

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XXII.

Québec, Province de Québec, Avril et Mai, 1873.

Nos. 4 et 5.

**SOMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE :** Le Dépôt de livres.—Procès-verbal des délibérations du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.—Règlements proposés pour les écoles.—Diplômes.—Annexions et érections de municipalités. **PARTIE NON OFFICIELLE :** Nouvelles cartes géographiques.—Aux commissaires et syndics. **TROISIÈME LING :** Projet de division du temps dans les écoles par M. l'inspecteur Vien. **PÉDAGOGIE :** Les leçons de choses par M. Lippens.—L'enseignement du français par M. Cloutier.—La langue maternelle par M. Liénard.—Mathématiques par M. Lamy.—60<sup>e</sup> conférence à l'école Normale Jacques-Cartier.—Question de conférence : L'écriture. **POÉSIE :** La tombe ignorée par E. Évanturel. **BULLETINS :** Préface de la 7<sup>e</sup> édition du dictionnaire de l'Académie.—Revue pédagogique.—Congrès et conférences pendant l'Exposition de Paris.—Pédagogie anglaise.—Revue scientifique.—Le Soleil, par le P. Socchi.—Rapport annuel sur la production des métaux précieux.—Histoire des cloches.—Annonces.

## PARTIE OFFICIELLE



### Département de l'Instruction publique

#### Instructions concernant le Dépôt de Livres

1. Toute correspondance se fait directement avec le Surintendant.
2. Le Dépôt étant une branche distincte du Département de l'Instruction publique, les lettres concernant les commandes ne doivent pas traiter d'autre chose.
3. Écrivez lisiblement, surtout la date, l'adresse et la signature, et dans la date indiquez toujours le comté après la paroisse.
4. Indiquez parfaitement par quelle voie, à quelle station de chemin de fer ou à quel port les articles doivent être expédiés.
5. En demandant un article, indiquez toujours le numéro sous lequel il est inscrit au catalogue.
6. Lorsqu'on demande un livre qui doit être expédié par la poste, il faut envoyer en même temps que l'argent les timbres pour payer les frais de port.

7. Il ne sera tenu aucun compte des demandes de livres qui ne sont pas inscrits au catalogue.

Les Règlements suivants sont obligatoires :

I

Le Surintendant de l'Instruction Publique établit, installe, organise et administre le Dépôt de livres et autres fournitures d'école, dont la création est autorisée par l'article 29 de la 40 Victoria, chapitre 22, 1876, au moyen du crédit, ou capital roulant, voté par la législature, et avec le concours d'employés engagés par lui au mois ou à l'année et dont le salaire ne dépasse pas \$2.00 par jour. Il transmet les noms de ces employés au Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

II

Le surintendant achète les articles composant le Dépôt et les vend aux municipalités scolaires le prix coûtant, plus les frais de magasin et d'expédition.

III

Les municipalités scolaires payent comptant ou autorisent le Surintendant à retenir le prix de leurs commandes sur leur subvention annuelle. Quant à celles qui sont portées sur la liste des municipalités pauvres, le Surintendant retient sur leur subvention annuelle ordinaire, ou sur leur allocation de secours, le total ou une fraction du prix de leurs commandes ou de leurs achats antérieurs non soldés.

IV

Les commissaires ou syndics d'écoles, réunis en assemblée régulière, décident, par une délibération qui est inscrite au procès-verbal de leurs séances, de la nature et du montant de l'achat, ainsi que du mode de paiement, et, s'il y a lieu, ils autorisent quelqu'un à effectuer ce paiement ou à prendre livraison des articles ; puis ils votent la résolution suivante :

“ Les dits commissaires (ou syndics) s'engagent à distribuer ces livres et autres fournitures d'école suivant la loi et les règlements du Surintendant, exclusivement aux élèves des écoles tenues sous leur contrôle.”

Les commandes, signées par le président et le secrétaire-trésorier des commissaires ou syndics, sont adressées au Surintendant, et peuvent être faites selon la formule suivante :

“ *Lieu et date.*  
Au Surintendant de l'Instruction publique,  
Québec.

“ Monsieur,  
“ Les commissaires (ou syndics) de la municipalité de  
“ dans le comté de  
“ réunis en assemblée régulière le de  
“ courant (ou dernier), ont décidé d'acheter  
“ pour les écoles qui sont sous leur contrôle, les fournitures dont voici la liste :

“ Ci-inclus le prix de cette commande (ou bien : Veuillez retenir le prix de cette commande sur la subvention annuelle attribuée à notre municipalité). Adressez :

“ Ou, suivant le cas : “ Le porteur est dûment autorisé à effectuer le paiement de cette commande et en prendra livraison.

“ En foi de quoi nous avons signé (et, si la municipalité a un sceau, apposé le sceau de notre municipalité scolaire) à ce de 187

A B,  
Prés. des Com. (ou syndics).  
C. D.,  
Secrétaire-Trésorier.

## V

Les formules de commandes, ainsi qu'un catalogue des articles composant le Dépôt, sont fournies aux municipalités scolaires par le Surintendant.

## VI

1. Toute lettre concernant l'achat de livres ou autres fournitures est entrée, au nom de la municipalité qui fait cet achat, dans le livre ordinaire des lettres reçues au Département de l'Instruction Publique, ou dans un livre spécial, et mise sous dossier avec une note constatant la date et le montant de la commande.

2. Toute somme reçue est entrée dans un livre spécial, puis déposée dans une banque au nom du Surintendant en fidéicommissaire pour le Dépôt.

3. Les retenues sur la subvention annuelle sont de même déposées en banque, après avoir été créditées au Dépôt dans le livre des sommes reçues, et débitées aux municipalités dont le livre d'expédition des subventions.

4. Le préposé à l'envoi des fournitures inscrit dans un livre spécial le nom de l'auteur, la date et le montant de la commande, ainsi que la date et le montant de la facture, et, suivant le cas, le nom de la personne à qui les articles ont été livrés, ou la manière dont ils ont été expédiés.

## VII

Si les commissaires ou syndics ont pourvu par les cotisations au paiement de leurs commandes, ou s'ils en ont fait retenir le prix sur leur subvention annuelle, ils

distribuent les articles aux élèves gratuitement et sans délai; sinon, ils les leur vendent au prix coûtant.

Les articles sont également vendues au prix coûtant aux enfants qui ont besoin, durant l'année scolaire, de remplacer ou de renouveler ceux qui leur avaient été distribués à titre gratuit.

## VIII

Le chiffre des cotisations que nécessitent les achats de fournitures d'école est fixé d'après le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école, suivant la recommandation du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

## IX

Tous les six mois, le Surintendant rend compte au Secrétaire-Provincial des opérations du Dépôt.

## DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

## Dépôt de livres et autres fournitures d'école

la douz.

No. 1.—ALPHABET OU SYLLABAIRE GRADUÉ, d'après une nouvelle méthode, par F. E. Juneau et N. Lacasse, in-18, broché, 72 pages.....	\$0 30
No. 2.—LE PREMIER LIVRE DES ENFANTS, ou méthode rationnelle de lecture, par J. B. Cloutier, in-18, broché, 72 pages.....	0 30
No. 3.—TABLEAUX DE L'ALPHABET ET DU SYLLABAIRE. Dix tableaux de 2 x 1 1/2 pieds, destinés à être fixés au mur. Les 10 tableaux.....	0 25
No. 4.—NOUVELLE SÉRIE DE LIVRES DE LECTURE GRADUÉE, seule série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique, par A. N. Montpetit.—J. B. Rolland & fils, éditeurs :	
Premier Livre, illustré de 32 gravures, texte encadré, in-12, cartonné, demi-reliure en toile.....	1 20
Deuxième livre, illustré de 40 gravures, texte encadré, 240 pages, in-12, cartonné, demi-reliure en toile....	1 80
Troisième Livre, illustré de 56 gravures, texte encadré, 318 pages, in-12, cartonné, demi-reliure en toile...	2 40
Quatrième Livre, illustré de 50 gravures, texte encadré, 236 pages, in-12, reliure en toile.....	4 00
Cinquième Livre, illustré de 42 gravures, texte encadré, 352 pages, in-12, reliure en toile.....	5 00
No. 5.—COURS DE LECTURE A HAUTE VOIX ou leçons pratiques de lecture française et de prononciation, préparées spécialement pour les écoles canadiennes, par l'abbé P. Lagacé, principal de l'école normale Laval :	
Abrégé à l'usage des écoles modèles et élémentaires, in-12, cartonné, demi-reliure en toile, 144 pages.....	2 40
Idem, à l'usage des Ecoles Normales et des Pensionnats, in-12, cartonné, 359 pages.....	5 60
No. 6.—ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE L'HOMOND, entièrement revus, corrigés et augmentés, par J. B. Cloutier, cartonné, demi-reliure en toile.	1 00
No. 7.—DROITS GRAMMATICAUX GRADUÉS en rapport avec la Grammaire de Lhomond, d'après la méthode analytique, par J. B. Cloutier, cartonné, demi-reliure en toile.....	1 25
No. 8.—DICTIONNAIRE CLASSIQUE UNIVERSEL, français, historique, biographique, mythologique, géographique et étymologique, par Benard, in-12, carton, demi-reliure en toile, 16e édition, 841 pages 1876.....	7 50
No. 9.—TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE, par F. X. Toussaint, carton, demi-reliure en toile.....	2 10
No. 10.—TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE, par F. X. Toussaint, avec Logarithmes, Algèbre, Toisé, etc., carton, demi-reliure en toile.....	3 75

No. 11.—ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, in-12, cartonné, 96 pages, J. B. Rolland & fils, éditeurs...	0 98	No. 31.—CARTES ÉLÉMENTAIRES à l'usage des écoles primaires, dressées par A. Vuillemin, Paris, montées sur toile, 3 pds. 9 pcs. x 2 pds. 11 pcs., Mappemonde, Europe, Amérique, Asie, Afrique, Océanie.	2 00
No. 12.—NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par l'abbé Holmes, entière, revue, corrigée et considérablement augmentée, par l'abbé L. O. Gauthier, in-12, carton, demi-reliure en toile, 328 pages, J. B. Rolland & fils, éditeurs.....	3 60	No. 32.—CARTES GÉOGRAPHIQUES (en français) à l'usage des écoles primaires, publiées par le <i>Dépôt de Livres</i> , Québec: Mappemonde, Europe, Amérique, Asie, Afrique, Océanie, Canada, 3 pds. 10 pcs. x 2 pds. 8½ pcs. Chacune de ces sept cartes est coloriée et se vend séparément en feuille.....	0 50
No. 13.—HISTOIRE POPULAIRE DU CANADA, ou entretiens de Madame Genest avec ses petits-enfants, par Hubert LaRue, in-12, toile, 216 pages, Blumhart & Cie., éditeurs.....	2 50	Montées, coloriées et vernies, chacune.....	1 50
No. 14.—HISTOIRE DU CANADA à l'usage des écoles primaires et des maisons d'éducation, par l'abbé L. O. Gauthier, in-32, carton, demi-reliure en toile, 144 pages, A. Côté & Cie., éditeurs.....	1 25	No. 33.—CARTE EXCELSION D'OBJETS GÉOGRAPHIQUES, accompagnée d'un Manuel de Leçons orales, d'après la méthode d'enseignement par les yeux, montée sur toile fine, 4 pds. 7 pcs. x 3 pds. 8 pcs. (couleurs splendides), publiée par Wm. H. Sadlier.....	6 00
No. 15.—COURS ABRÉGÉ D'HISTOIRE ANCIENNE, contenant l'histoire de tous les peuples de l'antiquité jusqu'à Jésus-Christ, par M. l'abbé Drioux, nouvelle édition, carton, demi-reliure en toile.....	3 00	No. 34.—GLOBE TERRESTRE, 12 pouces de diamètre, avec équateur et méridien, monté sur colonne en fonte bronzée.....	21 00
No. 16.—PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, suivi de la chronologie des Papes, conciles, ordres religieux, hérésies, principaux personnages, etc, et d'une table analytique, par l'abbé Drioux, septième édition, carton, demi-reliure en toile.....	2 20	12 pouces de diamètre, avec équateur et méridien, monté sur petits pieds en fonte.....	15 00
No. 17.—PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par l'abbé Drioux, carton, demi-reliure en toile, nouvelle édition.....	3 45	6 pouces de diamètre, demi-méridien, pied de fer.....	2 75
No. 18.—PRÉCIS ÉLÉMENTAIRE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par l'abbé Drioux, carton, demi-reliure en toile..	3 00	No. 35.—SIÈGE-PUPITRE PARAGON, fait avec les meilleurs matériaux et dans une forme qui le rend tout à fait confortable et hygiénique, se refermant contre le dossier et donnant l'espace suffisant pour vaquer aux exercices, balayer, etc., fabriqué par Smart & Shepherd, Brockville, Ontario :	
No. 19.—PETIT CATÉCHISME DE QUÉBEC, publié avec l'approbation et par l'ordre du premier concile provincial de Québec, in-12, broché, A. Côté & Cie., éditeurs.....	0 35	No. 1, pour les élèves de 15 à 20 ans, hauteur 29 pcs., longueur 42 pouces (double) occupant 32 pouces...	3 50
No. 20.—LE PETIT CATÉCHISME DE QUÉBEC, publié avec l'approbation et par l'ordre du premier concile provincial de Québec, in-12, broché, J. B. Rolland & fils, éditeurs.....	0 40	No. 2, pour les élèves de 12 à 15 ans, hauteur 27½ pcs., longueur 42 pouces, occupant 31 pouces.....	3 25
No. 21.—LE GRAND CATÉCHISME DE QUÉBEC, à l'usage de toute la Province Ecclésiastique de Québec, 15e édition, in-12, broché.....	1 50	No. 3, pour les élèves de 10 à 13 ans, hauteur 26 pcs., longueur 42 pouces, occupant 29 pouces.....	3 00
No. 22.—IDEM, carton, demi-reliure en toile.....	2 00	No. 4, pour les élèves de 6 à 10 ans, hauteur 24½ pcs., longueur 42 pouces, occupant 25 pouces.....	2 75
No. 23.—LE LIVRET DES ÉCOLES ou Petites Leçons de choses, par F. E. Juneau, in-18, cartonné, demi-reliure en toile.....	2 00	No. 36.—SIÈGES ET PUPITRES DE CHANTELOUP, faits avec le meilleur fer et le meilleur bois, adapté à la taille des élèves de tous âges, à l'usage des écoles ordinaires, des académies et des universités, fabriqués par E. Chanteloup, Montréal :	
No. 24.—PETIT MANUEL D'AGRICULTURE, D'HORTICULTURE ET D'ARBORICULTURE à l'usage des Ecoles, par Hubert LaRue, carton, demi-reliure en toile.....	1 80	<i>Siège simple</i> à pied octogone avec pupitre, dessus 26 x 20 pouces, en frêne poli, et pieds en fer.....	3 75
No. 25.—TENUE DES LIVRES en Partie Simple et en Partie Double, ou Comptabilité Générale, par Napoléon Lacasse, in-8o, carton, demi-reliure.....	5 30	<i>Pupitre double</i> , dessus 40 x 20 pouces, avec siège double réversible.....	5 00
No. 26.—MANUEL DE TENUE DES LIVRES en Partie Simple et en Partie Double, à l'usage des écoles primaires, par J. C. Langelier, in-1o, carton, demi-reliure.....	3 00	<i>Pupitre pour 3 élèves</i> , 60 x 20 pouces, avec siège réversible.....	6 00
No. 27.—MANUEL DE DESSIN INDUSTRIEL à l'usage des maîtres d'écoles primaires, d'après la méthode de Walter Smith, accompagné de <i>Cartes-modèles</i> à l'usage des élèves. <i>Premier Livre</i> , in-12, fort carton, demi-reliure, adopté par le Conseil des arts et manufactures et par le Conseil de l'Instruction publique. (Ce Manuel a obtenu le 1er prix d'impression typographique à l'Exposition Provinciale de 1877).....	0 25	No. 37.—ARDOISES, 7 x 11, la doz.....	1 12
CARTES MODÈLES à l'usage des élèves, accompagnant le <i>Manuel</i> ci-dessus: 1re et 2e Série, comprenant 16 cartes. Les deux séries se vendent ensemble chacune.....	0 12½	Do 8 x 13, ".....	1 30
No. 28.—CARTE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, par Eugène Taché, assistant-commissaire des Terres de la Couronne, Québec, 1870, monté sur toile fine, 4 pds. 7 pcs. x 3 pds. 3 pcs. Coloriée.....	2 00	No. 38.—CRAYONS D'ARDOISE, la boîte (de 100).....	0 15
No. 29.—CARTE DE LA NOUVELLE FRANCE pour servir à l'étude de l'histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à 1760, par Genest, montée sur toile fine, coloriée, 5 pds. 2 pcs. x 2 pds. 5 pcs.....	4 00	Do Do Faber.....	1 00
No. 30.—CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, J. B. Rolland & fils, éditeurs, Montréal, coloriée, montée sur toile fine.....	2 50	No. 39.—CRAYONS DE MINÉ, (de Faber) la doz.....	0 17
		Do railway.....	0 15
		Do supérieurs.....	0 25
		No. 40.—LIVRES, etc., POUR LES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS. <i>Rôles de Cotisations</i> , sur bon papier foolscap, demi-reliure en veau :	
		50 feuillets.....	1 25
		100 feuillets.....	2 25
		150 feuillets.....	3 35
		<i>Livres de Caisse</i> , même papier et même reliure :	
		150 feuillets.....	2 40
		300 feuillets.....	3 40
		<i>Grands Livres</i> , même papier et même reliure :	
		300 feuillets.....	1 35
		450 feuillets.....	2 00
		600 feuillets.....	2 65
		<i>Registres des Délibérations des Commissaires</i> , même reliure et même papier, 150 feuillets.....	2 00
		<i>Registre d'inscription et d'appel</i> , six feuilles, avec bonne couverture en carton.....	0 36
		No. 41.—LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE dans la Province de Québec, texte de tous les statuts.....	0 40
		No. 42.—LOIS SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE dans la Province de Québec mises en demandes et réponses..	0 20

**Procès-verbal des délibérations du comité catholique du conseil de l'instruction publique.**

SÉANCE DU 15 MAI 1878.

Présents :—Le Surintendant, président, Mgr. l'archevêque de Québec, NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de Montréal, de Sherbrooke, d'Ottawa, de St. Hyacinthe, les Hons. P. J. O. Chauveau et T. Ryan, Sir N. F. Belleau et P. S. Murphy, Ecr.

Le procès-verbal de la dernière séance est lue et adopté.

Mgr. de Rimouski propose :

“ Qu'un sous-comité permanent, composé de Mgr. l'archevêque de Québec, de Mgr. de Sherbrooke, de l'hon. M. Chauveau, de l'hon. M. Ryan et du moteur, soit nommé pour faire l'examen des livres soumis à l'approbation du comité catholique, et préparer sur ces livres un rapport motivé ; et que M. le Surintendant soit chargé de convoquer le dit sous-comité. ”—Adopté.

Proposé par Mgr. de Sherbrooke :

“ Que ce comité recommande au gouvernement de nommer le Dr. J. A. Pidgeon membre du bureau des examinateurs de Gaspé en remplacement du Dr. Cormik, et le Révérend George Vaillancourt membre du bureau d'examineurs catholiques de Richmond en remplacement du Révérend H. C. Hamelin. ”—Adopté.

L'hon. M. Chauveau propose, secondé par M. l'Archevêque :

“ Qu'une somme de cent cinquante dollars (\$150) soit accordée au Révérend M. Boucher pour le soutien de l'école des sauvages de Lorette, à même la balance du fond de l'éducation supérieure approprié l'année dernière. ”—Adopté.

Il est fait lecture d'une requête des commissaires d'écoles de Laprairie demandant que la subvention accordée à leur académie soit portée à trois cents dollars (\$300). La discussion de cette question est ajournée à la prochaine séance.

Sur la proposition de Mgr. de Montréal, les livres suivants sont approuvés :

1. *Nouvelle Géographie primaire illustrée* par les Frères des écoles chrétiennes, Montréal.

2. *The new Primary Illustrated Geography* by the Brothers of the Christian Schools, Montreal.

3. *The new Intermediate Illustrated Geography* by the Brothers of the Christian Schools, Montreal.

4. *The new Illustrated Geography for the use of the Christian Schools for the Dominion of Canada*, by the Brothers of the Christian Schools, Montreal.

5. *Petit Manuel d'Agriculture, d'Horticulture, et d'Arboriculture*, par Hubert LaRue.

Le rapport suivant est lu :

“ Au Conseil des arts et manufactures.

“ Le comité nommé pour surveiller la publication du *Manuel de dessin industriel à l'usage des maîtres d'écoles primaires, d'après la méthode de Walter Smith*, accompagné de cahiers et de blocs-modèles à l'usage des élèves, deuxième livre, par Oscar Dunn, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné ce livre avec attention et qu'il l'approuve, à toutes fins que de droit, au nom de votre Conseil, suivant le pouvoir qui lui en a été donné dans votre séance de février dernier.

“ Québec, 19 mars 1878.

(Signé)

A. LÉVÊQUE.

O. AUDET, Etre,

L. J. BOIVIN.

“ Copie conforme,

S. C. STEPHENSON,

Sec. C. A. et M.

Sur proposition de Mgr. l'archevêque, secondé par l'hon. M. Chauveau, il est résolu :

“ Que ce rapport est reçu et adopté, et le dit Manuel approuvé en conséquence, et le Surintendant fera publier le dit rapport et la présente approbation dans le *Journal de l'Instruction Publique* et dans le *Journal of Education*. ”

Proposé par Mgr. de Rimouski :

“ Que ce comité recommande au Conseil des arts et manufactures d'approuver, pour l'enseignement dans les écoles tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes, la méthode aujourd'hui en vigueur dans ces écoles, et que le surintendant fasse connaître les vues de ce comité, à ce sujet, au Conseil des arts à sa prochaine séance. ”—Adopté.

Mgr. l'Archevêque, propose :

“ 1o. Que le livre intitulé *Notre Constitution et nos Institutions*, soumis au comité par Napoléon Legendre, n'ayant pas le caractère d'un livre de classe, il n'y a pas lieu de l'approuver.

“ 2o. Que l'*Arithmétique primaire* de J. C. Laugelier soit réservé au sous-comité permanent de l'examen des livres.

“ 3o. Que le *Cahier de composition et le Nouveau cours de calligraphie canadienne pour les écoles primaires et supérieures* soient réservés aux Révérends MM. Verreau et Lagacé que le comité a déjà chargés de faire une étude sur les méthodes d'écriture. ”—Adopté.

Il est donné lecture d'une lettre des Révérends MM. Verreau et Lagacé informant ce comité qu'ils ne sont pas encore en position de faire rapport sur les méthodes et les modèles d'écriture.

Il est aussi donné lecture du rapport suivant :

“ Le soussigné, ayant été chargé par le Conseil de l'instruction publique d'indiquer et de préparer les changements qu'il convient de faire aux livres de lecture *Excelsior* de M. Sadtler, a l'honneur de faire rapport :

“ Il confirme d'abord ce qu'il a déjà fait remarquer au sujet des deux premiers livres.

“ Il croit qu'il ne suffira pas d'ajouter quelques pages sur l'histoire du Canada pour les autres livres.

“ Il est d'avis qu'il faudrait y insérer :

6 leçons sur l'histoire du Canada,

1 leçon sur la vie animale,

1 “ “ la vie végétale,

1 “ “ les monnaies,

1 “ “ le commerce (trade & commerce),

1 “ “ la physique,

1 “ “ les métaux,

1 “ “ le charbon,

1 “ “ l'agriculture,

1 “ “ la forme du gouvernement (how we are governed).

“ La partie canadienne, qui a dû être remaniée, n'est pas encore terminée. Si M. Sadtler peut en faire les frais, le soussigné fera préparer les autres leçons sous sa direction.

Signé : H. A. B. VERREAU.”

Mgr. l'Archevêque propose :

“ Que ce rapport soit adopté et que le Surintendant soit prié d'examiner ou de faire examiner les modifications que M. Sadtler fera, aux termes de ce rapport, à sa série de livres de lecture, les dits livres devant être considérés comme approuvés après cet examen. ”—Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de G. S. Vien, Ecr., inspecteur d'écoles, transmettant un projet de l'emploi du temps dans les écoles. Le comité recommande de

publier cette lettre dans le *Journal de l'instruction publique* et en ajourne l'appréciation à sa prochaine séance.

Il est donné lecture :

1o. D'une lettre du directeur de l'institut des sourds-muets et de la directrice des sourdes-muettes, demandant de l'aide ;

2o. D'une lettre de la supérieure de l'asile des jeunes aveugles, demandant aussi de l'aide.

Sur proposition de Mgr. l'Archevêque, il est résolu :

" Quo le gouvernement est prié d'accueillir favorablement ces deux demandes."

L'ordre du jour sur l'appel interjeté par trois des commissaires d'écoles de St. Jean, dans le comté de Montmorency, de la sentence du surintendant en date du 25 août 1877, ordonnant la construction d'une maison d'école dans l'arrondissement No 1. de la dite municipalité, étant pris en considération :

Sur proposition de Mgr. de Rimouski, il est résolu :

" Qu'attendu qu'il appert que les appelants ont produit à l'appui de leur appel certains documents dont le surintendant n'avait pas eu connaissance lorsqu'il a prononcé sa sentence, en conséquence le comité conserve aux intéressés le droit de faire valoir leurs prétentions en conformité de tels documents, ou tout autre, auprès du surintendant, et ce, nonobstant la sentence de ce dernier en date du 25 août 1877."

L'appel de M. Napoléon Legendre est, à sa demande, remis à la prochaine séance de ce comité.

Sur proposition de l'hon. M. Chauvean, secondé par Mgr. de Sherbrooke, les règlements suivants sont adoptés :

" Règlements concernant les appels portés devant le comité catholique du Conseil de l'instruction publique, en vertu de la 41 Viet., chap. 6, art. 2.

" 1o. La requête sera adressée au comité catholique du conseil de l'instruction publique et remise au secrétaire du comité par lettre, ou elle lui sera signifiée par un huissier.

" 2o. La requête devra contenir les motifs ou raisons d'appel, et nul autre ne sera pris en considération par le comité.

" 3o. Les intéressés pourront être entendus devant le comité ou le sous-comité par l'un d'eux ou par leur procureur, s'ils le désirent, sinon il sera procédé par défaut contre eux.

" 4o. Le surintendant soumettra au comité tous les documents en sa possession relatifs à l'appel interjeté, et nul autre document concernant des matières ou des faits intervenus depuis le prononcé du jugement, dont il y a appel, ne sera produit devant le comité.

" 5o. Le surintendant, s'il le désire ou s'il en est requis, donnera au comité des explications sur la question dont il y a appel. Il le fera en présence des parties ou en leur absence, suivant qu'il en sera requis par le comité.

" 6o. L'appel sera interjeté dans les quinze jours qui suivront le jour où le jugement du surintendant aura été communiqué ou transmis aux intéressés ou à l'un d'eux avec ordre d'en donner connaissance aux autres intéressés.

" 7o. Nulle requête en appel ne sera reçue par le comité, si elle n'est accompagnée d'une somme de \$1.00, destinée à couvrir les frais de copie de documents ou autres pièces qui pourront être jugés nécessaires aux fins du dit appel."

Proposé par Sir N. F. Belleau, secondé par Mgr. l'Archevêque :

" Que ce comité, sans attacher plus d'importance qu'il ne faut aux rumeurs courantes; croit cependant de son devoir d'exprimer l'espoir que le conseil exécutif ne proposera aucun changement dans le système d'inspection aujourd'hui en vigueur dans les écoles de la

province, avant d'avoir au préalable consulté le conseil de l'instruction publique."—Adopté.

Le comité s'ajourne.

GÉDÉON OUMET,  
Surintendant.  
LOUIS GIARD,  
Secrétaire.

**Règlements proposés pour les écoles de la Province de Québec**

**ART. I.**

En venant à l'école ou en retournant à la maison, l'on devra éviter de crier, de courir, de se pousser, de se quereller, de lancer des pierres ou quoi que ce soit. L'on devra entrer dans la cour en arrivant, et retourner immédiatement chez soi en sortant de l'école.

**ART. II.—Arrivée à l'École.**

Les portes seront ouvertes, le matin, à 8 $\frac{1}{2}$  heures. Les classes commenceront, le matin, à 9 heures et le soir à 1 heure. Ceux qui arriveront tard devront rester à la retenue qui a lieu de 4 heures à 4 $\frac{1}{2}$  heures.

**ART. III.—Devoirs des Elèves**

Tout élève devra être à sa place pour la prière qui doit se faire avec le plus profond recueillement, avant et après la classe.

Les élèves doivent être munis de tout ce qui leur est nécessaire pour suivre les cours, conserver la place qui leur a été assignée par le maître, et s'y rendre immédiatement en entrant en classe.

**ART. IV.—Pendant la classe.**

Pendant la classe les élèves garderont le plus profond silence et éviteront de sortir de leur place sans permission. Ils doivent obéir passivement à leur maître.

**ART. V.—Après la Classe.**

A la fin de la classe, chacun devra mettre ses effets en ordre et ne rien laisser sur les pupitres.

**ART. VI.—Absence.**

Toute absence d'un élève devra être justifiée à sa rentrée, par un écrit de ses parents ou de ceux qui en tiennent la place. Si l'absence peut être prévenue, l'élève doit en prévenir le maître.

Aucune permission pour absence d'une partie de la classe ne sera accordée, à moins d'un billet de la part des parents, expliquant les motifs de cette absence.

Toute absence non motivée entraîne d'abord une punition, puis le renvoi de l'élève, si elle se renouvelle assez souvent pour lui faire perdre le fruit de sa fréquentation à l'école.

**ART. VII.—De l'Exclusion.**

Les causes qui peuvent donner lieu à l'exclusion définitive, sont les suivantes :

1o Cas d'immoralité soit en action, soit en paroles, soit par écrit ;

2° Le refus de se conformer aux injonctions du maître ;

3° Les assauts et batteries à l'école ou ailleurs ;

4° Les délits entraînant la condamnation par une cour ayant juridiction criminelle ;

5° Les absences répétées et non justifiées ;

6° L'absence non justifiée aux instructions religieuses, aux examens, à la distribution des prix, aux séances publiques et aux sorties en public.

N. B.—Cette absence ne peut être justifiée que par maladie prouvée par un certificat de médecin ou par les parents en personne.

#### ART. VIII.—Propreté.

Les élèves doivent se présenter à l'école proprement et décentement vêtus, les mains et le visage bien nets. Cette propreté doit aussi se faire remarquer à la place et sur les objets de chaque élève. Afin de préserver les livres et les pupitres de tout accident, chaque élève devra avoir une flanelle et l'étendre sur son pupitre autant que possible pendant la classe.

#### ART. IX.—Des Récréations et des Jeux en Récréation.

Au commencement de chaque récréation, l'on devra prendre ses précautions pour ne pas sortir pendant la classe, ce qui ne sera jamais accordé, maladie exceptée. Et dans ce dernier cas il faudra en avvertir le maître de la classe pendant la récréation ou immédiatement avant la prière.

Il ne sera jamais accordé de boire pendant la classe.

Les jeux qui sont spécialement défendus, sont : Tous les jeux de mains entraînant le désordre, les jeux intéressés.

Il sera également défendu de lancer quoi que ce soit, de sortir de la cour de récréation sans permission.

Pendant les récréations, les grands ne devront jamais jouer avec les petits et *vice versa*.

Au son de la cloche qui annoncera la fin de la récréation, tout jeu cessera immédiatement et chacun prendra le rang qui lui aura été assigné pour entrer tranquillement et en silence.

#### ART. X.—Instruction Religieuse.

Tout élève catholique, jugé capable, est obligé de donner par écrit une analyse de cette instruction. Le compte-rendu oral, ainsi que la lettre du catéchisme, est obligatoire pour tout le monde.

On se rappellera que la science de la Religion doit tenir le premier rang partout, et l'on s'y appliquera encore plus qu'aux autres matières.

#### ART. XI.—Confession.

Tout élève ayant communiqué sera tenu de se confesser tous les mois au directeur spirituel de l'école ou à tout autre confesseur, avec la permission du maître ; dans ce dernier cas l'élève devra produire un certificat de confession tous les mois.

#### ART. XII.—Devoirs des élèves envers leur maître et envers leurs confrères.

Les élèves n'oublieront pas de saluer leur maître lorsqu'ils passeront devant lui, ou qu'ils le rencontreront. Ils montreront de la discrétion en ne touchant à aucun objet qui ne leur appartient pas. Ils devront observer, non-seulement envers leur maître, mais encore dans

leurs rapports avec leurs confrères, le plus parfait *decorum*, c'est-à-dire ne blesser en rien les lois de la politesse et du bon ton. Ainsi, ces manières brutales, bourruës, etc., ces appellations vulgaires connues sous le terme général de "dire des noms," les paroles meschantes, les jurons, les actions qui, bien qu'étant pas immorales, dénotent cependant une mauvaise éducation, ne doivent pas se rencontrer parmi les élèves bien élevés.

Les sacres, les juréments, les médisances, les colonnies, etc., etc., (rapports faux ou indiscrets) sont absolument interdits, sous les peines les plus sévères.

#### ART. XIII.—De la Rétention.

Il y aura une retenue, de 1 heure à 4 heures, pour tous les élèves qui arriveront tard en classe,—qui ne sauront pas leurs leçons,—qui n'auront pas préparé leurs devoirs à la satisfaction de leur maître, ou qui auront mérité un *pensum*, etc.

#### ART. XIV.—Récompenses.

Afin d'encourager les succès, la bonne conduite et l'application, tous les mois il sera fait en présence du curé, des commissaires ou de quelques citoyens marquants, une séance dans laquelle l'instituteur fera la proclamation et des bonnes et des mauvaises notes méritées par chacun, pour la conduite, l'application et les succès, etc., pendant le mois écoulé, ainsi que la distribution des médailles d'honneur ou d'autres récompenses, si les autorités en mettent à la disposition de l'instituteur.

#### ART. XV.—Répétitions.

Tous les vendredis il y aura une répétition générale des leçons de la semaine, et tous les mois, en sus d'une composition écrite dans chaque matière, il y aura aussi une récapitulation générale des leçons du mois.

#### ART. XVI.—Remarques générales.

Comme il est impossible d'énumérer dans un règlement tout ce que les élèves doivent faire ou éviter, à l'école ou sur la voie publique—voici, en résumé, la règle de conduite de chacun : "Éviter de faire, à l'école ou sur la voie publique, tout ce qui ne serait pas digne de la conduite d'un enfant bien élevé et d'un chrétien."

Aucun élève n'aura le droit de rendre compte à ses parents, ou à qui que ce soit, des punitions infligées aux autres à l'école.

Tout objet acheté, vendu ou échangé entre les élèves sera confisqué au profit des pauvres, ainsi que le prix de l'achat, de la vente ou de l'échange. Lorsque l'objet sera d'une valeur considérable, il sera remis aux parents.

Ceux qui casseront ou endommageront un meuble ou un objet quelconque seront tenus de payer la valeur du dommage.

Il est absolument défendu de faire usage de tabac, sous quelque forme que ce soit, à l'école ou sur la voie publique. L'usage de la gomme est tout aussi défendu que celui du tabac.

Avoir soin des livres qui sont fournis gratuitement par les commissaires. Si un enfant les gâte, dans le courant de l'année, il ne pourra en obtenir d'autre sans en payer le prix coûtant.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU COMTÉ DE KAMOURASKA

RAPPORT ANNUEL

Diplômes accordés à des instituteurs:—Aucun

Diplômes accordés à des institutrices—Ecoles élémentaires

Date de chaque séance du bureau	Nombre de jours qu'il y a duré	Nombre de candidats examinés	Nombre de diplômés pour écoles élémentaires de 1ère classe	Nombre de diplômés pour écoles élémentaires de 2de classe	Total
9 février, 1er mai, 7 août et 6 novembre	Un jour	10	23	15	38

Certifié,

J. G. PELLETIER,  
Sec. B. E. K.

Kamouraska, 5 mars 1878.

KAMOURASKA

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dllcs. Eugénie Alexandry, Virginie Chamberland, Léocadie Dumont, Marie DeLaboissomière, Marie Fortin, Léda Landry, Hélène Langlais, Emilie Martin, Marie Marchand, Eugénie Pelletier et Aurélie Roy.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dllcs. Eveline Anctil, Aimée Aubut, Marie Victoire Boncher, Anaïs Bouclier, Marie Jean, Mathilde Lavoie et Céline Quellet.  
Kamouraska, 7 mai 1878.

J. G. PELLETIER, secrétaire.

CHARLEVOIX ET SOBUEVA

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlle. Mary Gaufrault et Georgianna Lavoie.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlle. Georgianna Jean.  
Baie St. Paul, 13 mai 1878.

C. S. BOIVIN, secrétaire.

DUCHEMONT RICHMOND ET WOLFE

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dllcs. Herminie Elizabeth Blais; (A) : Mary Ann Ling.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dllcs. Mary Jane Faloona; (F) : Catherine Dorah Gorman.  
Danville, 7 mai 1878.

F. A. BAILEY, secrétaire.

WATERLOO ET SWELTSHERG

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dllcs. Alice Baker, Fannie E. Brock, Ellie J. Cousens, Mary Choufere, Sarah J. Foster, Florence A. Greene, Ida M. Kraus, Sottie E. Miles, Lucy Martin, Francis McManis, Mary A. Payne, Fannie Porter, Jane Pearson, Perlina Scofield, Elizabeth Urquhart, Lucy H. Vernal, Lillie A. Westorer et MM. Henben H. Mansfield, Thomas McGrail et Asa W. Shepherd.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dllcs. Maria H. Billings, Lillian Bowman, Eleanor Cochrane, Harriet M. Crothers, Florence Porter, Carrie Batherford, Earie Simard, Ellen L. Wing et MM. Arlington Kent, Phillip H. Solomon et Jean B. Simard.  
Adamsville, Co. of Brome, P. Q.,  
13 mai 1878.

Wm. GIBSON, secrétaire.

AVILMUR

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dllcs. Laura L. Colman, Elizabeth Higginson et Harriette Newbegin.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dllcs. Ellen Jane Fahey, Eliza Holbrook, Minnie Kavannah, Maria Kelly, Kate Lavelle, Mary McDonald, Mary Mulhern, Ann Mahoney, Mary Ann Millarkey, Lucinda Smith, Pabiola Smith, MM. Hugh Cameron, Joseph Fulford, Denis Hogan, Thomas Robert, Andrew Russell, et David Sharf; (F) : Dlle. Rose-Anna Simmons.

Avis de demandes d'érections de municipalités scolaires, en vertu de la 5me section, 11e Vict., chapitre 6.

1. Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Roche Plate, paroisses de Saint-Edmond de Stoneham et de Charlesbourg, dans le comté de Québec, tout le territoire borné comme suit : à l'est par la terre de Jean Bédard, au sud par celle de Louis Légaré, à l'ouest par la terre de Joseph Gabriel Rheau, au nord par celle de Boyan Connors.

2. Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Notre-Dame de Lourdes, une partie des cantons de Somerset et de Stanfold et de la seigneurie de Saint-Jean Deschailles, comprenant une étendue de territoire d'environ six milles de front sur environ sept milles de profondeur ; borné comme suit, savoir : vers le nord-ouest par une ligne droite traversant la dite seigneurie à deux milles de distance au nord-ouest de la ligne qui sépare la même seigneurie de l'Augmentation du dit canton de Somerset, et parallèlement à icelle ligne, depuis le canton de Blanford jusqu'à la seigneurie de Lotbinière ; vers le nord-est partie par la dite seigneurie de Lotbinière et partie par la ligne qui sépare le 12me lot du 13me, dans les trois premiers rangs du dit canton de Somerset ; vers le sud-est par la ligne qui sépare le troisième rang du quatrième, dans les dits cantons de Somerset et de Stanfold ; vers le sud-ouest partie par la ligne qui sépare le 12me lot du 13me, dans le dit canton de Stanfold et partie par la ligne qui sépare la dite seigneurie de Saint-Jean Deschailles du dit canton de Blanford.

3. Distraire de la municipalité scolaire du village de l'Assomption, et annexer à celle de la paroisse de l'Assomption toute la partie du territoire qui se trouve entre la terre de Joseph Forest et exclusivement voisine de celle de Urgel Cormier, à aller jusqu'à et y compris la terre de Joseph Debussat dit St-Germain, inclusivement, voisine de celle de Louis Adolphe Chalklow.

Avis d'érection, annexions, etc., etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section, 11e Vict., chapitre 6.

1. Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de Saint-Laurent de Matapédia, dans le comté de Bonaventure, tout le territoire tenant au nord à la limite du canton de Ristigouche, à l'est à la rivière Ristigouche, depuis le moulin de Hugh Fraser, à l'ouest aux bornes du canton de Ristigouche, au sud à la rivière Matapédia, y compris lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, du rang de la rivière Matapédia.

2. Annexer à la municipalité de Saint-George d'Aubert Gallion, dans le comté de Beauce, toute la partie des deux premiers rangs de Shenley ; bornée comme suit, savoir : au nord par la seigneurie d'Aubert Gallion, au sud-est par la rivière Chaudière, au sud-ouest par la ligne qui sépare le lot No. 15 du lot No. 16 pour le 1er rang, et par celle qui sépare le lot No. 24 du lot No. 25 pour le deuxième rang.

3. Annexer à la municipalité de Jersey, dans le comté de Beauce, tout le reste des lots du premier et du deuxième rangs qui ne sont pas annexés à Saint-George d'Aubert Gallion, et tout le troisième rang du dit canton de Shenley.

4. Annexer à la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Lévis, dans le comté de Lévis, cette partie de territoire du village de Lauzon, dans le même comté, consistant comme suit, savoir : au nord et à l'ouest aux limites de la municipalité du dit village de Lauzon, au sud au deuxième rang de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, et à l'est aux limites de la municipalité scolaire de la dite paroisse de Saint-Joseph de Lévis.

5. Détacher du canton de Nelson, dans le comté de Mégantic, toute la paroisse de Sainte-Anastasie telle qu'érigée civilement par proclamation de 25 septembre 1877.

Avis d'annexion, etc., etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5me section, 11 Vict., chap. 6.

Demande de détacher de la municipalité scolaire de "Ship'on" dans le comté de Richmond, et d'annexer à la municipalité scolaire de "Tingwick" dans le comté d'Arthabaska, "partie des lots Nos. 9 et 10 dans le premier rang, et le lot No. 10 dans le second rang, sur le côté nord de la rivière Nicolet, et la moitié nord-est du lot "No. 11 dans le premier rang de "Ship'on".

## PARTIE NON-OFFICIELLE

## Nouvelles cartes géographiques

L'honorable Surintendant de l'Instruction Publique a adressé à messieurs les Inspecteurs la lettre suivante, le 21 avril dernier :

« Monsieur l'Inspecteur,

« Je vous adresse en même temps que la présente une carte des deux Amériques, la première d'une série qui comprendra les cartes d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, de l'Océanie, du Canada et une Mappemonde. Elles se vendront au Dépôt de Livres chacune \$0.50 en feuille et \$1.50 montée et vernie. Toutes seront coloriées d'au moins six couleurs.

« Leur principal mérite, c'est d'être très-élémentaires : peu de noms, peu de subdivisions, les choses strictement essentielles, voilà tout. Ce système est préconisé par la pédagogie moderne qui a reconnu que les cartes surchargées de noms imposaient à la mémoire des enfants un exercice trop violent et demeuraient souvent indéchiffrables pour l'œil peu exercé des jeunes élèves.

« Vous remarquerez, de plus, que les couleurs sont bien tranchées et très-voyantes. C'est précisément ce qu'il faut pour l'école primaire.

« Je compte sur vous, monsieur, pour répandre l'usage de ces cartes dont le prix est assurément à la portée de toutes les écoles.

« J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur l'Inspecteur,  
Votre dévoué serviteur,  
GÉORGE QUÉBEC,  
Surintendant.»

Les libraires pourront obtenir ces cartes à bonne composition en s'adressant au Dépôt.

## A MM. Les Commissaires et Syndics

Nous croyons devoir reproduire de nouveau, pour l'information des municipalités scolaires, le texte de la dernière loi—41 Vict., chap. 6—sur le Dépôt de Livres :

23. Les 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> sections de la 40 Vict., chap. 22, sont rappelées et les suivantes leur sont substituées :

« 29. Un dépôt de livres, cartes, publications, modèles, spécimens, appareils et autres fournitures scolaires étant établi dans le département de l'Instruction publique, ces fournitures pourront être vendues par le surintendant à toute municipalité scolaire, école, maison d'éducation, à tout instituteur, ministre du culte ou marchand de livres qui en fera la demande, et les commissaires ou syndics d'écoles paieront le prix de ces achats au moyen des cotisations scolaires qu'ils augmentent en conséquence, s'il y a lieu, ou par tout autre moyen que le surintendant pourra indiquer par des règlements à cet effet, approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil ; puis ils distribueront gratuitement les dites fournitures en conformité des dits règlements, aux enfants fréquentant les écoles tenues sous leur contrôle.

« 30. Les commissaires ou syndics d'écoles pourront, dans le cours des mois de juillet et août de chaque année, ou en tout autre temps, faire au surintendant la demande des livres et autres fournitures scolaires dont ils pourraient avoir besoin pour leurs écoles, et ces articles leur seront expédiés sans délai.»

Distribution gratuite signifie le contraire de vente. Il y a cependant, si nos informations sont exactes, certaines municipalités scolaires où l'on vend aux enfants les livres d'école achetés et payés au Dépôt avec l'argent du public, c'est-à-dire des parents des enfants. Avec ce système, il est évident que l'on fait payer les livres deux fois par les contribuables : une fois au Dépôt et une autre fois à l'école.

Voici de plus le 7<sup>e</sup> règlement concernant le Dépôt :

« Si les commissaires ou syndics ont pourvu par les cotisations au paiement de leurs commandes, ou s'ils en ont fait retenir le prix sur leur subvention annuelle, ils distribuent les articles aux élèves gratuitement et sans délai ; sinon, ils les leur vendent au prix coûtant.

« Les articles sont également vendus au prix coûtant aux enfants qui ont besoin, durant l'année scolaire, de remplacer ou de renouveler ceux qui leur avaient été distribués à titre gratuit.»

Nous appelons aussi l'attention des secrétaires-trésoriers sur les articles suivants de la 41 Vict., ch. 6 :

23. Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> paragraphes de la 31<sup>e</sup> section du dit chapitre 15 des statuts refondus pour le Bas Canada sont rappelés et le suivant leur est substitué :

« 4. Toute élection, commencée le premier lundi ou tout autre lundi de juillet à dix heures du matin, se terminera à cinq heures du soir, le même jour.»

29. La section 37<sup>e</sup> du dit chap. 15, se terminera comme suit :

« Et d'après le mode prescrit pour les élections des conseillers municipaux par les articles 303, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 417, 318, 319, 320, 321 et 325 du code municipal, lesquels sont déclarés faire partie du dit acte, et devront être interprétés de manière que l'élection se fasse en un seul jour.»

Ainsi donc les élections scolaires se font en un seul jour et suivant les formalités prescrites pour les élections municipales.

Nous prions instamment les secrétaires-trésoriers de faire sans retard au Surintendant le rapport de ces élections. Et à ce propos, nous leurs demandons de ne pas oublier dans la date de ce rapport le nom du comté. Ce détail, si petit qu'il paraisse, est fort important pour les officiers du département de l'Instruction publique. Supposons, par exemple, que nous recevions une lettre datée simplement de *St. Augustin* : il nous reste à chercher s'il s'agit de *St. Augustin des Deux Montagnes* ou de *St. Augustin de Portneuf*.

Un dernier mot. Le Surintendant désire faire connaître la détermination qu'il a prise d'exiger que l'on se serve dans toutes les écoles des livres de lecture de Montpetit. Les récalcitrants doivent se dire, une fois pour toutes, que leur opposition sera punie par le refus de la subvention ordinaire.

Projet de division du temps dans les écoles

A l'honorable GÉRON OUMET,  
Surintendant de l'Instruction Publique.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre la division du temps que j'ai préparée dans l'intérêt des écoles de mon district d'inspection. Il y a certains détails dans lesquels je n'ai pu entrer; par exemple, pour la lecture, j'alloue une heure, ce qui doit se faire lorsqu'il n'y a qu'une seule classe de lecture; dans le cas contraire, ce temps doit être partagé en autant de parties qu'il y a de groupes à faire lire; ainsi des autres divisions.

Quelle que soit d'ailleurs la valeur de cet ouvrage, j'en augure pour les écoles de mon district quelque chose de mieux que par le passé, attendu que aucun ordre par rapport au temps n'y a existé jusqu'à présent, et c'est en toute confiance que je le soumetts à votre bienveillante considération.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le Surintendant,  
Votre obéissant serviteur,  
G. S. VIEX,  
Insp. d'écoles.

Village Lauzon, 12 avril 1878.

ECOLE MODÈLE.

Heures		
8½ à 9	Etude.	
9 " 10	Lecture expressive, raisonnée, exercice de déclamation.	
10 " 11	Grammaire:—Leçon, correction d'un exercice, dictée et correction.	
11 " 11½	Dessin.	

Après-midi.

1 " 1½	Calligraphie.
1½ " 2½	Calcul sur l'ardoise.
2½ " 3½	Tenue des Livres:—Dans la 1ère partie de l'année, partie simple; 2de partie, partie double.
3½ " 4	Agriculture.

MARDI ET JEUDI.

8½ " 9	Etude.
9 " 9½	Lecture latine et manuscrits.
9½ " 10½	Histoire sainte et du Canada.
10½ " 11	Analyse grammaticale et logique.
11 " 11½	Dictée et correction.

Après-midi.

1 " 1½	Géographie.
1½ " 2½	Littérature.
2½ " 3½	Anglais:—lecture, grammaire, dictée et traduction.
3½ " 4	Leçons de choses.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE.

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI.

Heures.		
9 " 10	Lecture:—épellation dans le livre et par cœur, lecture courante, compte-rendu de la lecture.	

10 " 11	Grammaire:—Récitation, correction d'un exercice accompagnant la leçon de grammaire, explication de la leçon suivante, dictée.
11 " 11½	Leçon de dessin.

Après-midi.

1 " 1½	Ecriture.
1½ " 2½	Lecture,—comme ci-dessus.
2½ " 3½	Calcul sur l'ardoise.
3½ " 4	Agriculture.

MARDI ET JEUDI.

9 " 10	Lecture,—comme les autres jours.
10 " 10½	Histoire du Canada.
10½ " 11½	Histoire Sainte et Catéchisme.

Après-midi.

1 " 1½	Géographie.
1½ " 2	Art épistolaire.
2 " 3	Tenue des Livres (partie simple).
3 " 3½	Calcul mental.
3½ " 4	Leçons de choses.

PÉDAGOGIE

Les leçons de choses

Je reprends aujourd'hui ma dissertation sur l'enseignement intuitif, et je me propose de risquer une définition des leçons de choses. Mais qu'il me soit permis de rectifier d'abord une erreur qui s'est glissée dans mon article de janvier dernier. Pour mieux montrer la différence qui existe entre la mémoire verbale, l'intuition et la méthode discursive ou le raisonnement, je me suis servi de quelques exemples; j'ai parlé, entre autres, d'une proposition de géométrie que l'on peut comprendre *intuitivement*, si l'inspection de la figure géométrique suffit pour nous la faire saisir.

Plus loin, au lieu de lire: " *Apprendre cette vérité par cœur, sans preuve, sans démonstration, c'est la posséder par les lumières de son intelligence* ", le lecteur voudra bien considérer cette phrase comme non-avenue, et y substituer celle-ci:

" *Apprendre cette vérité par cœur, sans raisonnement, est un exercice de mémoire verbale, rien autre chose; au contraire, prouver, démontrer la vérité d'un théorème, c'est comprendre, c'est concevoir par les lumières de son intelligence, c'est posséder de la science.* "

Parlons maintenant des leçons de choses.

Je considère les leçons de choses comme l'enseignement intuitif par excellence. Dans tout enseignement par intuition, il y a nécessairement un objet matériel en présence, et l'exercice de nos sens est dirigé sur cet objet. Mais cela ne suffit pas aux leçons de choses, qui doivent en outre remplir la condition suivante: *que la chose présente ne soit pas seulement le moyen, l'instrument, mais aussi l'objet de la leçon.* En d'autres termes, dans une leçon de choses, nous examinons la chose présente pour elle-même, nous en recherchons les parties, nous en retraçons l'origine, nous en faisons voir l'utilité, nous groupons toutes les idées qui nous sont suggérées par la présence de cet objet.

Rien n'est plus *intuitif* que les exemples. En voici quelques-uns pour donner à cette définition une clarté semblable à la lumière du jour.

Nous expliquons les premières opérations du calcul à l'aide de pommes, de boules, de barres, etc.; cependant, nous ne désirons pas attirer l'attention de nos élèves sur ces objets mêmes; nous voulons simplement les faire servir comme des moyens, des instruments pour donner aux enfants une idée plus substantielle du nombre, de la quantité, de l'addition, etc. C'est là l'intuition appliquée à une science positive; ce n'est point une leçon de choses.

Si, au contraire, nous parlons d'une pomme, de ses parties, de sa provenance, de son utilité; si nous la comparons à d'autres fruits, etc., nous donnons une leçon de choses.

**AUTRE EXEMPLE.**—Si nous commençons l'étude d'une langue étrangère en nommant en cette langue les objets qui nous entourent, notre but n'est pas de faire mieux connaître ces objets, mais d'enrichir le vocabulaire de l'enfant; les objets désignés ne sont pas l'objet de cet enseignement, ils ne sont que des accessoires, des instruments.

Les leçons de choses ont pour but d'exercer davantage les sens de l'enfant, autrement dit, de développer chez lui l'esprit d'observation et d'examen; de lui faire mieux connaître les noms, les propriétés, l'usage des objets qui l'entourent; de compléter les notions qu'il possède déjà sur ces objets; de lui faire connaître de nouveaux objets qu'il rencontrera plus tard et dont la connaissance lui sera utile; de l'exercer à s'exprimer avec plus de facilité et de justesse, de l'habituer à un langage correct, de lui fournir un vocabulaire étendu. Par les leçons de choses, les connaissances que l'enfant a déjà acquises par l'exercice spontané de ses sens et le commerce de ses semblables sont enrichies, groupées, ordonnées. L'éducation naturelle est ainsi continuée, complétée méthodiquement.

La définition que nous venons de donner montre l'importance de cette branche qui est, en quelque sorte, le complément de toutes les autres. Mais rien n'est difficile comme de donner une bonne leçon de choses; c'est la pierre d'échoppement de tous les commençants. Nous nous proposons, dans un prochain article, de donner quelques règles pratiques qui faciliteront la tâche de ceux qui veulent sérieusement s'occuper de cet objet.

B. LIPPENS.

### L'enseignement du français

A la dernière réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale-Laval, on avait à discuter la question suivante :

« NOTRE MÉTHODE D'ANALYSE PEUT-ELLE ÊTRE AMÉLIORÉE ? »

M. le Professeur Cloutier ouvrit la discussion par la lecture suivante sur l'enseignement du français en général.

Monsieur le Président et Messieurs,

L'analyse et l'enseignement du français se tiennent tellement de près que l'on ne saurait séparer l'une de l'autre, de sorte que l'on peut dire également bien, sans altérer aucunement la question principale : *La manière dont nous enseignons le français n'est-elle pas susceptible de quelques améliorations ?*

Voilà, il me semble, à quel point de vue il faudrait envisager la question : mais pour en avoir une interprétation vraie, rigoureuse, nous devons comparer nos résultats, dans l'enseignement de cette branche importante, avec ceux que l'on obtient ailleurs.

Il ne faut pas se faire illusion, Messieurs, n'allons pas croire que, parceque nous obtenons quelque succès, nous sommes arrivés à un tel degré de perfection, qu'il ne nous reste plus qu'à nous croiser les bras, à laisser marcher les choses d'elles-mêmes, et nous vanter que nous n'avons plus rien à envier à la vieille Europe; que nous sommes la troisième puissance du monde en fait d'instruction et d'éducation.

De telles prétentions seraient regrettables, téméraires, impardonnables même pour des instituteurs, qui doivent être les sentinelles vigilantes de toute amélioration comme de tout progrès. Non! ayons le courage de reconnaître nos défauts et de rechercher les moyens propres à les corriger.

Il est un fait bien constaté; c'est que la manière dont nous parlons laisse beaucoup à désirer et que nous n'écrivons guère mieux que nous ne parlons, tandis que les Français et tous les Européens dont le français est la langue maternelle, parlent et écrivent généralement bien. D'où vient cette différence? sinon d'un défaut radical dans la base même de l'éducation que nous donnons à nos enfants. Nous semblons ignorer que le langage parlé doit avoir le pas sur le langage écrit; nous faisons consister, pour ainsi dire, l'étude de la langue dans la connaissance des règles de la grammaire et dans l'orthographe des mots. C'est vers ces deux points que se dirigent tout notre travail, toute notre attention, tous nos efforts: et, aussitôt qu'un élève peut faire une dictée presque sans fautes, et qu'il sait analyser une phrase couramment, nous disons avec orgueil: cet élève sait le français.

Voilà assurément un compliment bien flatteur pour un jeune garçon de quinze à seize ans, disons même de dix-huit ans... il sait son français, il possède cette belle langue que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue et tant d'autres grands génies ont illustrée par ces chefs-d'œuvres dans tous les genres qui sont l'admiration du monde entier! Mais entendons-nous: il sait le français à notre manière de voir. Cependant, qu'un français, homme connaissant les choses, et au fait du système éducatif de son pays, vienne visiter une de nos écoles où se trouve un de ces petits savants, et qu'on lui présente cet élève comme sachant le français. Le fait seul de cette affirmation fera sourire de pitié, et remplira d'étonnement notre visiteur: car il a une si haute idée de sa langue qu'il croira difficilement, sans en avoir la preuve, qu'à douze cents lieues de la mère-patrie, un petit Canadien de 15 ans puisse la parler et l'écrire correctement. Aussi, voudra-t-il connaître la chose par lui-même. Il adresse la parole au jeune homme. Celui-ci répond d'une manière embarrassée, incorrecte; l'articulation est molle, les mots sont à moitié prononcés. Il veut l'entendre lire une page à haute voix, mais à la 10ème ligne, il demande quartier, tant ses oreilles sont écorchées, déchirées par le ton faux, chantard, par le défaut d'expression du jeune lecteur... Mais, enfin, se dit-il, cet élève doit savoir quelque chose. Mon bon ami, voulez-vous bien écrire une petite narration, par exemple, racontez-moi, de la manière la plus simple, ce qui s'est passé à l'école aujourd'hui.—M. je n'ai pas encore appris la composition.—Mais, M. l'instituteur, ne m'avez-vous pas dit que cet élève savait le français?—Oui, M., il sait faire ses dictées sans faute et analyse très bien.—Mais à quoi bon toutes vos dictées et toutes vos analyses, si vos élèves n'apprennent ni à parler, ni à lire, ni à écrire quelque chose par eux-mêmes? Avec tout ce bagage inutile, ils n'en savent pas autant que nos enfants à dix ans.

De fait, MM., nos élèves seraient bien triste figure à côté de petits Français de leur âge, s'il s'agissait d'exercices sur la langue. Car chez eux, on procède d'une manière toute différente de la nôtre. On commence par faire ce

qu'on appelle l'éducation première de l'enfant (chose inconnue ici, et dont on ignore même l'existence dans la plupart de nos écoles) ; on lui apprend sa langue maternelle, c'est-à-dire, à parler correctement ; on lui fait connaître le plus de choses possible au moyen d'images et d'autres objets matériels ; on lui apprend en même temps à les nommer par leur nom propre, à les écrire ; enfin, on s'efforce de lui mettre dans la tête autant d'idées possible, tout en lui enseignant la manière de les exprimer. Comme le jeune enfant est incapable de comprendre les choses abstraites, on est obligé de matérialiser, pour ainsi dire, son enseignement, afin d'arriver à l'intelligence par le moyen des sens. C'est ainsi que l'on procède en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, et dans tous les autres pays de l'Europe où l'instruction publique est régulièrement organisée.

Appuyée sur de telles bases, l'instruction élémentaire développe rapidement l'intelligence de l'enfant, le met bien vite en état d'exprimer assez correctement ses pensées, de parler avec facilité et avec exactitude des choses qu'il connaît.

Aussi l'ouvrier français, qui très-souvent ne possède qu'une instruction fort élémentaire, n'est-il jamais au dépourvu, il a toujours le mot propre pour désigner les choses dont il veut parler, et cela parce qu'il en a appris les noms dès son bas âge à l'école primaire. Lisez une lettre écrite par un français, un homme du peuple, vous y trouverez probablement des fautes d'orthographe, mais le style sera correct, car il écrit comme il parle, c'est-à-dire, il parle bien, il écrit bien.

Par contre, autant les Européens s'expriment avec facilité, à partir du littérateur jusqu'au plus humble artisan, autant sommes-nous pauvres et dépourvus d'expressions propres, quand il s'agit de manifester nos pensées. Le menuisier ne connaît pas même le nom français d'un grand nombre des outils dont il se sert tous les jours : c'est un *scraper*, un *spoke shave*, un *log-saw*, et que sais-je encore ? L'homme de chantier, un *crow-bar*, un *cant-hook*, une *winch*, etc ; remontons ainsi l'échelle jusqu'à l'écrivain ; toujours le même défaut d'expressions propres. Celui-ci voudra-t-il parler d'agriculture, voilà les *queux d'oignons*, les *cotons de patates*, la *mouche de la patate* qui vous arrivent de l'air le plus naturel du monde.

Ce regrettable état de choses a certainement sa source dans notre défaut d'éducation première, car c'est à l'école élémentaire que toutes ces choses devraient être apprises ; et, comme je le disais tout à l'heure en d'autres termes, il faut commencer par apprendre à parler sa langue avant que de l'écrire.

Mais c'est absolument l'inverse que nous faisons ici ; dès que l'enfant entre à l'école, on commence à lui apprendre ses lettres, puis l'épellation, puis la lecture courante, sans s'occuper presque de la prononciation ni de la signification des mots ; on le bourre ensuite des règles indigestes de la grammaire, accompagnées de nombreuses dictées dont le sens est le plus souvent incompris, et d'analyses plus nombreuses encore, tandis qu'on laisse de côté la principale des cultures, la culture par excellence, celle de l'esprit.

Et serons surpris ensuite, si, deux ans après avoir quitté l'école, l'enfant est presque aussi ignorant qu'il était avant d'y entrer ? Assurément non ! car c'est le contraire qui serait surprenant.

Un élève doit-il continuer ses études ? il continuera son cours à l'école modèle ; ici encore, la culture des facultés intellectuelles sera négligée au profit de la grammaire et de l'analyse ; beaucoup d'exercices orthographiques, beaucoup de dictées, mais point de devoirs d'invention, point de leçons d'intuition. Il est bien vrai qu'à la longue, s'il est avantageusement doué, il appren-

dra l'orthographe et les rapports des mots, mais son esprit n'en restera pas moins inculte, stationnaire. Ce sera une machine à écrire du français en perroquet, sans le comprendre.

« La première qualité du langage, dit Bréal, c'est la propriété des termes, et l'on est en droit de l'exiger de l'ouvrier aussi bien que du littérateur et du philosophe. Pourquoi cette qualité est-elle devenue si rare de nos jours ? Ce n'est pas seulement parce que beaucoup de gens traitent de matières qu'ils ne comprennent qu'imparfaitement, c'est aussi parce que leur esprit n'a pas été dressé dans l'enfance à des habitudes suffisantes de rigueur et de netteté. »

D'ailleurs, cette méthode, qui consiste dans la culture de l'intelligence, n'est pas nouvelle. L'immortel Pestalozzi l'enseignait il y a plus de 90 ans, comme l'atteste la citation suivante :

« L'étude de la langue se divise en trois parties : la prononciation, qui s'occupe de la culture des organes de la voix, et à laquelle se rattache le chant ; le vocabulaire, ou la connaissance des mots principaux usités dans l'enseignement ; et la langue proprement dite, qui apprend à exprimer des pensées sur tout le domaine soumis à l'observation de l'intelligence. »

Voici maintenant l'opinion du Père Girard sur le même sujet.

Le Père Girard prend « pour point de départ l'instinct maternel, œuvre de la nature, et digne, par conséquent, de toute notre attention. Pour apprendre à son enfant, la mère lui montre les objets et en prononce les noms (enseignement intuitif) : jamais elle ne détache les mots de la réalité, ses paroles disent toujours quelque chose à son enfant : *Premier point*.—Ensuite, la mère ne parle pas à son enfant simplement pour lui apprendre à prononcer des mots, mais pour lui enseigner quelque chose ; elle ne s'arrête pas au matériel de la langue, elle passe outre, elle instruit : *Second point*.—Enfin l'enseignement de la mère chrétienne a un caractère éminentement moral et religieux ; elle élève son enfant pour le bien et pour son Dieu : *Troisième point*. »

Ainsi, Messieurs, comme vous venez de le voir, la base de notre enseignement, quant à la langue maternelle, laisse encore à désirer.

#### Quand doit-on commencer à enseigner la grammaire ?

Je n'hésite pas à dire qu'il faut le faire dès la première année ; car les enfants qu'on nous envoie ne sont jamais trop jeunes pour apprendre que le nom sert à désigner les personnes, les animaux, et les choses ; pour distinguer le masculin du féminin, le singulier du pluriel, etc. Mais cet enseignement grammatical doit se faire sous forme de causerie, d'une manière familière, « sans livre, sans règles, sans définitions. » Les explications doivent être simples, faciles, à la portée de tous.

Aussitôt que les enfants savent suffisamment écrire, on leur donne de petites dictées : d'abord, des noms pris dans la leçon du jour, puis de petites phrases très-faciles où entre le verbe *être* ou le verbe *avoir* ; mais toujours, invariablement, il faut leur faire connaître la signification des mots ou des phrases qu'ils écrivent. Voici à peu près de quelle manière on procède :

Le maître ou le moniteur écrit lui-même, bien lisiblement, sur le tableau noir, en les expliquant à mesure qu'il les trace, par exemple, les mots : *livre, ardoise, crayon, cahier, plume, encre, école, tableau noir, armoire, etc.* Après les avoir fait lire et relire plusieurs fois, il les efface, les dicte ensuite en les joignant au verbe *avoir*. Exemple : *J'ai un livre, une ardoise et un crayon.—Tu as un cahier, une plume et de l'encre.—Il y a dans l'école un tableau noir et une armoire, etc.* Les élèves écrivent sur leurs ardoises. Ces dictées ne doivent pas dépasser

quatre ou cinq lignes dans le commencement, mais on peut en augmenter la longueur à mesure que les enfants avancent. Le maître ou le moniteur corrige ensuite les fautes par un trait sur chacune. Il écrit ou fait écrire ces mêmes phrases sur le tableau et les élèves les reproduisent de nouveau, correctement, au-dessous des premières, afin de constater, par la comparaison, les fautes qu'ils ont faites la première fois ; ensuite, ils entrent proprement ce dernier travail sur le cahier des devoirs journaliers. On pourra dans une autre dictée donner les mêmes phrases au pluriel, ou les entre-mêler de noms singuliers et de noms pluriels. Comme exercice d'application, on fera distinguer le genre et le nombre de chaque nom. Un autre exercice très-important, c'est de faire conjuguer tous les jours un temps ou deux du verbe avoir avec un complément (1), ensuite le verbe être avec un ou plusieurs attributs : car le verbe étant l'âme de la parole, on ne saurait commencer trop tôt d'en faire connaître le mécanisme.

On conçoit tout l'avantage, tout le fruit que peut produire l'application de ces procédés bien entendus : des enfants ainsi préparés sont en état de poursuivre avec beaucoup de succès et d'une manière très-intelligente leurs études grammaticales proprement dites.

*Quelle méthode faut-il suivre pour enseigner la grammaire ?*

Bien que plusieurs pédagogistes en aient reconnu un grand nombre, elles peuvent toutes se réduire à deux : la méthode synthétique ou dogmatique et la méthode socratique, analytique ou euristique. Dans la première, le maître formule la règle ; il en déduit des conséquences, en fait l'application au moyen d'exemples multipliés : dans la seconde, il commence par des exemples, et, par une série de questions habilement posées, il amène l'élève à la découverte de la règle ; c'est de là que lui vient le nom de méthode d'investigation ou d'invention. Elle est en vogue en France, en Suisse et en Belgique, et, d'après ma propre expérience, je puis dire avec certitude qu'elle est de beaucoup préférable à la première. Néanmoins ces deux méthodes peuvent s'employer avec avantage tour à tour, et toute l'habileté du maître consiste à savoir le faire à propos, et de pouvoir passer de l'une à l'autre sans qu'il soit possible, pour ainsi dire, de s'apercevoir de la transition.

*Faut-il mettre une grammaire et un livre d'exercices entre les mains des élèves, lorsqu'ils sont assez avancés pour apprendre des leçons par cœur ?*

Les instituteurs Belges, réunis en congrès à Gand, en 1876, ont répondu négativement à cette question ; mais je ne suis pas prêt à partager leur opinion, toute respectable qu'elle est, car malgré l'habileté du professeur à questionner, malgré la clarté et la précision de ses explications, les élèves ne pourront jamais arriver à cette justesse, à cette exactitude qu'un auteur éclairé aura su mettre dans ses définitions. Mais il ne faut jamais perdre de vue cette grande vérité pédagogique, savoir : Que le maître doit apprendre directement les choses à ses élèves de vive voix ; que le livre n'a de valeur que pour leur enseigner à dire convenablement ce qu'ils ont appris de la bouche de leur professeur.

Ainsi, la grammaire la plus simple sera toujours la meilleure.

On me permettra de citer ici l'opinion de Fénelon sur ce sujet :

« Un savant court risque de composer une grammaire trop curieuse et remplie de préceptes. Il me semble qu'il faut se borner à une méthode courte et facile. Ne donnez d'abord que les règles les plus générales ; les exceptions viendront peu à peu. Le grand point est de

mettre une personne le plus tôt qu'on peut dans l'application des règles par un fréquent usage : ensuite, cette personne prend plaisir à remarquer le détail des règles qu'elle a suivies d'abord sans y prendre garde. »

*Quelle place doit occuper l'analyse dans l'enseignement du français ?*

Cette question en amène naturellement deux autres.

*Peut-on écrire correctement le français sans savoir l'analyse ? (1)*

Je ne crains pas de répondre affirmativement, et pour en avoir la preuve, il suffit de demander à nos écrivains, à nos meilleurs littérateurs, d'analyser grammaticalement quelques-unes de leurs plus belles phrases : ils répondront avec raison que ce détail a toujours été la dernière de leurs occupations ; que leur seul désir a été de prendre pour modèles les grands écrivains.

*2o. Peut-on enseigner le français par l'analyse seulement ?*

Assurément non ! Car l'enseignement de la langue se compose d'une série de procédés que l'analyse, seule, ne saurait remplacer.

Or, puisqu'on peut savoir le français sans analyse et qu'on ne pourrait l'enseigner par l'analyse seulement, il s'ensuit qu'elle n'est pas une méthode d'enseignement, mais simplement un moyen de justification qui permet à l'instituteur de s'assurer si les élèves ont bien saisi, suffisamment compris les explications qu'il leur a données. Néanmoins, il ne faut pas conclure de là qu'on pourrait la supprimer entièrement ; non, au contraire, il faut en faire et en faire beaucoup, mais l'important, l'essentiel, c'est de savoir la rendre intéressante, attrayante même pour les élèves ; en faire, pour ainsi dire, un exercice gymnastique de l'esprit. Pour lui donner ce caractère, on fera analyser oralement, et, par de nombreuses questions aussi faciles qu'ingénieuses, on attirera l'attention de l'enfant sur les difficultés grammaticales qui se rencontreront dans les phrases à décomposer, sur les différentes acceptions de certains mots, sur la valeur des préfixes, des suffixes, etc. On aura soin toujours de faire comprendre préalablement le sens vrai de la pensée de l'auteur.

Ainsi, évitons autant que possible cette manie que l'on a dans certaines écoles de donner presque tous les jours pour devoirs, à la maison, de ces analyses à perte de vue où l'élève doit remplir des feuilles de papier entières de formules plus ou moins exactes, apprises par cœur et qui ne disent rien à l'esprit. Ce travail stérile n'est propre qu'à décourager et à ennuyer.

M. Defodon, rédacteur en chef du « Manuel général de l'instruction primaire, » professeur à l'École normale primaire de la Seine, officier d'académie et auteur d'un livre intitulé « Inspection des écoles primaires, » après avoir cité sur ce sujet l'opinion de deux ministres de l'instruction publique, M. Roulan et M. Duruy, condamnant l'abus que l'on faisait de l'analyse, ajoute : « Il faut analyser et analyser beaucoup, mais de vive voix, au tableau noir, et non couvrir des cahiers entiers de formules insipides, monotones, rebutantes, comme on en a présenté à l'exposition scolaire du ministère en 1876. C'est là ce que les ministres ont entendu proscrire. »

Je citerai encore l'opinion de M. Chs. Henriot, collaborateur d'une *Revue pédagogique* publiée à Paris.

Dans un article sur l'Exposition universelle, au titre *langue française*, M. Henriot s'exprime ainsi :

« Que doit comprendre l'Exposition en ce qui se rapporte à l'enseignement de la langue française ?

« Verrons-nous s'étaler là nos éternelles analyses

(1) Par analyse j'entends ici cette décomposition de la phrase d'après certaines formules, comme la chose se pratique dans nos écoles.

(1) Voir la préface de nos Devoirs grammaticaux.

grammaticales ou logiques, nos verbes conjugués, nos dictées tourmentées, accumulation trop souvent bizarre de difficultés orthographiques, comme si les règles (d'ailleurs très-arbitraires) du *tout*, du *quelque*, et du fameux *participe* étaient le  *nec plus ultra*  de notre enseignement national? Déplorable et, à ce qu'il paraît, incurable manie."

D'ailleurs, quelques expressions grammaticales et, par suite, plusieurs formules d'analyse dont nous nous servons, ne sont pas irréprochables sous le rapport de l'exactitude : aussi, sont-elles presque toutes disparues des nouveaux livres classiques belges et français, pour faire place à d'autres plus précises et plus en harmonie avec le génie de notre belle langue.

Prenons par exemple le mot *régime* (1).

Peut-on également bien employer le mot *régime* pour le mot *complément* ?

Non, car ils ne sont pas synonymes. Le premier comporte une idée de désinence, le second, une idée de fonction. En effet, dans les langues qui se déclinent, le mot *régi* subit la loi du mot *régissant* ; c'est son valet, son esclave, tandis que dans celles qui n'ont pas de déclinaisons, comme la nôtre, le mot *complément* n'éprouve aucune altération dans sa forme.

Or, puisque ce *fonctionnaire*, dans la langue française, n'est pas assujéti aux mots avec lesquels il est en rapport, il n'en est donc pas le *régime*, mais le *complément*.

Voici l'opinion de Napoléon Landais sur ce sujet :

"Les langues qui n'ont pas de déclinaisons ont des *compléments* et non pas des *régimes*. Et qu'on ne croie pas qu'il est indifférent de dire *régime* ou *complément* : car outre que le *régime* emporte toujours avec lui l'idée d'un changement dans la forme des mots, ce qui n'a pas lieu dans le *complément*, il y a encore entre eux cette différence essentielle, que la disposition des *compléments* est une affaire de construction, au lieu que la détermination du *régime* est une affaire de syntaxe.

"Il est pour cela même plus conforme à la précision des idées d'éviter l'emploi des mots *régir*, *régime*, *gouverner*, lorsqu'il est question de langues qui n'ont pas de cas : ces mots ne sont venus que de la *Grammaire latine*, sur le modèle de laquelle ont été formées les *Grammaires* de la plupart des langues modernes, sans que l'on ait fait trop d'attention au génie particulier de chaque langue, et aux moyens variés que chacune employa pour arriver au même but. Il est plus naturel de donner le nom *complément* dans les langues sans cas à ce que l'on appelle *régime* dans les autres langues, parcequ'il sert effectivement à compléter le sens qu'on se propose d'exprimer."

Appuyé sur une opinion aussi respectable et aussi autorisée que l'est celle de ce célèbre grammairien, on peut donc sans scrupule donner la préférence au mot *complément*, qui est d'ailleurs si simple, si connu et qui exprime si bien la chose qu'il désigne.

Pour la même raison, il vaut mieux ne pas donner de *complément* à la préposition ; car qu'est-ce qu'une *proposition* ?

D'après la nature même de sa définition, c'est un mot qui marque un rapport entre deux autres mots ; rapport de *tendance*, d'*origine*, d'*infériorité*, de *but*, d'*opposition*, etc.

Les mots mis en rapport par la préposition en sont les termes. Le premier terme est l'*antécédent* et le second le *conséquent*. La préposition et son *conséquent* forment le *complément* de l'*antécédent*.

Ainsi, en donnant un *complément* à la préposition, on prive l'*antécédent* de son accessoire essentiel.

On me permettra de citer ici l'opinion de M. P. Larousse, auteur d'une série de livres classiques fort

appréciés en France et surtout en Belgique où l'on est si difficile au sujet des livres d'école.

"Dans ce livre nous avons introduit de notables innovations ; ainsi nous n'avons pas hésité à répudier entièrement cette habitude invétérée chez les grammairiens d'accorder un *complément* à toutes les *propositions*. C'est, selon nous, une erreur grave, un pur latinisme qui n'a aucune raison d'être dans notre langue. La préposition établit un rapport entre le mot *complément* et le mot indirectement ou circonstancielle-ment *complété*. La préposition n'est donc qu'un lien, un intermédiaire ; en lui donnant un *complément*, au détriment du verbe, on esquive la difficulté, on accoutume l'élève à se tirer d'affaire sans effort et partant sans profit. C'est un moyen commode qu'a inventé l'ignorance au profit de la paresse. L'analyse est une décomposition raisonnée du discours, ce n'est point un escamotage.

"Cette restitution une fois opérée, nous avons tracé entre le *complément indirect* et le *complément circonstanciel* une ligne de démarcation bien distincte.

"Supposons cette phrase à analyser :

"Rémus fut tué par son frère sur le mont Aventin. D'après la méthode qui consiste à donner un *complément* à la préposition, *frère* est le *complément* de la *préposition sur*. Voilà assurément un mode d'analyse qui est à la portée des plus faibles intelligences, et qu'une minute suffit à enseigner ; malheureusement ce système, tout empirique, est aussi stérile qu'il est simple, et le profit que l'on en retire vaut à peine le temps que l'on a dépensé.

"En suivant la méthode exclusive du *complément indirect*, les substantifs *frère*, *mont*, sont *compléments indirects* de *fut tué*. Cette analyse est encore defectueuse, puisqu'elle donne une appellation commune à deux *compléments* évidemment dissemblables.

"Enfin, en reconnaissant, suivant notre méthode, une différence entre le *complément indirect* et le *complément circonstanciel*, on dira que *frère* est *complément indirect*, et *mont*, *complément circonstanciel* (circonstance de lieu) du verbe passif *être tué*. Cette innovation oblige l'élève à faire des distinctions importantes, à établir un rapport entre deux mots souvent fort éloignés l'un de l'autre, et à préciser la nature de ce rapport. On rend ainsi la nature impuissante et la réflexion devient pour l'élève un travail obligatoire.

"Tout enseignement qui ne sera point basé sur cette méthode de raisonnement, établie en principe, sera un enseignement stérile, ami du mot, ennemi de l'intelligence ; voilà pourquoi nous avons dans nos écoles et dans nos collèges tant de grands perroquets qui répètent et si peu de petits hommes qui pensent."

Cette théorie permet d'établir une analogie parfaite entre l'analyse grammaticale et l'analyse logique.

Disons d'abord que les mots, en se combinant, sont susceptibles de se compléter les uns les autres ; que les noms ont deux sortes de *compléments*, *compléments déterminatifs* et *compléments explicatifs* ; que les verbes en ont trois sortes, *directs*, *indirects* et *circonstanciels*. Ces choses sont trop connues pour qu'il soit besoin d'en donner des exemples.

En second lieu, pour l'analyse logique, faisons la distinction suivante :

Les *propositions* se divisent en deux grandes classes : *propositions principales* et *propositions complétives*.

Etablissons maintenant l'analogie entre les deux analyses, savoir :

Que la *proposition complétive* joue le même rôle dans la *proposition composée* que le mot *complément* dans la *proposition simple*.

Le petit tableau suivant fera mieux comprendre la chose.

(1) Voir la note à la page 20 de notre grammaire, la raison pour laquelle nous employons ce mot en 1873.

## RAPPORT DES MOTS

1. Les fables de LA FONTAINE sont des chefs-d'œuvre.
2. La rose, fleur odoriférante, embellit nos jardins.
3. Après la bataille de Cannes, on put croire Rome perdue.
4. Aristide s'opposa à LA DESTRUCTION DE LA FLOTTE LACÉDÉMONIENNE.

## RAPPORTS DES PROPOSITIONS

1. Les fables que LA FONTAINE a composées sont des chefs-d'œuvre.
- II. La rose qui est une fleur odoriférante, embellit nos jardins.
- III. Après la bataille de Cannes, on put croire que Rome était perdue.
- IV. Aristide s'opposa à ce que l'on détruisit la flotte Lacédémonienne.
- V. L'allouette commence à chanter dès que le soleil est levé.

D'après LAROUSSE.

Comparons maintenant, deux à deux, les rapports des mots pris dans les propositions simples avec les complétives prises dans les propositions composées.

- I. La Fontaine,—complément dét. de fables.
1. que La Fontaine a composées,—complétive dét. de fables.
2. fleur,—complément explicatif de rose.
- II. qui est une fleur odoriférante,—complétive explicative de rose.
2. Rome,—complément direct de croire.
- III. que Rome était perdue,—complétive dir. de croire.
4. destruction,—complément indirect de s'opposa.
- IV. à ce que l'on détruisit la flotte Lacédémonienne, complément indirect.
5. lever,—complément circonstanciel de commence.
- V. dès que le soleil est levé,—complétive circonstanciel de commence.

Comme on le voit, l'analogie des rapports est parfaite, et les analyses enseignées aux élèves de cette manière leur sont très faciles et beaucoup plus profitables que l'éternelle routine dont nous avons été les esclaves jusqu'à présent. Ainsi, MM., évitons autant que possible ces subtilités grammaticales qui ne sont propres qu'à jeter nos élèves dans le découragement : appliquons-nous avant tout aux choses pratiques, aux choses que l'on rencontre tous les jours dans la vie, en cultivant l'intelligence par tous les moyens en notre pouvoir.

## Langue maternelle (suite et fin)

## SCIENCE DU LANGAGE

## Que comprend la science du langage ?

Elle comprend la connaissance de la grammaire, de l'orthographe et du style.

## I. GRAMMAIRE

Quelle est la méthode à suivre dans l'enseignement de la grammaire ?

La grammaire donne l'ensemble des principales règles qu'on doit observer pour parler et écrire correctement une langue.

A l'école primaire où l'enseignement doit être, avant tout, pratique, l'étude de la grammaire ne doit pas conduire à la science des règles, mais elle doit avoir pour but l'application de ces règles à la langue parlée et à la langue écrite.

L'enfant, au point où nous le prenons ici, est familiarisé avec la pratique du langage, il parle et en parlant il arrange les mots en propositions et en phrases d'après des lois dont il ignore la formule, mais qu'il pratique. Il connaît la proposition et ses éléments logiques : faisons-le descendre à la connaissance des éléments grammaticaux. Nous ferons ainsi l'étude des dix parties du discours et les règles grammaticales se réduiront à ce qu'elles doivent être : à de simples remarques qui naissent d'elles-mêmes de l'observation des faits. De même que l'enfant a composé la langue avec sa mère, il compose maintenant la grammaire avec l'instituteur. De ce principe découlent les règles suivantes qui donnent la marche à suivre dans une leçon de grammaire :

10. Ecrire au tableau noir une série de phrases où est appliquée la règle que l'on veut faire connaître aux enfants.

20. Amener les élèves, par une suite de questions bien faites, à la déduire par eux-mêmes de l'observation des faits.

30. Dès qu'elle est trouvée, la formuler en termes clairs et précis, et la faire retenir par cœur.

40. Faire donner immédiatement un grand nombre d'applications.

REMARQUES.—10. Pour ne pas marcher au hasard, l'instituteur doit avoir un bon manuel qui lui sert de guide, sans cependant s'y attacher d'une manière servile ; 20. Les élèves doivent aussi avoir un manuel très-court et très-substantiel, ne renfermant que les règles principales, accompagnées d'un petit nombre d'exemples bien choisis ; 30. L'instituteur doit formuler de préférence les règles trouvées dans les termes du manuel qui sert de guide aux élèves, afin qu'ils puissent plus facilement les apprendre par cœur, lorsqu'elles auront été bien expliquées.

## II. ORTHOGRAPE

## Quelle est l'importance de l'orthographe ?

Il est très-important d'écrire correctement, parce que très-souvent on juge de l'instruction et de la capacité d'un homme par l'écrit qu'on reçoit de lui. Une bonne orthographe est donc devenue indispensable, non-seulement pour le littérateur et le savant, mais pour tous ceux qui sont dans le cas de manier la plume.

Les exercices de lecture, de grammaire et de rédaction ne suffisent-ils pas pour donner aux enfants une bonne orthographe ?

L'expérience a prouvé que ces exercices seuls ne suffisent pas : il faut en outre donner des exercices spéciaux. Combien, en effet, ne rencontre-t-on pas de difficultés orthographiques qu'il est impossible de vaincre par la grammaire ! L'usage seul peut les résoudre.

Quand faut-il commencer les dictées et en quoi consistent les différents exercices à donner aux enfants dans le cours de leurs études primaires ?

10. Ces exercices commencent à la division inférieure et se mêlent aux exercices de lecture élémentaire.

20. Avec les enfants de la division inférieure qui usent du manuel de lecture élémentaire, on peut faire des exercices d'orthographe au moyen du manuel. (a) Les enfants lisent à haute voix et simultanément la première phrase du mot indiqué. (b) Un élève désigné par l'instituteur répète le 1er mot, indique le nombre de syllabes et de lettres qu'il renferme, l'espèce de mots, la raison de la présence d'une majuscule ; il remarque si l'orthographe diffère de la prononciation. (c) Lorsque le morceau a été étudié de cette manière, l'instituteur le fait écrire au tableau, sous sa dictée, par un élève. Les autres suivent et remarquent les fautes qu'il fait ; (d) la dictée finie, les plus faibles commencent la correction ; les

plus forts relèvent les fautes que les autres ont laissées ; puis, s'il en reste encore, ils s'aident tous de leur livre pour les chercher et les corriger. Cette sorte d'exercice peut se donner aussi à la division moyenne ; seulement on choisit des morceaux et l'on fait des observations en rapport avec le degré d'avancement dans l'étude de la grammaire et de l'analyse.

3o. Un excellent exercice aussi, c'est de donner à copier des leçons préalablement lues et traitées en classe, ou des morceaux qui ont été appris de mémoire.

4o. (a) Les élèves de la division moyenne écrivent souvent sous la dictée du maître des morceaux à leur portée, et lorsqu'ils sont assez bien exercés, on peut leur donner des exercices communs avec les élèves de la division supérieure. (b) La dictée finie, les élèves se passent leurs ardoises les uns aux autres avant de faire la correction de la dictée. (c) Chaque élève épelle un mot à haute voix et tous soulignent les mots mal écrits. (d) Les élèves reprennent leurs ardoises et corrigent les mots soulignés ; l'instituteur examine le travail, qui peut alors se mettre au net.

5o. Il est très-utile de donner de temps en temps aux élèves des deux divisions supérieures des dictées homonymiques. On peut les traiter comme le morceau de lecture dont il est parlé au 2o., après avoir écrit les phrases au tableau ou suivant la marche indiquée au 4o.

### III. STYLE

*Quel est le but des exercices de style ?*

Faire acquérir une certaine aptitude à s'exprimer avec l'ordre et la justesse, la clarté et la précision qu'exigent les besoins sociaux.

*A quelles conditions générales est attaché le succès des élèves dans la composition ?*

Composer, c'est mettre une pensée par écrit. L'instituteur ne peut donc attendre de succès qu'à condition : 1o. d'exercer l'enfant à l'invention ; 2o. de lui apprendre à exprimer exactement et correctement ce qu'il pense.

*Quelle suite d'exercices pourrait-on employer avantageusement pour atteindre ce résultat ?*

1. Les exercices de pratique du langage, s'ils sont bien dirigés, constituent d'excellents préliminaires à la composition écrite. C'est un fait d'expérience journalière que les enfants qui ont été tenus de s'exprimer toujours correctement, et que leurs parents ont repris quand ils employaient des locutions vicieuses, éprouvent une grande facilité pour les exercices de composition.

II. Néanmoins, l'instituteur doit cultiver de bonne heure l'invention chez les enfants. Dès qu'ils connaissent le substantif, le genre et le nombre, 1o. qu'il leur demande d'écrire les noms des objets qui se trouvent dans l'école, dans la maison, aux champs, etc..... qu'il leur donne pour devoir d'écrire un certain nombre de noms de personnes, de plantes, de minéraux, d'objets, et de les classer d'après les matériaux dont ils sont faits, l'usage auquel on les emploie, les professions qu'elles exercent etc..... 2o. Après avoir fait une liste des noms d'objets, de personnes, etc..... qu'il leur fasse ajouter une qualité à chacun de ces noms et compléter des phrases commencées au tableau. 3o. A la suite d'un exercice d'intuition, pendant que la division moyenne compose le résumé, la division inférieure écrit les noms de l'objet et de chacune des parties du tout.

III. Pour les élèves de la division moyenne, un bon exercice, c'est : 1o. leur donner de temps en temps des morceaux où on leur indique un certain nombre de mots qu'ils remplacent par leurs contraires ou dont ils écrivent les dérivés qu'ils connaissent ; 2o. leur raconter une anecdote et attirer leur attention sur les principales circonstances. L'instituteur leur demande ensuite de

lui en écrire le résumé et aussi des leçons de catéchisme, d'histoire sainte, d'histoire nationale, de géographie et d'intuition. Dans les commencements, le maître peut laisser au tableau une série de questions auxquelles les élèves répondent par écrit. Plus tard, il remplace les questions par l'indication d'un mot. Enfin il leur laisse faire seuls ce travail

IV. Les élèves de la division supérieure, exercés comme on vient de le voir pendant les années précédentes, sont capables d'être initiés à des compositions plus étendues. Ils peuvent faire des descriptions, des narrations sous forme de lettres. 1o. L'instituteur doit initier les enfants au cérémonial des lettres et exiger toujours que les devoirs qui lui sont remis, soient parfaits à ce point de vue. 2o. Dans les commencements, il donne le sujet aux enfants, puis il compose la lettre avec eux, leur faisant trouver et exposer les idées principales. Il écrit au fur et à mesure au tableau, de manière à avoir à la fin de l'exercice un sommaire d'après lequel les élèves travaillent par eux-mêmes. 3o. Lorsqu'ils font de bons devoirs d'après cette méthode, il leur donne un sommaire moins détaillé. 4o. Il arrive ensuite à leur faire faire des compositions pour lesquelles ils n'ont que le sujet : ou bien il leur lit une lettre à laquelle ils doivent répondre. 5o. Inversions à faire, vers à mettre en prose. Ce sont encore d'excellents exercices à donner aux élèves : ils s'initient aux tournures les plus difficiles de la langue, à la connaissance des expressions poétiques et apprennent à lire et à goûter jusqu'à un certain point les productions littéraires, à penser et à écrire d'une manière plus relevée. L'instituteur peut commencer par lire ou dicter le morceau, puis les élèves essaient de le reproduire de vive voix quant au fond. On analyse ensuite le fond et la forme, et les élèves ont pour tâche de faire disparaître les inversions ou de mettre les vers en prose. 6o. Enfin l'instituteur ne doit pas manquer de donner quelquefois des compositions professionnelles et commerciales. Il est nécessaire en effet de tenir des comptes, si l'on veut avoir de l'ordre dans ses affaires et les faire prospérer. L'instituteur ne doit pas négliger de faire bien comprendre ceci à ses élèves et de leur présenter des modèles où il indique les conditions indispensables d'un compte, d'une quittance, etc..... Un point qui ne devrait jamais être négligé, c'est de faire tenir aux élèves un cahier où tous les devoirs de ce genre sont remis au net.

F. LIÉNARD.  
*Instituteur.*

Perkins, avril 1878.

**Soixante-deuxième Conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 21 et le 25 Janvier 1878.**

SÉANCE DU 24.

Présidence de M. D. BOURTAS.

PRÉSENTS : l'hon. P. J. O. Chauveau, MM. les abbés Verreau et Godin, M. l'inspecteur d'écoles MacMahon, MM. T. Valiquet, A. d'Anglars, U. E. Archambault, A. D. Lacroix, A. Goyette, C. Dupuis, J. T. Dorais, J. E. Juaire, C. Deblanc, P. Adhémar, G. Caisse, J. B. N. Galipou, L. Lacroix, C. H. Gôté, J. Champoux, P. A. Ouellette, C. Smith, T. M. Reynolds, W. Fahey, S. Aubin, J. A. Toupin, H. Granger, J. E. Leroy, G. Gervais, E. Colfer, T. Brennan, E. Tremblay, N. Latrémouille, A. Keegan, A. Taillefer, N. Nolin, M. Lanclôt, J. N. Miller, J. Ahern, F. André,

J. Leroux, A. Allaire, A. Martin, P. Nantel, A. Grant, L. A. Primeau, L. J. R. Bellefeuille, H. C. O'Donaghue, P. L. O'nonaghue, P. X. P. Demers, H. Doré, P. H. Vaillancourt, O. N. Turgeon, G. Tompkins, A. J. Boucher, I. Nadon, J. Goyette, J. B. Demers, O. Boisvert, E. Leblanc, J. O. Cassegrain, les élèves de l'École Normale et un grand nombre de personnes amies de l'éducation.

Les instituteurs d'écoles catholiques de cette ville, aidés de plusieurs amateurs, sous l'habile direction de M. A. J. Boucher, ont contribué, dans une large mesure, à donner de l'éclat à la soirée.

L'hon. M. Chauveau, prié de faire les frais de la séance, prit pour sujet de sa conférence notre système d'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il parla d'abord des principales mesures dont le gouvernement a été saisi, telles que :

L'établissement des écoles normales,  
L'amélioration de l'inspection des écoles,  
La fondation du *Journal de l'instruction publique*,  
La publication d'une série de livres de lecture,  
L'établissement de bibliothèques paroissiales,  
L'augmentation des taxes et des municipalités scolaires,  
La question du traitement des instituteurs,  
La fondation d'écoles de sciences appliquées aux arts et métiers.

En second lieu, M. Chauveau passa en revue les diverses matières d'instruction qu'il serait opportun d'introduire dans toutes nos écoles, et d'autres qui y existent déjà, mais dans l'enseignement desquelles il constate avec regret l'absence d'une méthode rationnelle. Ces matières sont :

La lecture et la prononciation,  
Les leçons de choses,  
L'enseignement de la géographie,  
La cartographie,  
L'histoire,  
La tenue des livres,  
L'agriculture,  
Le dessin.

Enfin, M. Chauveau termina sa conférence, par un exposé rapide des différents systèmes d'éducation chez les principales nations de l'Europe. Il fit remarquer que le Canada, en fait d'instruction, n'est pas aussi arriéré qu'on serait tenté de le croire de prime abord, et que notre système d'éducation soutiendrait assez avantagusement la comparaison avec ceux des peuples de l'ancien monde.

Il ne nous appartient pas d'apprécier ici le mérite de la conférence de M. Chauveau. Nous dirons seulement qu'il a fait preuve de connaissances pédagogiques très-étendues, et que, toutes les fois qu'il a parlé sous forme de conseils, qu'il a traité d'améliorations à introduire, d'institutions à sauvegarder, c'est-à-dire de ces questions qui ont été si vivement débattues dans le gouvernement ou dans la presse, il l'a fait avec ce tact, cette délicatesse qui le caractérise à un si haut degré.

M. le président remercia alors, au nom de l'Association, l'hon. M. Chauveau, et la séance fut ajournée au lendemain à 10 heures de l'avant-midi.

SEANCE DU 25

Présidence de M. D. BOUDRIAS.

PRÉSENTS : MM. les Abbés Verreau et Godin, M. l'inspecteur d'écoles MacMahon, MM. A. Goyette, C. Dupuis, U. E. Archambault, H. C. O'Donaghue, T. Whitty, P. L. O'Donaghue, L. A. Primeau, J. Archambault, J. T.

Dorais, J. E. Juairé, C. Leblanc, P. Adhémair, M. A. Black, G. Gaisse, J. B. N. Galipeau, L. Lacroix, H. Tétrault, C. H. Côté, J. Champoux, P. A. Onellet, P. E. Poupart, C. Smith, T. M. Reynolds, W. Fahey, S. Aubin, J. Guérin, S. Fortin, H. Périard, H. Dalpé, J. A. Toupin, H. Granger, E. Leroy, G. Gervais, E. Colfer, T. Brennan, E. Tremblay, N. Latremouille, A. Keegan, C. Constantin, A. Taillefer, N. Nolin, M. Lanctôt, J. N. Miller, A. Châtigny, J. Ahern, F. André, J. E. Finn, J. Leroux, A. Allaire, A. Martel, P. Nantel, A. Grant, L. A. Primeau, L. J. R. Bellefeuille, P. X. P. Demers, H. Doré, P. H. Vaillancourt, O. N. Turgeon, G. Tompkins, A. d'Anglars, A. J. Boucher, M. Euard, I. Nadon, O. Pelletier, E. Connelly, J. Goyette, J. B. Demers, P. H. St. Hilaire, M. Doin, G. St. Jacques, O. Boisvert, E. Leblanc, J. O. Cassegrain, et les élèves de l'École Normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

Proposé par M. J. T. Dorais, secondé par M. F. X. P. Demers :

"Qu'il soit nommé un comité chargé 1<sup>o</sup> de codifier la constitution et les règlements de l'Association, 2<sup>o</sup> de faire toutes les suggestions qu'il jugera opportun de faire, tant pour modifier certains articles ou règlements que pour les abroger complètement."—Adopté.

Proposé par M. L. A. Primeau, secondé par M. H. Doré :

"Que ce comité soit composé de MM. A. D. Lacroix, F. X. P. Demers, J. O. Cassegrain, du moteur et du secondneur."—Adopté.

Proposé par M. U. E. Archambault, secondé par M. M. Euard :

"1<sup>o</sup>. Que l'hon. M. Chauveau veuille bien accepter les plus sincères sentiments de gratitude de cette Association pour l'intéressante conférence qu'il a bien voulu, hier soir, donner aux instituteurs ;

"2<sup>o</sup>. Que cette Association, qui doit son existence à M. Chauveau, et qui a eu l'honneur de le compter pour chef pendant plusieurs années, voit avec bonheur que cet hon. monsieur tient encore au corps enseignant par son double titre de membre du Conseil de l'Instruction publique et de professeur à l'Université Laval de Montréal."—Adopté.

M. le président offre alors à la discussion le sujet suivant :

"Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la GÉOGRAPHIE ?"

Cette question est débattue par MM. Boucher, Euard, Doré, J. Archambault, U. E. Archambault, Tétrault, M. l'inspecteur MacMahon et M. l'abbé Verreau.

Voici à peu près le résumé des débats :

Tous les discutants reconnaissent l'importance de la géographie et l'intérêt qu'elle offre au maître et aux élèves, à cause des nombreuses branches d'instruction que cette science renferme. Ils constatent avec regret qu'elle est négligée ou enseignée d'une manière tout à fait irrationnelle dans beaucoup d'écoles.

Les premières leçons doivent être données de vive voix, surtout si la classe se compose de jeunes élèves. Le maître doit avoir soin de citer quelques faits historiques, ou certains détails sur le commerce, l'industrie, les mœurs, etc., des pays qui font l'objet immédiat de la leçon. C'est un excellent moyen d'intéresser les enfants, tout en leur faisant acquérir, sans les fatiguer, une foule de connaissances. Le tracé des cartes, avec ou sans échelle de proportion, suivant le degré d'avancement des élèves, est spécialement recommandé pour leur donner une idée exacte de la configuration, de l'étendue des diverses parties du globe.

Mais au moyen de quelle méthode doit-on enseigner la géographie ? Les opinions sont ici différentes. Les uns se prononcent en faveur de la *synthèse*, et veulent que le maître prenne pour point de départ l'école elle-même et ses environs, que de là il passe, suivant le cas, au village, à la paroisse, au comté, à la province ou état, etc. Les autres, au contraire, tiennent plutôt à l'*analyse* et, par conséquent, à la méthode généralement suivie dans la plupart des traités de géographie. Suivant ces derniers, la méthode synthétique, toute bonne qu'elle est, offre des inconvénients assez graves, et dont il faut tenir compte. Le lieu de l'école devant être considéré comme le centre du monde, chaque instituteur se verrait obligé de faire un manuel de géographie, attendu qu'il n'existe pas et ne saurait exister de traité qui puisse à la fois convenir à plusieurs écoles.

La question étant mise aux voix, la conférence se déclare en faveur de l'emploi *simultané* des deux méthodes, tout en conseillant l'usage de la *synthèse* dans les commencements.

M. T. Whitty fait ensuite lecture d'un travail ayant pour titre : " De l'homme et des influences physiques et morales qu'exercent sur lui le genre de vie qu'il mène et la latitude qu'il habite."

Ce sujet qui touche de près à l'éthnographie, n'est point précisément un sujet d'actualité. Cependant, il n'en offre pas moins d'intérêt, surtout lorsque celui qui le traite fait entrevoir des aperçus nouveaux. On écoute toujours avec plaisir tout ce qui se rapporte à l'organisation physique, au caractère intellectuel et moral, aux coutumes et aux mœurs, en un mot à tous les traits qui différencient les unes des autres les nombreuses branches de la famille humaine.

M. Whitty continuera son étude à la prochaine conférence.

Les questions suivantes seront offertes à la discussion à la séance du mois de mai :

1o. Quels sont les avantages de l'enseignement du dessin dans nos écoles, et quelle serait la meilleure méthode de l'enseigner ?

2o. Doit-on consacrer autant de temps à l'étude de l'ANGLAIS qu'à celle du FRANÇAIS ?

Et la séance est ajournée.

J. O. CASSEGRAIS,  
Secrétaire.

#### Question de conférence (Hainaut).

*Montrer combien il importe que les enfants acquièrent à l'école primaire une bonne écriture, et indiquer les moyens à employer pour arriver sous ce rapport à un résultat satisfaisant.*

Il en est de l'écriture comme de toutes les choses d'utilité générale et constante : on s'en sert tous les jours, et on ne l'apprecie guère.

Lecteur, voulez-vous réfléchir un instant avec nous sur cette question ?

Nous vous promettons de ne pas vous conduire dans le dédale des opinions relatives à l'invention de l'écriture. Qu'on doive l'attribuer aux Egyptiens, aux Chaldéens ou aux Phéniciens ; fût-elle même un présent de la divinité, peu importe ; nous nous bornerons à rechercher les avantages qu'elle procure.

Le premier et peut-être le plus considérable, est de

nous permettre de communiquer nos pensées, nos sentiments, à des personnes absentes ; celui qui ne sait pas écrire est exposé à une foule de désagréments par suite de la nécessité dans laquelle il se trouve de faire entrer le prochain dans ses secrets, parfois même les plus intimes. Ce n'est là cependant que le côté essentiellement moral de la chose. Ne parlons pas du préjudice qui résulte souvent de ces révélations obligées ; signalons plutôt le profit que l'on peut tirer de l'écriture. Faut-il dire qu'elle supplée à l'infidélité de la mémoire ? Ce qui est annoté se conserve intact ; l'esprit ainsi soulagé redevient capable de s'approprier de nouvelles connaissances dont la possession est avantageuse, nécessaire ou désirable. Non-seulement elle favorise la conservation des connaissances acquises, elle augmente la puissance de l'entendement à tel point que celui qui étudie la plume à la main, qui tient note des idées qui le frappent et des réflexions qu'elle lui suggère, découvre avec une sagacité quelquefois étonnante l'enchaînement des pensées et la véritable portée d'un raisonnement.

L'écriture est encore un puissant secours dans les études, en ce sens que ce que l'on écrit se retient plus vite et plus longtemps.

Tout cela est parfaitement vrai, dira-t-on, mais montrez-nous, s'il vous plaît, combien il importe que les enfants acquièrent à l'école primaire une bonne écriture. Patience, ami lecteur. Aurions-nous déjà le privilège de vous avoir ennuyé ? Les considérations qui précèdent étaient nécessaires pour faire ressortir tout le soin que l'instituteur doit apporter dans l'enseignement de l'écriture. Car, si cette branche de son enseignement est d'une si haute importance, elle a droit à toute sa sollicitude. D'ailleurs, combien d'élèves ne voit-on pas quitter l'école sachant écrire d'une manière plus ou moins convenable et oublier presque complètement au bout d'un temps relativement très-court ? D'où la nécessité d'une bonne écriture, de quelque chose de vraiment solide, qui ne puisse s'oublier. La plupart des élèves des écoles primaires écrivent peut-être moins souvent que toutes les semaines ; chez quelques-uns, le besoin d'écrire sera une sorte d'événement.

Eh bien ! nous le demanderons à tout homme sensé, l'élève qui savait à peine tracer sur le papier des caractères difficiles, pourra-t-il, après avoir quitté l'école depuis plusieurs années, se donner la satisfaction d'écrire une lettre de six lignes y compris le post-scriptum ?

Nous pensons que l'instituteur ne saurait trop se hâter de perfectionner l'écriture de ses élèves, afin que, dès l'âge de dix ans, ils soient tous capables de faire de bonnes dictées, de copier des actes, de rédiger des notes et des quittances ; enfin, qu'ils puissent déjà tenir une petite comptabilité. Voyons maintenant les moyens à employer pour arriver à un résultat satisfaisant.

Les exercices d'écriture se classent en 3 catégories.

1o. Les exercices simultanés d'écriture et de lecture.

On fait marcher de pair l'écriture et la lecture, selon la recommandation que faisait le célèbre philosophe Quintilien au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.

C'est vous dire, cher lecteur, que nous ne vous parlons pas d'une nouveauté ; mais cette remarque n'est pas nécessaire ; vous savez mieux que nous que la plupart des méthodes soi-disant nouvelles dont on vante tant l'efficacité ne sont que des reminiscences ; vous sentez l'odeur du camphre qui se dégage de tout cela, et vous détournez la tête en souriant. Passons.

La 2<sup>e</sup> période comprend les exercices de calligraphie proprement dits.

Charbonneau partage les lettres en 4 séries.



TABLES DE LOGARITHMES

Progression Arithmétique. d = 2	Prog. géométrique. Quotient = 2	Prog. géo. Quot. = 3	Prog. géo. Quot = 4	Prog. géo. Quot. = 5	Prog. géo. Quot. = 6	Puissances.
0	1	1	1	1	1	1 <sup>ère</sup>
2	2	3	4	5	6	2 <sup>e</sup>
4	4	9	16	25	36	3 <sup>e</sup>
6	8	27	64	125	216	4 <sup>e</sup>
8	16	81	256	625	1,296	5 <sup>e</sup>
10	32	243	1,024	3,125	7,776	6 <sup>e</sup>
12	64	729	4,096	15,625	46,656	7 <sup>e</sup>
14	128	2,187	16,384	78,125	279,936	8 <sup>e</sup>
16	256	6,561	65,536	390,625	1,679,616	9 <sup>e</sup>
18	512	19,683	262,144	1,953,125	10,077,696	10 <sup>e</sup>
20	1,024	59,049	1,048,576	9,765,625	60,466,176	11 <sup>e</sup>
22	2,048	177,147	4,194,304	48,828,125	362,797,056	12 <sup>e</sup>
24	4,096	531,441	16,777,216	244,140,625	2,176,782,336	13 <sup>e</sup>
26	8,192	1,594,323	67,108,865	1,220,703,125	13,060,694,016	14 <sup>e</sup>
28	16,384	4,782,969	268,435,456	6,103,515,625	78,364,164,096	15 <sup>e</sup>
30	32,768	14,348,907	1,073,741,824	30,518,578,125	470,184,984,576	16 <sup>e</sup>
32	65,536	43,046,721	4,294,967,296	152,592,800,625	2,821,109,967,456	17 <sup>e</sup>
34	131,072	129,140,163	17,179,869,184	762,964,453,125	16,926,659,444,736	18 <sup>e</sup>
36	262,144	387,420,489	68,719,476,736	3,814,822,65,625	101,559,956,668,416	19 <sup>e</sup>
38	524,288	1,162,261,467	274,877,906,944	19,074,111,328,125	609,359,740,010,496	20 <sup>e</sup>
40	1,048,576	3,486,784,401	1,099,511,627,776	95,370,566,640,625	3,656,158,440,062,976	

TABLES DE LOGARITHMES (Suite)

Progression Arithmétique. d = 2	Prog. géométrique Quot = 7	Prog. géo. Quot. = 8	Prog. géo. Quot = 9	Puissances.
0	1	1	1	1 <sup>ère</sup>
2	7	8	9	2 <sup>e</sup>
4	49	64	81	3 <sup>e</sup>
6	343	512	729	4 <sup>e</sup>
8	2401	4,096	6,561	5 <sup>e</sup>
10	16,807	32,768	59,049	6 <sup>e</sup>
12	117,649	262,144	531,441	7 <sup>e</sup>
14	823,543	2,097,152	4,782,969	8 <sup>e</sup>
16	5,764,801	16,777,216	43,046,721	9 <sup>e</sup>
18	40,353,607	134,217,728	387,420,489	10 <sup>e</sup>
20	282,475,249	1,073,741,824	3,486,784,401	11 <sup>e</sup>
22	1,977,326,743	8,589,934,592	31,381,059,609	12 <sup>e</sup>
24	13,841,287,201	68,719,476,736	282,429,536,481	13 <sup>e</sup>
26	96,889,010,407	549,755,813,888	2,541,865,828,329	14 <sup>e</sup>
28	678,223,072,849	4,398,046,511,104	22,876,792,454,961	15 <sup>e</sup>
30	4,747,561,509,913	35,184,372,088,832	205,891,132,094,649	16 <sup>e</sup>
32	33,232,930,569,601	281,474,976,710,656	1,853,020,188,851,841	17 <sup>e</sup>
34	232,630,513,987,207	2,251,799,813,685,482	16,677,181,699,666,569	18 <sup>e</sup>
36	1,628,413,597,910,449	18,014,398,509,481,984	150,094,635,296,999,121	19 <sup>e</sup>
38	11,398,895,185,373,143	144,115,188,075,855,872	1,350,851,717,672,992,089	20 <sup>e</sup>
40	79,792,266,297,612,001	1,152,921,504,606,846,976	12,157,655,459,056,928,801	

Pour remplir les lacunes qui existent entre les termes consécutifs, il faudrait insérer un certain nombre de moyens géométriques entre les termes consécutifs de la progression par quotient et un pareil nombre de moyens différentiels entre ceux de la progression par différence ; mais le lecteur concevra facilement que ce petit tableau n'est donné que dans le seul but d'expliquer le calcul logarithmique.

EXEMPLE :

Colonne quot. = 3.

Moyen proportionnel géométrique entre 1 et 5 =  $\sqrt{5 \times 1} = 2.2360679$ .  
 Moyen prop. arithmétique entre 0 et 2 =  $\frac{0+2}{2} = 1.000000$ .  
 Moyen prop. géo. entre 2 et 25 =  $\sqrt{25 \times 2} = 11.1803399$ .  
 Moyen prop. arith. entre 4 et 2 =  $\frac{4+2}{2} = 3.0000000$ .

Moyen propor. géo. entre 25 et 125 =  $\sqrt{125 \times 25} = 55.9016994$   
 Moyen pro. arith. entre 4 et 6 =  $\frac{4+6}{2} = 5.0000000$ .

D'après cette même table :

1 est le log. du nombre 2.2360679  
 3 " " 11.1803399  
 5 " " 55.9016994

PRETVE :

Extraire la racine carrée de 9,765,625.

Log. de 9,765,625 = 29 ; 20 = 5. dont le nombre correspondant est 55.9016994.

Ces nombres ne se trouvent pas dans le tableau ci-dessus : l'exemple que je viens de donner prouve évidemment le raisonnement que je viens de faire.

2 La population d'un pays s'est accrue uniformément tous les ans de manière que de 10,000 âmes qu'il y avait d'abord, il s'en trouva 14,611 au bout de 6 ans : de combien s'est accrue la population chaque année ?

q, inconnu. } 1ère formule :  
 $n = 10,000$  }  $l = aq^n - 1$   
 $l = 14,000$  }  $14,611 = 10,000 \times q^6$   
 $n = 5$  }  $1.4641 = q^6$   
 $q = \sqrt[6]{1.4641}$ .

Comme ce nombre ne se trouve pas dans le tableau ci-dessus, il faut se servir de tables de Callet ou autres.

Log. de 1.4641 = 0.1655707 ;

Ce logarithme divisé par 6 donne 0,0413927, logarithme dont le nombre correspondant, dans les tables, est 1.100. La caractéristique étant zéro, on ne peut prendre pour entier que le premier chiffre, les autres chiffres forment une fraction décimale.

Rép. 1.100 =  $1 \frac{1}{10}$

Le premier terme d'une progression géométrique est 4, le dernier 1640 $\frac{1}{2}$  et le nombre des termes 5. Quel est le quotient ?

q = inconnu } 1ère formule :  
 $n = 4$  }  $l = aq^n - 1$   
 $l = 1640\frac{1}{2}$  }  $1640\frac{1}{2} = 4 \times q^4$   
 $n = 5$  }  $q = \sqrt[4]{\frac{1640\frac{1}{2}}{4}}$

Il faut convertir  $\frac{1}{10}$  en une fraction décimale de la manière suivante :

16	100		
	96		0.0625
	40		
	32		
	80		
	80		
	00		

Ainsi  $q = \sqrt[4]{10.0625}$ .

Log. de 10.0625 = 2.6123501, (a) divisons ce logarithme par 4 nous avons le log. suivant 0.6532125 qui correspond approximativement au nombre 4.5000. La caractéristique du logarithme étant zéro, il n'y a que le chiffre 4 qui soit entier.

Rép. 4.5 = 4 $\frac{1}{2}$ .

(à continuer)

A. LAMY, inst.

ERRATA (livraison de février et mars 1878.)

Page 38. Formules des progressions géométrique ; au lieu du chiffre 9 il faut la lettre q.

1ère.  $l = aq^n - 1$   
 2e  $S = \frac{q^n - 1}{q - 1} a$   
 3e  $S = a \frac{(q^n - 1)}{q - 1}$

Décroissante :

$S = a \frac{1 - q^n}{1 - q}$

Même page, 2e colonne, 1ère formule, au lieu de  $l = aq^n - 1$ , lisez  $l = aq^{n-1}$ .

Même page, même colonne, Problème 2e, 2e formule, au lieu de  $S = \frac{q^n - 1}{q - 1} a$ , lisez  $S = \frac{q^n - a}{q - 1}$ .

Partout où l'on voit  $q - 1$ , il faut lire  $q - l$ .

Page 39, au numéro 3, au lieu de l'équation  $297.51\frac{1}{2} = (23 - 1)$ , lisez  $297.51\frac{1}{2} = a(23 - 1)$ .

Même numéro, 5e ligne, au lieu de 838869, lisez 838867.

POESIE

La tombe ignorée

Quelque part je suis où près d'un saule qui pousse  
 Ignore du soleil quand le printemps sourit,  
 Un tombeau que quelqu'un a cherché dans la moisson,  
 Laisse voir sur sa croix que nul nom n'est inscrit.

Persone que je sache, à genoux sur la pierre,  
 N'est venu, vers le soir, y prier en pleurant ;  
 Mais un ange descend sans doute avec mystère  
 Dans ce lieu, quand le jour s'abat triste et mourant.

Les fleurs n'y vivent pas et la mort ne recueille,  
 Pour moisson, que le foin oublié du faucheur,  
 C'est à peine, lété, si parfois une feuille  
 --Triste larme du saule-- y tombe comme un pleur.

Je suis allé revoir cette tombe ignorée ;  
 Et seul, quand j'ai voulu retrouver le chemin,  
 Quelqu'un était debout, en défendant l'entrée :  
 C'était l'oubli, pensif, et le front dans la main.

*L. LAMUREL*

BULLETINS

Préface du dictionnaire de l'Académie française

(Septième édition, 1877)

La sixième édition du Dictionnaire de l'Académie française a été publiée en 1835 ; la septième vient de paraître à la librairie Firmin Didot.

Voici la Préface de cette nouvelle édition :

L'Académie française comptait déjà deux siècles d'existence lorsqu'elle fit paraître, en 1835, la dernière édition de son dictionnaire. En effet, les lettres patentes qui l'instituent et lui donnent la forme qu'elle a encore aujourd'hui, signées de Louis XIII et visiblement dictées par le cardinal de Richelieu, sont du mois de janvier 1635. Le parlement, il est vrai, par des motifs peu dignes de sa gravité, en différa la vérification et l'enregistrement de deux années, malgré les ordres du roi et les pressantes instances du cardinal. L'arrêt d'enregistrement est du 10 juillet 1637, avec cette jalouse et un peu puérile restriction : que ceux de ladite Académie ne connoi-

\* PREMIERES POESIES, 1876-1878, par Eulore Evanturel, avec une préface de Joseph Marmette, Québec, A. Côté & Cie.

front que de l'ornement, embellissement et augmentation de la langue française et des livres qui seront par eux faits, ou par autres personnes qui le désireront et voudront. Mais déjà l'Académie se réunissait régulièrement et, parmi les travaux que lui avait présentés le cardinal, s'occupait, avant tout, d'un dictionnaire de la langue française : Vaugelas en fut le premier rédacteur.

Six éditions de ce dictionnaire ont paru dans cet espace de deux cents ans, la plus féconde et la plus glorieuse époque de notre littérature, toutes successivement corrigées, remaniées, refondues même quelquefois, après de longues et de mûres délibérations, par des travailleurs d'un mérite souvent modeste, mais riches d'expérience et plus consciencieux en fait de langue, auxquels s'adjoignaient plus fréquemment qu'on ne le pense, outre la Fontaine, le plus assidu des académiciens, un Corneille, un Boileau, un Racine, un Bossuet, et plus tard les grands écrivains et les penseurs du dix-huitième siècle, Voltaire en tête, qui, de Ferney, avait toujours l'œil sur l'Académie.

La première édition s'était fait longtemps attendre, puisqu'elle n'a été publiée que cinquante-neuf ans après la fondation de l'Académie, en 1691. Le public s'impatientait un peu de ce long retard ; les envieux et les médisants affectaient de répandre que ce fameux dictionnaire ne paraîtrait jamais, ou, pour le moins, qu'une génération s'éteindrait encore avant qu'on en vit le premier exemplaire. Parétière, exclu de l'Académie pour avoir enrichi son propre dictionnaire de ce qu'il avait pu dérober à celui de ses confrères, ne manquait pas de propager ce bruit, et supputait malignement ce que coûtait déjà au roi en jetons, ou comme nous dirions maintenant, en droits de présence, chacune des lettres ébauchées. Dans l'Académie même, quelques-uns semblaient douter que l'ouvrage arrivât jamais à un point de perfection qui permit d'en faire pour le public. Plusieurs fois, en effet, le travail commença, et déjà même imprimé en partie, avait été suspendu, puis repris et soumis à de nombreuses révisions : ceux-là seuls s'en étonneront qui ne savent pas ce qu'exige d'attention scrupuleuse, d'analyses fines et délicates, une pareille œuvre, la première fois surtout qu'on l'entreprend, et qu'un dictionnaire n'est pas autre chose qu'un exact et minutieux inventaire de toutes les idées ou nuances d'idées que représentent les mots dans leur emploi simple ou dans leur emploi composé, dans leur sens naturel ou dans le sens figuré, et que souvent, pour découvrir la signification précise du terme en apparence le plus ordinaire, il faut creuser l'esprit humain jusque dans ses dernières profondeurs.

L'édition de 1691, si elle ne ferma pas la bouche aux envieux, et aux médisants (car qu'est le dictionnaire qui ne donne pas prise par quelque côté à la critique, et même à une très-juste critique ?) recut pourtant du public le plus favorable accueil. Dédiée au roi Louis XIV, précédée d'une préface d'un style grave et simple, dans laquelle l'Académie expose brièvement les principes qu'elle a suivis, imprimée magnifiquement, mais dans le format in-folio, peu commode pour l'usage, elle prit immédiatement dans toutes les bibliothèques une place qu'elle n'a pas encore entièrement perdue, malgré tant d'éditions nouvelles. Les mots, au lieu de s'y succéder alphabétiquement et détachés les uns des autres, y sont rangés par racines : disposition plus savante, plus agréable au lecteur curieux de connaître l'histoire généalogique des mots, et d'en suivre jusqu'à nos jours les générations successives, celle peut-être qu'il aurait fallu garder, si les dictionnaires avaient ce qui s'appelle des lecteurs, mais trop gênante malheureusement pour le commun du public, qui se fâche, en ouvrant le dictionnaire, s'il ne tombe pas tout de suite sur le mot qu'il cherche. Aussi la première réforme que l'Académie fit elle-même à son dictionnaire, dès la seconde édition, pour obéir sans doute à une réclamation générale, fut-elle de substituer à l'ordre par racines l'ordre purement alphabétique, qu'elle n'a jamais abandonné depuis.

Cette seconde édition, qui ne parut qu'en 1718, vingt-quatre ans après celle de 1691, on peut dire que l'Académie y avait mis courageusement la main au moment même où elle venait d'achever et de publier la première. A la vérité, le privilège excessif qu'elle avait obtenue de jouir seule pendant vingt ans du droit de publier, sous telle forme qu'elle lui semblerait, un dictionnaire de la langue française, lui faisait un devoir de se presser et de ne pas faire attendre trop longtemps au public une édition plus complète et plus commode de ce dictionnaire, auquel on prétendait le réduire. A cet égard Parétière, il faut l'avouer, avait pleinement raison contre l'Académie dans ses spirituels et entêtés factums. Tout monopole est odieux, mais quels singuliers idées que celle de mettre en monopole les mots d'une langue pour en faire une branche de commerce au profit exclusif d'un libraire chargé de faire imprimer et de vendre le dictionnaire officiel ! Les mots d'une langue étant la propriété commune de ceux qui s'en servent à leur fantaisie pour parler ou pour écrire, le droit de recueillir ces mots et d'en former des dictionnaires est aussi le droit de tous, à la seule condition de ne pas prendre le travail d'autrui. Encore est-ce le cas d'appliquer cette sage maxime de Cicéron, qu'il ne faut pas être trop âpre à défendre son droit, et qu'il est souvent bon d'en abandonner quelque chose. Quel est l'auteur de dictionnaire qui ne se soit pas servi du diction-

naire de l'Académie française, et, par un juste retour, combien de fois l'Académie française, pour approcher de plus près possible de la perfection, n'a-t-elle pas fait son profit, sans plagiat, de tout ce qu'elle trouvait, dans les autres dictionnaires, de corrections indiquées, d'oublis réparés, de leçons précieuses ? Parmi ces dictionnaires qui lui ont été si utiles, l'Académie se plaît à nommer ici celui d'un savant confrère, M. Litté. Elle avait trop souvent consulté et mis à contribution cet immense et unique travail pour ne pas en appeler l'auteur dans son sein.

Deux éditions suivirent d'assez près, dans le dix-huitième siècle, l'édition de 1718, avec peu de changements, il est vrai, tant cette dernière édition, qui nous tenons à reproduire à peu près textuellement la préface de 1718, et les deux dictionnaires ne se distinguent guère eux-mêmes du précédent que par un nombre toujours croissant de locutions et de mots empruntés aux sciences et devenus trop familiers, peut-être, aux écrivains, qui affectaient d'en surcharger leur style, aux hommes bien élevés et aux femmes du monde qui les introduisaient jusque dans le langage commun de la conversation. Corneille et Pascal, Racine et Bossuet, la Fontaine, Molière, Fénelon avaient porté la langue française à sa perfection. Montesquieu, Buffon, J.-J. Rousseau, Voltaire, sans en altérer le fond, en avaient tiré mille formes nouvelles ; et heureuses ; l'heure était venue peut-être, l'heure fatale, où l'on voudrait pouvoir dire au mouvement qui emporte et change tout, même en fait de langue : C'est assez !

De 1762 à l'époque où les académies disparurent, avec la monarchie qui les avait fondées, sous la main implacable de la Révolution, l'Académie française, fidèle à sa pacifique mission, n'avait pas cessé de préparer une cinquième édition de ce dictionnaire, toujours linéairement ouvert aux variations de l'usage, quoique toujours le même quant à l'esprit et aux principes. Le travail était prêt et n'attendait plus que la main de l'imprimeur lorsque l'Académie succomba. Chose bien digne de remarque ! la Convention qui, elle aussi, représentait alors la France et pouvait dire : l'Etat, c'est moi ! devait faire pour le vieux dictionnaire de l'Académie ce que Louis XIV avait fait pour le dictionnaire naissant. Par une loi du premier jour complémentaire de l'an III (17 septembre 1795), la Convention, aussitôt que le retour d'un peu d'ordre et de calme lui permit de penser à ces choses, en ordonna la réimpression avec les additions et corrections préparées.

C'est en exécution de cette loi qui parut, en 1798, la cinquième édition du dictionnaire, précédée comme d'habitude d'une préface, mais d'une préface fortement empreinte de l'esprit du temps, pleine de prétention à la philosophie et à la profondeur, curieuse pourtant et encore bonne à lire, précisément parce qu'elle n'a rien de bien neuf ni de bien profond, et qu'elle ne reproduit guère, en ce qu'elle a de juste et de vrai, que les principes plus simplement exposés par les académiciens de 1691 et de 1718. N'ayant pu, d'ailleurs, passer sous les yeux de l'Académie, qui n'existait plus, et être soumise à son approbation, elle reste l'œuvre toute personnelle de celui qui l'a faite. La critique en serait ici superflue. Si l'auteur reproche, en style du temps, à l'ancienne Académie ce qu'il appelle ses complaisances et ses flatteries pour les rois, on le lui pardonne d'autant plus aisément qu'il ne ménage pas les siennes à la république d'alors, et que, sous ce couvert, cette concession faite aux circonstances, reprenant un ton qui semble lui être plus naturel, il comble d'éloges cette même Académie, et va jusqu'à lui attribuer une part principale dans la fondation des institutions républicaines et démocratiques. L'impression est quo, littérairement parlant, l'auteur demeure fidèle à l'esprit de l'ancien dictionnaire et ne rompt pas, sous ce rapport, avec la tradition. Révolutionnaire par le tour un peu déclamatoire de ses phrases, il ne l'est pas par le fond de ses idées sur la langue, et il faut lui en savoir gré. Pas de pires révolutions que celles qui renversent le langage et pervertissent jusqu'au sens naturel des mots ! Il y a déjà bien des siècles qu'un ancien en a fait la remarque et l'a dit eloquemment (1). On trouve seulement, à la fin de cette édition du dictionnaire, un court appendice, qui appartient encore à l'auteur de la préface, et dans lequel on a réuni ou relégué quelques

(1) Thucydide.

mots et quelques façons de parler issus de la révolution, et dont beaucoup n'étaient pas destinés à lui survivre.

L'édition en 1835, la dernière qui ait paru jusqu'ici, est encore dans les mains du public, qui s'en sert depuis quarante-deux ans. Plusieurs des membres de l'Académie actuelle sont les successeurs immédiats de ceux auxquels on la doit. Tout le monde sait que la savante et ingénieuse préface qui ouvre le dictionnaire, est l'œuvre de l'homme illustre que l'Académie avait alors pour secrétaire perpétuel, M. Villemain. L'Académie ne pouvait manquer de la reproduire à la tête de cette nouvelle édition. Qui aurait pu, en effet, se flatter de faire mieux, ou à quoi bon répéter, sous une forme moins agréable et moins parfaite, ce qui avait été si bien dit ? Cette pensée conduisait naturellement à une autre. Pourquoi ne pas joindre à la préface de M. Villemain toutes les préfaces antérieures, et former de cet ensemble un curieux monument littéraire, une sorte d'histoire progressive de ce dictionnaire, toujours refait et jamais achevé tant que la langue française sera une langue vivante.

Mais en se décidant, après examen, à cette réimpression, l'Académie a vu quelque chose de plus encore qu'une simple satisfaction de curiosité. À travers les variations de goût, d'esprit et de langage que l'Académie, dans le cours de deux siècles, a dû constater, recueillir, quelquefois subir, et dont la trace reste nécessairement empreinte dans un dictionnaire qui se renouvelle et ne finit jamais, il y a un point sur lequel l'Académie n'a pas varié : l'idée que, dès l'origine, elle s'était faite du dictionnaire, l'objet qu'elle se proposait d'atteindre en le composant, les limites dans lesquelles elle entendait le renfermer, les principes, en un mot, règle fondamentale de son œuvre, et comme le moule dans lequel devait être jeté un travail destiné, à mesure qu'il se prolongerait, à être toujours nouveau quant aux détails, toujours le même quant à l'esprit et au but. Après deux siècles d'expérience on est en droit de l'affirmer aujourd'hui : C'est bien toujours le vieux dictionnaire de l'Académie qui se continue d'époque en époque, sous toutes les dates, de Bossuet et de Racine à Voltaire, de Voltaire à Chateaubriant, de Richelieu à Louis XIV, de Louis XIV à la Convention, de la Convention jusqu'à nous ; et lorsqu'on voit un corps qui a compté dans son sein, pendant le cours de deux cent ans, tant d'hommes de mérite et tant d'hommes illustres, s'attacher à la même tradition, persévérer dans les mêmes principes, n'est-il pas d'une certitude à peu près absolue que ces principes sont les plus sages et les meilleurs possibles, et que c'est par leur constante et religieuse application qu'il a été permis de considérer le dictionnaire de l'Académie comme le répertoire authentique de la langue française ?

Or, ces règles et ces principes essentiels, il est facile de les resumer en quelques lignes, sans vouloir d'ailleurs en faire un code dont l'observation serait imposée aux dictionnaires de tous les genres, tous bons, tous utiles, et qui, ayant leur objet propre, peuvent très bien aussi avoir leurs lois particulières. Quelque libre, grâce au ciel, que soit aujourd'hui la concurrence en cette matière, le dictionnaire de l'Académie a toujours eu, néanmoins, et aura toujours une sorte de caractère officiel qui le distingue des autres et qu'il fallait, par cela même, définir dès le commencement, et restreindre dans ses bornes, de peur qu'un simple droit de patronage officiel ne prit, aux yeux du public, l'apparence d'une tyrannie ridicule.

Jamais donc l'Académie française, pas même celle qui était la fille directe du cardinal de Richelieu et la protégée de Louis XIV, n'a prétendu exercer sur la langue un droit de souveraineté et d'empire ; jamais elle ne s'est arrogé un vain pouvoir législatif sur les mots qu'elle reçoit tout faits du public qui parle bien et des auteurs qui écrivent purement. Elle n'en crée pas de nouveaux à sa fantaisie ; elle n'en bannit aucun de ceux qu'un usage reconnu et constant autorise ; ce sont les propres termes de la préface de 1694. Il y a, il est vrai, un bon et un mauvais usage ; c'est un fait que personne ne conteste. Les uns parlent et écrivent bien, les autres écrivent et parlent mal. Chaque profession a son jargon, chaque famille, et presque chaque individu, ce qu'avec un peu d'exagération on pourrait appeler son patois. En réalité, le bon usage, est l'usage véritable puisque le mauvais n'est que la corruption de celui qui est bon. C'est donc au bon usage que s'arrête l'Académie, soit qu'elle l'observe et le saisisse dans les conversations et dans le commerce ordinaire de la vie, soit qu'elle le constate et le prenne dans les livres ; familier, populaire même, dans le premier cas ; propre à tous les genres de style, depuis le plus élevé jusqu'au plus simple, dans le second.

À cette distinction fondamentale en succède une autre. L'Académie ne recueille et n'enregistre que les mots de la langue ordinaire et commune, de celle que tout le monde, ou presque tout le monde, entend, parle, écrit. Les mots qui appartiennent aux connaissances spéciales quelles qu'elles soient, l'Académie les renvoie aux dictionnaires spéciaux. Son dictionnaire n'est ni un dictionnaire de science, d'art, et de métier ; ni un dictionnaire de géographie, d'histoire, de mythologie. Les mots que l'Académie puise à ces sources sont ceux qu'un usage plus fréquent a introduits dans le langage commun, et dont le nombre augmente naturellement à mesure que les connaissances elles-mêmes se propagent et entrent dans le patrimoine de

tous. La mythologie, l'histoire en fournissent beaucoup de ce genre, quelques-uns déjà de vieille date. Ainsi on dit un *Hercule* pour désigner un homme très fort ; à ce titre, le mot *Hercule* entrera dans le dictionnaire. On dit *tomber de Charybde en Scylla* pour exprimer l'accident assez commun de ceux qui, voulant éviter un mal qui les menace, tombent dans un mal pire. *Charybde* et *Scylla* passeront des dictionnaires de mythologie dans le dictionnaire de l'Académie française. *En Calon* est devenu le surnom commun de tous les hommes d'une vertu rigide, *un César* celui de tous les grands capitaines ; *César* et *Calon* sont ainsi devenus des mots de la langue commune.

En ce qui concerne les termes propres aux sciences et aux diverses branches des arts et métiers, la question était plus délicate, ou semblait l'être. Quels termes ont plus besoin d'être expliqués et définis que ceux-là ? Furetière, qui en avait fait la richesse particulière de son dictionnaire universel, reprochait vivement à l'Académie de ne leur avoir pas donné une entrée de droit dans le sien ; ils n'y figuraient effectivement, et ne figurent encore dans les éditions plus récentes, qu'après avoir reçu de l'usage commun leurs lettres de bourgeoisie. L'Académie de 1694 avait-elle eu tort de s'imposer cette limite ? Le temps s'est chargé de la justifier, car ce sont précisément ces termes de science, tombés promptement en désuétude avec la science même d'alors, qui ont entraîné dans leur chute le dictionnaire de Furetière. Tandis que, grâce à la prudence réservée de l'Académie, son dictionnaire, avec bien peu de changements, a pu suivre les progrès incessants de la science, et rester ouvert aux termes nouveaux qu'une science qui ne s'arrête jamais, enfante et popularise tous les jours. Critique à part, qui ne sait combien la langue des sciences a changé de fois depuis deux cents ans, et combien elle change et varie encore au gré presque de tous ceux qui la parlent et l'écrivent ?

Les mots admis, la question était de les définir, ou d'en déterminer avec le plus de précision et de clarté possible la signification et la valeur, en les suivant depuis leur sens propre et naturel, jusque dans leurs acceptions les plus variées ; tâche de toutes la plus difficile et la plus ingrate, car de pareilles définitions, soit qu'on essaye de les faire avec de simples synonymes, c'est-à-dire avec des à peu près, soit qu'on les enferme dans de courtes phrases, demeurent toujours incomplètes par la force même des choses, quelque soin qu'on y apporte. Il n'y a pas de synonymes à proprement parler ; un terme n'est jamais l'équivalent absolu d'un autre terme ; l'Académie en a constamment averti le public ; et le sens des mots reçoit des mille emplois qu'on en fait, quelquefois de la manière seule dont on les prononce, tant de nuances différentes, qu'aucune définition ne saurait parvenir à les embrasser toutes.

C'est par des exemples nombreux et bien choisis que l'Académie, depuis qu'elle s'occupe du dictionnaire, s'est efforcée de remédier à cette nécessaire insuffisance des définitions. Les exemples, en plaçant successivement un mot sous tous ses jours, corrigent et rectifient ce que la définition a d'incertain et de trop vague dans ses termes généraux, et conduisent en quelque sorte naturellement l'esprit d'un sens au sens voisin par une gradation insensible. À un coup d'œil superficiel on serait tenté de croire peut-être que l'Académie multiplie trop les exemples, tant ils semblent quelquefois différer peu les uns des autres ; un examen plus attentif fait revenir vite de cette erreur. Les exemples sont la vraie richesse et la partie la plus utile du dictionnaire. C'est là qu'avec un peu de patience le lecteur est toujours sûr de trouver ce qu'il cherche, soit qu'il ait des doutes sur la justesse et la propriété d'un terme, soit que le sens même d'une expression lui échappe.

Cette question en amenait une autre sur laquelle les premiers académiciens avaient à se décider immédiatement, et qu'ils ont résolue une fois pour toutes. L'Académie, ayant besoin de tant et si divers exemples, devait-elle les imaginer et les faire elle-même, ou se contenter de les choisir et de les prendre dans les meilleurs auteurs et dans les livres les plus répandus ? L'Académie de 1694 s'est arrêtée au premier parti, qui ont toujours suivi ses successeurs, ainsi Israël, d'une part, que s'il fallait tirer les exemples des livres les plus en renom, les académiciens seraient souvent obligés de se citer eux-mêmes, ce qui serait contraire à la modestie Corneille ; Boileau, Racine et Bossuet étaient alors de l'Académie ! et, de l'autre, qu'en faisant eux-mêmes les exemples, les rédacteurs du dictionnaire, uniquement préoccupés du soin de faire bien sentir la signification du mot seraient plus sûrs de le placer à l'endroit où ce sens particulier se distinguerait le mieux.

Deux grandes difficultés restaient encore : l'une de déterminer quelle règle on observerait pour l'orthographe, question déjà très-contestée en 1694 entre les novateurs d'alors et les rigides défenseurs des vieilles formes ; l'autre de savoir si l'on essaierait d'indiquer la bonne prononciation des mots comme on en indiquait le bon choix et le bon usage.

Sur ces deux points encore la vieille Académie a posé, dès le commencement, des principes qui ont fait loi pour ses successeurs.

On n'apprend pas la prononciation dans un dictionnaire ; on ne l'y apprendrait que mal, quelque peine qu'on se donnât pour la représenter aux yeux. Les signes propres manquent ordinairement pour l'exprimer, et les signes qu'on inventerait pour les remplacer

seraient le plus souvent trompeurs. La bonne prononciation, c'est dans la compagnie des gens bien élevés, des honnêtes gens, comme on disait autrefois, qu'il faut s'y façonner et s'en faire une habitude. Quant aux étrangers, ils ne l'apprendront qu'en parlant la langue dont ils veulent se rendre l'usage familier avec ceux qui la parlent de naissance et qui la parlent bien.

On a souvent proposé, il est vrai, et on proposait déjà en 1691, de régler l'orthographe sur la prononciation, tout au moins de la rapprocher de la prononciation le plus possible, d'en faire une sorte de prononciation sensible à l'œil. Rien de plus séduisant au premier aspect qu'une pareille idée ; rien de plus chimérique à un sérieux examen. Cette réforme radicale de l'orthographe, qui donc aurait le droit de l'imposer à tous, ou assez de crédit pour la faire universellement adopter ? qui oserait se croire autorisé à porter un pareil trouble dans les habitudes de ceux qui lisent et qui écrivent ? L'orthographe et la prononciation sont deux choses essentiellement distinctes : elles n'ont ni la même origine, ni le même but. L'orthographe est pour les yeux, la prononciation pour l'oreille. L'orthographe est la forme visible et durable des mots ; la prononciation n'en est que l'expression articulée, que l'accent qui varie, selon les temps, les lieux ou les personnes. L'orthographe conserve toujours un caractère et une physiologie de famille qui rattache les mots à leur origine et les rappelle à leur vrai sens, que la prononciation ne tend que trop souvent à dénaturer et à corrompre. Une révolution d'orthographe serait toute une révolution littéraire ; nos grands écrivains n'y survivraient pas. C'est Bossuet qui l'a dit dans une note qu'il adressait à l'Académie précisément sur ce sujet de petite apparence, et de grande conséquence en réalité ; note précieuse qu'un savant chercheur (1) a récemment retrouvée et publiée, et qui tranche en quelques mots la question. " Il ne faut pas souffrir, dit Bossuet, une fautive règle qu'on a voulu introduire d'écrire comme on prononce, parce qu'en voulant instruire les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes. On ne lit pas lettre à lettre, mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est changée considérablement tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue, et les yeux ne sont pas contents."

Que faire donc ? S'obstiner immuablement dans la vieille orthographe, n'y admettre aucun changement, écrire, malgré tout le monde, une dette, un devoir, autre excès que ne repousse pas moins le bon sens de Bossuet. Ici encore l'usage fera la loi, l'usage qui tend toujours à simplifier, et auquel il faut céder, mais lentement et comme à regret. Suivre l'usage constant de ceux qui savent écrire, telle est la règle que propose Bossuet ; et c'est conformément à cette règle que l'orthographe s'est modifiée, peu à peu dans les éditions successives du dictionnaire, et que de nouvelles mais rares modifications ont encore été introduites dans celle qui paraît aujourd'hui.

Le dictionnaire de 1835, quoique soumis dans ses détails à une savante et complète révision, n'avait rien changé à l'ensemble des principes dont on vient de retracer le tableau ; le dictionnaire de 1877 n'y change rien non plus. L'Académie le déclare expressément ; ce n'est pas un nouveau dictionnaire qu'elle a entendu faire et qu'elle publie, mais une nouvelle édition du dictionnaire traditionnel, avec toutes les corrections, il est vrai, toutes les additions qu'elle a jugées nécessaires ou qu'elle a crues bonnes et utiles.

Un dictionnaire, on ne saurait trop le redire, n'est jamais une œuvre parfaite. Des oublis et des omissions, il y en a toujours. On en avait relevé dans le dictionnaire de 1835, on en releva dans celui-ci. Les mœurs et les habitudes se modifient ; les arts et les sciences, ont leurs glorieuses révolutions, la politique aussi a les siennes ; depuis 1835 combien la face du monde n'a-t-elle pas changée sous l'influence de ces causes diverses, et comment la langue, à son tour, n'en aurait-elle pas été modifiée ! Que de mots nouveaux ont dû être introduits pour exprimer tant de choses nouvelles !

Aussi, dès l'année 1862, une proposition était-elle faite dans le sein de l'Académie pour mettre à l'étude une septième édition du dictionnaire de l'usage. Ajournée d'abord, reprise et ajournée plusieurs fois, l'Académie l'adoptait enfin en 1867. Cette commission était nommée pour préparer le travail, et M. Prévost-Paradol, douloureux souvenir ! était choisi pour être le rapporteur de cette commission. Au mois de janvier 1868, l'Académie ouvrait la discussion sur les épreuves de la première feuille ; elle donnait le bon à tirer de la dernière au mois de mars 1877 : c'est donc un travail de neuf ans que l'Académie présente au public, un travail qui a fixé toute son attention pendant cet espace de temps, et occupé de longues séances au milieu même des cruelles émotions de la guerre de 1870 et du siège de Paris.

Peu de mots suffiront pour faire connaître les avantages de cette septième édition. Comme pour l'édition précédente, l'impression a

été confiée à cette maison Didot, héritière des savantes traditions des Etienne, des Vascosan, des Plantin, et l'honneur de l'imprimerie française. C'est assez répondre de la correction du texte. Le nombre des pages semble à peu près le même dans l'édition de 1835 et dans celle-ci, ce qui n'empêche pas, si l'on veut compter les lignes, que la nouvelle édition n'en contienne vingt-huit mille de plus, et davantage peut-être, à raison de la hauteur plus considérable des pages. On est arrivé ainsi à une augmentation de cent trente pages environ, vaste espace ouvert, comme on le voit, aux additions de tous genres que l'Académie n'a pas marchandées à l'usage actuel, toutes les fois que cet usage lui a paru fondé en raison et destiné à survivre aux circonstances du moment. Le champ reste libre d'ailleurs, est-il nécessaire de le dire ? aux créations du génie et du talent. La porte n'est jamais fermée aux expressions neuves et aux tours hardis qu'une inspiration heureuse peut tout à coup faire naître sous une main habile et savante. Tous les jours les mots anciens eux-mêmes reçoivent de l'art qui les combine et qui les rapproche une lumière ou une énergie nouvelle. On multiplie à l'infini les dictionnaires, qu'une infinie liberté d'inventer et de produire n'en resterait pas moins à la chaleur de la composition et de la parole.

L'Académie, il est peut-être bon encore d'en prévenir le public, en prenant l'usage pour règle, n'entend pas le restreindre à l'usage du jour actuel, de l'heure présente, comme pouvaient le faire les contemporains de nos premiers classiques, lorsque la langue et la littérature ne faisaient que commencer à prendre une forme fixe. L'usage n'avait pas alors un passé solide ; il n'a un aujourd'hui dont il faut tenir compte. Un mot n'est pas mort parce que nous ne l'employons plus, s'il vit dans les œuvres d'un Molière, d'un La Fontaine, d'un Pascal, dans les lettres d'une madame de Sévigné, ou dans les mémoires d'un Saint-Simon. Montesquieu, J.-J. Rousseau, Voltaire lui-même en offrent que nous avons délaissés, mais qui n'en sont pas moins partie des meilleures et des plus durables richesses de notre langue. L'usage, en un mot, tel que le comprend l'Académie, embrasse les trois grands siècles qui ont marqué notre littérature d'une si forte empreinte, le dix-septième, le dix-huitième et le nôtre. Combien de fois, depuis quelques années surtout a-t-on vu un mot que l'on croyait vieilli et presque éteint, renaître plus jeune ! On ne parlait plus guère, il y a soixante ans, que la langue de Voltaire. De nos jours, la langue du dix-septième siècle a repris une juste faveur ; ceux mêmes qui ne l'écrivent pas, l'admirent. Dans beaucoup de cas l'injurieuse mention, il a vieilli, a été rayé dans le dictionnaire nouveau par justice et non par un puéril goût d'archaïsme.

Bien loin, d'ailleurs, de faire un mauvais accueil aux mots de création nouvelle, l'Académie leur a ouvert les portes toutes grandes, vérification faite de leurs titres, et n'en a pas introduit moins de deux mille deux cents dans son dictionnaire : mots de toute sorte, les uns appartenant à l'usage ordinaire et dont plusieurs n'ont été omis, sans doute dans le dictionnaire de 1835 que par oubli, inconscience, par exemple ; les autres qui sont des termes nouveaux de philosophie, d'archéologie, de philologie, ou des expressions empruntées à l'économie politique, à l'industrie, à l'agriculture. La liste de ces mots, qu'une étude plus approfondie ou une connaissance plus généralement répandue des choses qu'ils expriment a fait passer dans le langage commun, serait longue. La politique aussi, on le pense bien, en a fourni beaucoup : *absolutisme, décentralisation, égalitaire, émeutier, fédéralisme, fédéraliste, humanitaire, socialisme*, et tant d'autres auxquels, non sans scrupule quelquefois, il a fallu reconnaître le droit au dictionnaire. Naturellement la part des sciences et des inventions nouvelles a été grande dans les deux mille mots ajoutés. Les chemins de fer, la navigation à vapeur, le télégraphe électrique ont fait irruption dans notre bon vieux français, avec leurs dénominations d'une forme souvent bizarre ou étrangère ; force a été d'admettre : un *télégramme, un steamer, un tunnel, des tramways* ; l'ombre de nos prédécesseurs a dû plus d'une fois en frémir. L'Académie a pris un soin tout particulier des mots de science, et s'est attachée à en donner des définitions aussi exactes que claires. Si elle y a réussi, comme elle a lieu de l'espérer, le mérite en reviendra à ceux de ses membres qu'elle a pris à son illustre tour, l'Académie des sciences, laquelle sans doute voudra bien se reconnaître dans la rédaction de ces articles et n'y trouvera plus rien à redire.

L'Académie, il le fallait bien, a eu aussi ses sévérités. Parmi les mots de fondation récente elle a exclu sans pitié ceux qui lui ont paru mal composés, contraires à l'analogie et au génie de la langue. Trop souvent, on ne forge un mot nouveau que pour ne pas se donner la peine de chercher le mot ancien qui valait mieux. On ne crée un terme général et vague, qui s'applique à toutes les nuances d'une idée, que pour ne pas démêler la nuance dont il s'agit et lui appliquer le mot propre : c'est le cas, l'Académie l'a cru du moins, de ce terme qu'un fréquent et déjà long usage n'a pu lui faire adopter, celui d'*actualité*. Peut-on dire un *vapeur* pour un bateau à vapeur ? L'Académie ne l'a pas pensé. Si l'usage persiste, ce sera à l'Académie du siècle qui vient à voir ce qu'elle aura à faire. Il n'est pas

(1) M. Marty-Laveaux.

pas probable qu'un tableau réussi trouve jamais grâce devant une Académie française : la faute de français blessa trop la grammaire et l'oreille ; réussir n'a jamais été qu'un verbe neutre. On voit à peu près, par ces exemples, quel esprit a dirigé l'Académie dans le discernement qu'elle a fait du bon et du mauvais usage.

Outre les additions de mots nouveaux et de locutions nouvelles, mille changements ont été faits dans l'intérieur même des articles qu'il serait impossible d'énumérer ici. Des articles entiers ont été romaniés d'un bout à l'autre, les articles relatifs, par exemple, aux prépositions *A* et *De*. L'Académie, au contraire, a été très-sobre de retranchements : trois cents mots, environ, ont disparu, et un nombre, il est vrai, plus grand de locutions tout à fait vieilles, de proverbes passés d'usage et qu'un tour spirituel et fin ne recommandait pas à l'indulgence des juges.

Peu de changements ont été apportés dans l'orthographe. S'il y a un point sur lequel l'Académie ait cru devoir garder une grande réserve, c'est celui-là. Les innovations qu'elle s'est permises se bornent, en général, aux retranchements de quelques lettres doubles, *consonance*, par exemple, qu'elle écrit par une seule *n*, *consonance*. Dans les mots tirés du grec, elle supprimait presque toujours une des lettres étymologiques quand cette lettre ne se prononce pas ; elle écrit : *plithisie*, *rythme*, et non *plithisie*, *rhythme*. L'accent aigu est remplacé par l'accent grave dans les mots : *piège*, *siège*, *collège*, et dans les mots analogues. L'accent grave prend aussi la place de l'ancien tréma dans les mots *poème*, *poète*, etc. Dans beaucoup de mots composés de deux autres que l'usage a réunis, le trait d'union a été supprimé comme désormais inutile.

La prononciation a peu occupé l'Académie. On ne la trouvera indiquée que dans un petit nombre de cas. L'Académie persiste à croire avec ses prédécesseurs, que le seul moyen d'apprendre la bonne prononciation est d'écouter ceux qui prononcent bien et de s'habituer à prononcer comme eux.

On n'est entré dans ces détails, un peu longs peut-être, que pour faire voir combien l'Académie a eu à cœur de remplir dignement, à son tour, la mission que depuis deux siècles se sont passés de main en main ses illustres prédécesseurs, et au-dessus de laquelle ne se sont jamais crus les plus fameux même d'entre eux ! Ce n'est pourtant pas une œuvre bien glorieuse qu'un dictionnaire, surtout un dictionnaire fait en commun ; c'est une œuvre éminemment utile, et d'autant plus méritoire sans doute qu'aucune gloire personnelle n'y est attachée. Tout ce que le dictionnaire de l'Académie pouvait faire de bien, il l'a fait. Il n'a pas, il est vrai, fixé la langue ; fixer une langue c'est impossible ! Il l'a contenue, modérée, réglée dans ses changements. Il ne l'a pas polie dans le sens un peu despotique que le cardinal de Richelieu attachait à ce mot ; les langues ne se polissent pas par contrainte et de vive force. De bonnes leçons et de bons exemples, c'est tout ce que l'on pouvait raisonnablement demander à l'Académie, et ce que l'Académie n'a jamais refusé. Il ne lui appartenait pas de traiter la langue en sujette ; contre une pareille prétention la révolte eût été générale. L'Académie n'a fait qu'un dictionnaire, et un dictionnaire est le moins impérieux des maîtres ; s'y soumet qui veut. S'il se fait obéir c'est en obéissant tout le premier, quoique avec mesure et discrétion. Il n'invente pas, il choisit : il eût beaucoup au public pour que le public lui cède quelque chose. Sans doute, c'est à ce juste tempérament entre une complaisance qui livrerait tout à la fureur d'innover et une résistance aveugle qui n'accorderait rien au cour inévitable des choses, que le dictionnaire de l'Académie a dû cette autorité, déjà vieille de deux siècles, qu'on ne lui conteste plus et qu'il conservera, on peut le croire, tant que l'Académie elle-même, la seule de nos anciennes institutions qui demeure debout au milieu de tant de ruines, ne changera pas de méthode et d'esprit.

Avant de finir, l'Académie se fait un plaisir de consigner ici les remerciements qu'elle doit au zèle et savant auxiliaire qui a tant aidé la commission du dictionnaire dans ses travaux préparatoires, M. Léo Joubert.

### Revue pédagogique

Je me souviens qu'il y a trois ou quatre ans, à la suite d'une visite que je venais de faire dans une importante école d'une de nos plus grandes villes, j'eus l'occasion de réunir chez moi les maîtres adjoints de cet établissement.

Ils étaient bien huit, si je ne me trompe. Après m'être entretenu avec eux d'une certaine méthode qu'on avait soumise à notre examen, l'idée me vint de leur demander quels traités de pédagogie, quels ouvrages spéciaux d'enseignement ils avaient étudiés ou lus. Après m'avoir regardé avec étonnement, sept m'avouèrent qu'ils n'avaient jamais lu le plus petit manuel traitant de ces matières : Rendu, Rapet, Charbonneau, Dalgault, Dumouchel, Paroz, Théry, Villemoreux, leur étaient

complètement inconnus, même de nom ; le huitième maître, seul, se souvenait d'avoir vu un jour, — il ne savait plus trop en quel lieu ni dans quelle circonstance, — les *Lettres sur la profession d'instituteur*, mais n'en avait pas lu trois pages.

Cette ignorance absolue des principes qui doivent présider à l'éducation de l'enfance et des méthodes qu'il convient de suivre dans nos écoles, cette indifférence incompréhensible à l'égard des connaissances qu'il importe le plus à l'instituteur de posséder, commencent honnêtement à disparaître. Nous signalons dernièrement, en rendant compte d'un nouveau traité de pédagogie (1), les symptômes d'une heureuse réaction sous ce rapport. Des conférences, en effet, s'organisent dans tous les départements ; des bibliothèques pédagogiques s'établissent dans tous les cantons ; de nouvelles publications viennent offrir à nos maîtres d'excellentes directions pour leurs travaux professionnels, de très utiles et de très-bons modèles pour leurs leçons de chaque jour. Mais il faut que tous puissent profiter de ces avantages qu'on met ainsi à leur portée ; il faut que tous lisent ces traités, ces journaux et ces dictionnaires publiés presque exclusivement à leur intention. A ce point de vue il y a beaucoup à faire encore : l'habitude de lire les ouvrages se rapportant à leur profession est fort peu répandue chez nos maîtres.

Nous voudrions, en outre du grand musée pédagogique dont nous réclamons tous la création, indépendamment des bibliothèques classiques et pédagogiques cantonales, nous voudrions que chaque instituteur possédât dans sa bibliothèque particulière tous les traités de pédagogie (ils ne sont certes pas nombreux), publiés en France ; nous voudrions que chaque école fût abonnée, non seulement au bulletin départemental, mais aux quelques journaux et revues d'enseignement qui se publient à Paris : une cinquantaine de francs inscrits au budget communal suffiraient pour couvrir cette dépense, et ces publications appartiendraient à l'école.

Combien de maîtres encore qui n'ont jamais suivi de cours de pédagogie, et qui ne lisent ni le *Journal des Instituteurs*, ni le *Manuel général*, ni l'*Education* ! Coupent-ils même toujours, hélas ! les feuilles du petit bulletin administratif que leur envoie l'inspection académique ?

Une nouvelle revue, qui porte justement le titre que nous avons donné à notre présent article, vient de paraître.

Publiée avec la collaboration de membres de l'Institut, de professeurs de facultés, d'inspecteurs de l'enseignement public, de directeurs d'écoles normales et d'instituteurs, sous la direction de M. Ch. Harriot, docteur en lettres, ancien inspecteur d'académie, la *Revue pédagogique* (?) paraît une fois par mois depuis le 15 janvier de cette année.

Chaque livraison contient quatre parties : des articles de *pédagogie générale*, des *leçons pratiques*, quelques *variétés* et des *devoirs scolaires*.

Dans la partie générale des trois premiers numéros déjà parus, nous avons trouvé des études fort remarquables de M. M. Levassour, Buisson, Paul Rousselot, Harriot, Taudal, d'Ollendorf, etc.

M. Levassour, en traitant du caractère de l'instruction publique aux Etats-Unis, montre quels services réciproques les peuples peuvent se rendre on se jugeant les uns les autres ; mais il nous dit aussi à quelles conditions de sincérité d'observation prudente et réfléchie, " sans parti pris de dénigrement, ou de flatterie ", ces études critiques peuvent être réellement utiles.

Le tableau qu'il nous trace de l'organisation des écoles dans ce grand pays qui dépense pour elles, chaque année, plus de 450 millions, est des plus intéressantes.

Le savant membre de l'Institut connaît à fond le caractère, le tempérament du peuple dont il nous parle : il nous fait bien voir comment les Américains, tout en accordant à l'unité nationale les sacrifices nécessaires, ont obéi, dans leur législation, à un principe qui domine celui-là de beaucoup : le principe de la liberté individuelle et par suite de l'autonomie communale.

" Le gouvernement fédéral, c'est à dire le gouvernement central, qui a une puissance très-étendue à certains égards, ne

(1) *Yule mecum* ou *Guil.* des Instituteurs et des Institutrices. (Pédagogie et Législation), par Pizard. — Librairie Belin, rue de Valenciennes, 52.

(2) Librairie Delagrave, rue des Ecoles, 58.

possède, dit-il, que les pouvoirs expressément énoncés dans la constitution ; hors de là son action est nulle. Les gouvernements des trente-huit Etats qui composent l'Union n'exercent également que les pouvoirs déterminés par la constitution particulière de chacun de ces Etats. L'autorité publique procède d'une sorte de délégation de la liberté individuelle, qui s'est dévouée de ses droits au profit de la communauté, et qui ne l'a fait que dans la mesure strictement nécessaire au mécanisme de la vie sociale.

« Dans les dix-huit articles de la constitution qui déterminent les pouvoirs du Congrès et dans les amendements qui l'ont complétée ultérieurement, l'instruction publique n'est pas comprise. Le gouvernement des Etats-Unis n'a donc pas d'autorité sur cette matière.

« Chaque Etat fait lui-même ses lois relatives à l'éducation nationale : de là résulte nécessairement de la variété dans le mode d'administration. Cette variété n'amène cependant ni contradiction, ni confusion de systèmes. La similitude des besoins et des mœurs conduit à une certaine harmonie des institutions.

Cet amour, ce respect de la liberté individuelle expliquent comment l'obligation n'a pas encore été proclamée dans tous les Etats : 12 seulement sur 38 l'ont inscrites dans leurs codes scolaires. Par contre, la gratuité existe presque partout : pour les Américains, c'était le meilleur moyen de parer au danger que leur fut courir ce flot d'immigrants ignorants et tout à fait étranger aux traditions nationales qui, depuis 1850, monte et grossit sans cesse.

Sous le titre de *La géographie française*, M. Paul Rousselot revendique d'abord les droits de nos écrivains et de nos philosophes dans l'œuvre de l'éducation.

« A la considérer dans ses origines, déjà lointaines, et dans son esprit, fidèle image de l'esprit français, la pédagogie moderne, dit-il, est essentiellement française. Fille de la Renaissance, elle est née vers le temps où la langue française devenait la langue diplomatique de l'Europe, où François Ier la substituait au latin pour la rédaction des actes publics, où Ramus essayait d'en faire la langue de l'enseignement, en plein XVI<sup>e</sup> siècle, quand s'élaborait la vigoureuse et féconde préparation de la société moderne, quand la pensée se sécularisait et que l'éducation commençait à se séculariser comme la pensée. Chercher la règle de l'éducation physique, intellectuelle et morale dans les aspirations du bon sens et dans la connaissance de notre double nature, au lieu de la demander à la prétendue vertu de systèmes artificiels ; construire pièce par pièce au fur et à mesure des besoins de l'enfant et l'ajuster à sa taille, au lieu d'introduire l'enfant comme par force dans le cadre d'une méthode préétablie ; aider l'écolier à se développer avec une liberté disciplinaire dans son milieu naturel, le monde vivant de la réalité, au lieu de l'enfermer dans le monde abstrait des livres, des mots et des formules ; lui apprendre à penser pour lui apprendre à vivre, faire de lui un homme et de l'homme un citoyen ; réaliser, en un mot, le précepte du poète ancien, *mens sana in corpore sano* ; ce sont là des vérités acquises sur lesquelles on vit aujourd'hui, et dont on rapporte l'honneur aux maîtres de la pédagogie moderne. Le mérite de ceux-ci, et il suffit à leur gloire, est d'avoir les premiers appliqué méthodiquement et dans la sphère de l'école primaire ces vérités que notre siècle a rajeunies, mais qu'il n'a pas découvertes ; que l'esprit français, fidèle à sa mission d'initiateur, avait mises dans le monde depuis Rabelais et Montaigne. »

M. Rousselot nous montre ensuite le véritable but de l'instruction, — inscrit aujourd'hui en tête de toutes les législations scolaires, — très-nettement indiqué déjà par nos penseurs et nos éducateurs des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles.

Sans disputer, comme semblaient le demander et le sujet lui-même et les récits travaux que cette question a provoqués, M. Rousselot ne croit pas que l'instruction populaire, avant 1789, ait été aussi répandue que l'affirment certains écrivains aujourd'hui.

« Il y avait assurément des écoles primaires avant 89, dit-il, petites écoles, écoles du dimanche, écoles de charité, plus nombreuses qu'on ne serait d'abord disposé à le croire, mais à l'état isolé, sans lien entre elles et surtout sans grande connaissance ni grand souci de la pédagogie. Il faut bien l'avouer, ce n'est pas elles que l'on avait en vue. L'écolier dont s'inquiétaient les novateurs du XVI<sup>e</sup> siècle, les maîtres du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup>, c'est l'élève des collèges et non celui des écoles. Rousseau lui-même, si voisin de la Révolution française, Rousseau pense ici comme le gentilhomme Montaigne, car

Emile a un "gouverneur." Nous sommes loin de l'école primaire, de l'école gratuite ouverte aux enfants du peuple, aux humbles, aux pauvres. »

Après avoir rendu justice aux efforts, au dévouement de l'abbé de la Salle, qui, à travers mille épreuves, avait créé les "écoles chrétiennes," M. Rousselot rappelle les travaux de l'Assemblée constituante et de la Convention, et il explique alors comment a pu se produire, selon lui, à propos de la situation de l'instruction primaire avant 1789, cette opinion dont nous parlons tout à l'heure.

L'œuvre de la Révolution française, dit-il, s'est donc accomplie dans l'ordre des idées plutôt que dans l'ordre des faits, et les idées comme les fruits ont besoin du temps pour mûrir. A ne voir que les résultats matériels, on jugerait que la période révolutionnaire a été peu favorable au progrès de l'instruction ; les écoles qui existaient avant 1789, troublées ou supprimées brusquement, ne furent pas remplacées du jour au lendemain, et le niveau de l'instruction baissa momentanément, plutôt qu'il ne s'éleva, dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans les premières du XIX<sup>e</sup>.

L'auteur nous peint ensuite la France restant stationnaire, ou à peu près, durant toute la période de l'Empire et de la Restauration, "pendant que la Suisse avait su inaugurer, dans l'établissement de Berthoud, à l'institut d'Yverdon, dans les écoles de Fribourg et de Lucerne, de fécondes expériences pédagogiques ; que Fichter avait convié l'Allemagne à se régénérer par l'éducation, et préparé les voies aux disciples de Pestalozzi ; que Lancaster avait donné à l'Angleterre la méthode qui porte son nom."

"Nous semblions, dit-il, avoir oublié, ou ne vouloir pas nous souvenir des leçons de nos grands éducateurs : sommeil apparent. La loi de 1833 devint bientôt le point de départ d'une ère nouvelle."

Il analyse alors la magnifique circulaire que M. Guizot adressait en 1833 à tous les instituteurs de France, et, par l'examen des documents administratifs, des directions pédagogiques contenues dans les instructions des ministres qui se sont succédés depuis M. Guizot jusqu'à M. Jules Simon, M. Rousselot nous prouve, ce dont nous étions d'ailleurs personnellement convaincu, que "si les méthodes devenues célèbres sous des noms étrangers ne sont point tout entières dans ces documents, il est permis tout au moins d'en retrouver les traits principaux, ou plutôt d'en reconnaître l'esprit, malgré la diversité des conditions et des formes."

"Ni les principes de la méthode, ni les vues générales, ni les directions de détail, dit-il en terminant, ne manquent à la pédagogie française. Sans grandes innovations, sans bouleversements, en appliquant, et au besoin en améliorant les règles, les procédés en possession desquels elle se trouve déjà, elle réussira, quand elle le voudra, à réaliser les progrès les plus sérieux." — *Journal des Instituteurs.*

A. L.

### Congrès et conférences pendant l'exposition universelle

Par arrêté en date du 10 mars, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a décidé que des conférences et des congrès auraient lieu dans le palais du Trocadéro pendant toute la durée de l'Exposition universelle. Nous reproduisons cet arrêté avec l'exposé qui le précède, certains que nos lecteurs en prendront connaissance avec le plus vif intérêt. Les conférences et congrès pédagogiques qui se préparent ne seront, en effet, qu'une application particulière de l'idée générale que M. le Ministre du Commerce vient de développer en des termes d'une grande élévation :

En conviant les différentes nations à de grandes expositions internationales, en rapprochant dans une même enceinte les productions de tout genre créées par les divers pays, on avait à l'origine pour but de constater l'état d'avancement de l'industrie, les progrès réalisés et, par la comparaison des résultats atteints, de stimuler l'émulation, l'esprit d'invention, de donner une direction utile aux efforts de chacun et de poser ainsi les jalons du progrès à venir.

Bientôt la sphère d'action des expositions internationales a été étendue aux matières pédagogiques, au rapprochement, à la comparaison des méthodes d'enseignement et d'éducation appliquées chez les divers peuples pour élever le niveau moral et intellectuel de leurs jeunes générations.

La construction du palais du Trocadéro nous a offert les moyens de convier un ordre nouveau de concurrents et de donner place, dans notre programme, aux manifestations de cet art puissant et charmant tout à la fois, qui captive le sens de l'ouïe, produit sur l'âme des impressions si vives et si profondes et entre pour une très-large part dans les plaisirs et les délassements des sociétés : la musique.

Nous essayons aujourd'hui de faire un pas de plus et de provoquer dans l'ordre de l'intelligence et de la science les constatations, les comparaisons, les lumineuses controverses, les jugements autorisés que le rapprochement méthodique des merveilles de l'industrie permet d'obtenir dans le domaine du travail manuel et mécanique. L'expérience nous a appris qu'à chaque Exposition on voit affluer de tous les points du monde les personnalités les plus éminentes des divers pays, les pionniers les plus illustres de la science, de l'art et du travail. Nous venons faire appel à cette glorieuse phalange, nous sollicitons son concours pour organiser pendant la durée de l'Exposition une série de congrès et de conférences fonctionnant parallèlement avec l'exposition matérielle des produits et destinée à donner à la pensée créatrice, qui transforme la matière et l'approprie aux besoins de l'homme, un vaste champ de manifestation.

Dans les conférences seront exposés les enseignements offerts par l'étude des produits réunis dans les diverses classes, l'histoire de leurs progrès et des sciences qu'ils mettent à profit, la nature et l'étendue des besoins auxquels ils donnent satisfaction, l'état des mœurs et le degré de civilisation auxquels ils correspondent, la pensée de laquelle ils procèdent, le développement et l'impulsion nouvelle que cette pensée peut recevoir.

Dans les congrès seront contradictoirement débattues toutes les questions de législation et de doctrine qui touchent à l'industrie, aux sciences, aux arts, soit en les envisageant dans leur essence propre, soit en les considérant sous l'aspect des rapports internationaux dont elles sont la cause, et de ces discussions ressortiront la mise en lumière de points restés obscurs, la solution de questions encore incertaines, l'affirmation de règles et de principes féconds, l'unification d'efforts que leur isolement rendait infructueux.

La facilité, la rapidité des communications, le développement des rapports commerciaux ont créé entre les divers peuples une foule d'intérêts communs dans lesquels la divergence des législations jette le plus grand trouble. Des réunions dans lesquelles seraient discutées les bases d'une entente avantageuse pour tous hâteraient certainement beaucoup l'adoption de règles internationales uniformes.

Déjà l'initiative privée a organisé un certain nombre d'associations pour élucider des questions spéciales : l'hygiène, le sauvetage, la géographie, la météorologie, l'agriculture, la statistique, la propriété industrielle, les marques des fabriques, l'avancement des sciences et plusieurs autres que nous pourrions ajouter à cette liste, ont déjà leurs congrès organisés ou en voie de formation ; mais ces divers groupes, ne remplissant qu'une petite partie du cadre formé par l'Exposition, elles n'embrassent pas à beaucoup près l'horizon industriel, artistique, scientifique sur lequel nous voulons projeter la lumière.

L'arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce

inséré ci-dessous a pour but de combler ces lacunes. Il charge un comité, émanation de huit commissions spéciales, de tracer un programme des sujets sur lesquels des conférences et des congrès peuvent être utilement institués, d'établir entre les conférences un ordre méthodique et logique destiné à les rendre plus claires, plus compréhensibles pour le public, de provoquer l'organisation des congrès qui n'auraient pas trouvé de promoteurs, de faciliter la tenue des unes et des autres en mettant à leur disposition dans le palais du Trocadéro des locaux appropriés à leurs réunions et un personnel de sténographes, d'imprimer à l'ensemble de l'œuvre l'unité de direction qui peut seule assurer sa réussite ; de présider enfin à la publication d'un ouvrage, véritable livre d'or de l'Exposition, dans lequel seront recueillis les travaux, les délibérations, les avis que la commission aura jugés dignes d'être conservés dans ses annales, et qui, survivant à l'œuvre, conservera d'une manière durable les enseignements qu'elle aura produits.

En offrant son patronage, l'Administration n'entend d'ailleurs en aucune façon se substituer à l'initiative privée dans l'organisation intérieure des congrès, la composition de leurs ordres du jour, la direction de leurs séances. Le congrès une fois admis par la commission compétente, celle-ci n'aura à demander que la communication des programmes, dans le seul but d'écartier de la discussion les questions qui ne rentrent pas dans le cadre général que l'Exposition peut comporter.

L'ensemble de l'œuvre des conférences et des congrès internationaux devant fonctionner parallèlement à l'exposition des produits dont elle est le reflet, il a paru utile de former sept commissions spéciales correspondant aux divers groupes entre lesquels ces produits sont distribués. Les six premières se rapportent respectivement aux six premiers groupes ; la septième aux groupes 7, 8 et 9, que leur analogie ne permettait pas de séparer. Nous avons ajouté à cet ensemble une commission qui embrassera dans sa sphère les questions qui touchent aux sciences économiques, à la législation, à la statistique. On s'est, d'ailleurs, attaché, dans le choix des personnes, à donner autant que possible, à chaque classe importante, un représentant spécial et autorisé.

Cette organisation est complétée par la constitution d'un secrétariat chargé de pourvoir, sous l'autorité et le contrôle du commissariat général, à l'exécution des décisions prises par le comité central.

Tel est en résumé le but de l'œuvre des conférences et des congrès internationaux et le rôle de la commission chargée de présider à leur organisation. Il est permis d'espérer qu'une telle œuvre, constituant en quelque sorte la partie esthétique de l'Exposition de 1878, concourra puissamment aux résultats heureux qu'on peut attendre de cette grande solennité et qu'elle en augmentera l'éclat en même temps qu'elle en étendra la sphère d'activité et l'influence civilisatrice.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Arrête :

Art. 1er. — Il est institué, pendant la durée de l'Exposition universelle de 1878, huit groupes de conférences et de congrès dans lesquels seront traitées les questions qui se rattachent à l'origine, à la production, à l'exécution, aux progrès, aux débouchés, à la législation, à la protection légale des œuvres et des produits de toute nature réunis dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 2. — Ces conférences et ces congrès seront tenus dans les salles du palais du Trocadéro, sous la haute direction et le contrôle d'un comité spécial.

Art. 3. — Pour la préparation et l'organisation générale

rale des conférences et des congrès, il est créé sept commissions correspondant aux divers groupes des produits de l'Exposition et une huitième commission réunissant dans ses attributions tout ce qui ne peut trouver dans l'Exposition sa représentation matérielle.

Chacune des commissions se constituera en choisissant dans son sein un président et un secrétaire.

Art. 4. — Un comité central composé des huit présidents ainsi nommés, centralisera et coordonnera le travail des commissions. Il arrêtera, sous l'approbation du Gouvernement, les dispositions réglementaires relatives à leur marche, fixera l'ordre et la nature des conférences et des congrès qu'il y aura lieu d'autoriser ou de provoquer. Il désignera les documents qui devront être publiés dans un recueil.

Ce comité sera présidé par le ministre de l'Agriculture et du Commerce, ou par le sous-secrétaire d'État.

Art. 5. — Il est institué près du comité central un secrétariat chargé de préparer les travaux des commissions, de recueillir les décisions du comité et d'en assurer l'exécution.

Art. 6. — Un crédit de 100,000 fr. est ouvert au commissaire général de l'Exposition pour faire face aux dépenses d'installation, de publicité et de publications que réclamera l'institution des conférences et des congrès.

Ce crédit de 100,000 fr. sera imputé sur le chapitre 4 du budget général de l'Exposition universelle.

Paris, le 10 mars 1878.

TEISSERENC DE BORT.

Revue Scientifique

La prévision du temps est un de ces problèmes complexes dont une circonstance heureuse ou un seul homme, même supérieurement doué, ne saurait donner la solution. Aussi y a-t-il souvent lieu de revenir sur cette question pour en noter les phases et en signaler les progrès.

Tout récemment M. Faye combattait, dans un mémoire en partie reproduit par le *Journal des Instituteurs*, la croyance encore généralement répandue de l'influence de la lune sur l'état de l'atmosphère dans la dernière séance de l'Académie des sciences, il reprenait le même sujet par son seul côté réellement scientifique, en communiquant un nouveau mémoire sur le mouvement de translation des tempêtes.

Dans tous les fleuves et les rivières, chacun peut remarquer des tourbillons qui marchent et qui sont dus à une différence de vitesse des filets d'eau dont l'ensemble constitue la masse liquide; ces tourbillons semblent se mouvoir autour d'un axe vertical et se creusent en entonnoir; leur direction est toujours descendante. Les navigateurs connaissent bien les dangers que leur font courir ces tourbillons; les objets qui arrivent à leur surface sont entraînés au fond et ne réparaissent à la surface qu'après avoir parcouru un certain trajet, et les navigateurs assez imprudents pour s'y laisser engager sont engloutis et rejetés en avant du point où ils ont disparu. M. Faye s'appuie sur ces phénomènes, accessibles à tous, pour expliquer le mouvement de translation des tempêtes.

Il existe également dans l'atmosphère, dit-il, des courants d'air constatés par les aéronautes, qui les utilisent pour voyager dans l'espace; or, tout courant suppose nécessairement des différences de vitesse dans les parties fluides qui le constituent; ce sont ces inégalités de vitesse qui donnent lieu aux tourbillons aériens connus sous le nom de tempêtes, ouragans, cyclones ou trombes, suivant leurs dimensions. Produites par les courants supérieurs de l'atmosphère, les tempêtes présentent un mouvement de translation curviligne dirigé de l'équateur vers les pôles.

La connaissance des lois de ce mouvement présente un grand intérêt pratique quand on en fait l'application à la météorologie. En effet, dans les deux hémisphères, les tempêtes suivent une marche constante qu'on peut déterminer à l'avance; elles finissent toujours près de l'équateur, marchent invariablement d'abord vers l'Ouest, puis s'infléchissent vers le pôle et se dirigent enfin à l'Est. Dès l'invention de la télégraphie électrique, Arago avait indiqué tout le parti que l'on pouvait tirer de cette découverte pour annoncer à l'avance les tempêtes qui engluissent chaque année tant d'hommes et de richesses; mais c'est surtout depuis une trentaine d'années que le lieutenant Maury, de la marine américaine, et le contre-amiral Fitz-Roy, de la marine anglaise, ont fait voir l'importance d'observations météorologiques continues et combinées sur tous les points du globe. C'est à l'instigation de Maury que les principaux Etats de l'Europe et de l'Amérique tirent à Bruxelles, en 1853, un congrès international pour s'entendre sur l'adoption d'un plan uniforme d'observations sur la direction des vents et sur celle des courants marins. Depuis, on a successivement établi un vaste réseau d'observatoires météorologiques reliés entre eux par des fils télégraphiques, en sorte que, aujourd'hui, un même observatoire central, tel que celui de Paris, peut suivre simultanément, sur une immense partie du globe, les grands courants aériens et prévoir plusieurs jours à l'avance les contrées vers lesquelles ils se dirigent et même les points particuliers de ces contrées qui seront plus particulièrement atteints par des perturbations atmosphériques.

M. Le Verrier a organisé ce service en France avec une activité passionnée, et, s'il a apporté dans l'accomplissement de cette œuvre cette aptitude autoritaire qu'on lui a tant reprochée, il faut reconnaître au si qu'il est arrivé à des résultats dont nos marins dans les ports n'ont pas été seuls à profiter.

C'est ainsi que, pendant les grandes manœuvres d'août 1876, l'Observatoire de Paris a envoyé chaque jour aux divers chefs de corps des renseignements sur le temps probable du lendemain sur les divers radeaux où ces corps se trouvaient placés. Le général Le Brun, commandant du 1er corps, a particulièrement pu profiter de ces indications pour prendre les dispositions les plus utiles à la bonne exécution des mouvements et à la santé des troupes. L'honorable général, dans une lettre communiquée alors à l'Académie, ne doutait pas de l'utilité qui pourrait avoir les renseignements fournis par l'Observatoire de Paris.

Pour faire encore ressortir ces avantages, M. Faye dit que si l'île Maurice était reliée à la Réunion par le câble électrique sous-marin, les navires qui se trouvent en rade dans cette dernière pourraient être avertis de deux à quatre jours à l'avance des tempêtes qui les menacent. En Amérique, le *Signal-Office*, et le service hydrographique des côtes ont étudié minutieusement la marche des tempêtes, qui n'ont, dans la première partie de leur trajet, que la vitesse d'un train de marchandises, puis ils prolongent

Traits caractéristiques de la pédagogie anglaise

1. L'éducation anglaise est dominée essentiellement par la famille. Nulle part la vie domestique n'est aussi développée, aussi intime et aussi heureuse.

2. Les enfants sont placés sous une discipline à la fois sévère et bienveillante. Celui qui commet une faute réellement grave, qui ment, qui jure, qui vole, est châtié avec la verge; mais hors ces cas, il est élevé dans une liberté et traité avec des ménagements que nous trouverions excessifs sur le continent.

De là, probablement, sa précocité pour les affaires pratiques de la vie. On en fait de bonne heure (trop tôt peut-être) un personnage.

3. L'instruction repose sur le *Manuel* et sur l'activité propre de l'élève, bien plus que sur le maître. Celui-ci fait réciter et répéter plutôt qu'il n'enseigne. Ce système, qui s'adresse avant tout à la volonté (et à la mémoire) de l'élève, qui en fait le principal artisan de sa culture, développe les forces natives, la confiance en soi-même, l'esprit de recherche et d'indépendance, et produit ces natures fortes, énergiques et persévérantes, dont nous voyons tant d'exemples dans la race anglaise.

4. L'organisation intérieure de l'école a conservé les traits essentiels du système Bell-Lancaster. Les diverses classes continuent à être réunies dans la même salle. Le progrès consiste dans la substitution des sous-maîtres aux moniteurs, et l'adjonction de chambres de répétition à la salle commune.

5. L'éducation est l'objet de soins particuliers; mais ces soins sont avant tout d'une nature hygiénique. La propreté, la pureté de l'air, la commodité des sièges et des pupitres, les mouvements et les exercices tendent encore au même but. Cet ensemble de soins physiques, étendu en outre aux vêtements, au coucher et à la nourriture, est supérieur à la gymnastique un peu raide et monotone des Allemands.

6. L'école anglaise, comme la famille, est religieuse à tous les degrés. Pour lui conserver son caractère chrétien et confessionnel, le peuple anglais a repoussé jusqu'à présent le système qui prévaut sur le continent, et qui consiste à mettre l'école entre les mains de l'Etat.

J. PAHOZ (*Hist. de la Pédag.*)

à travers l'Océan la courbe dont ils connaissent une portion, et ils peuvent ainsi nous envoyer huit jours d'avance l'annonce des tempêtes qui se dirigent vers l'Europe. A ce propos, M. Faye rappelle que le *Gulf-Stream*, tout en ayant une direction assez analogue, n'est pour rien dans la marche des mouvements touronnants qui produisent les perturbations atmosphériques, comme on l'a cru jusqu'à ce jour.

A la suite de la communication de M. Faye, M. le Général Morin a fait une remarque importante sur l'influence que doivent avoir ces courants tourbillonnants pour modérer la vitesse du courant atmosphérique général. Il se base sur ce qui se passe dans les fleuves. Le Rhin, en de certains points de son parcours, présente des différences de niveau qui vont jusqu'à 240 mètres. Quelle serait la vitesse d'une masse d'eau considérable, en mouvement sur une pareille pente, si les tourbillons ne venaient pas, en ramenant les couches d'eau en arrière, dans leur giratoire, ralentir cette vitesse ?

A l'appui de la remarque de M. le général Morin, l'ingénieur en chef du service des eaux à Paris, M. Belgrand insiste sur la généralité de ce mouvement giratoire dans certaines conditions de parcours des fleuves et des rivières. Il signale la séparation souvent très-nette des couches liquides d'une berge à l'autre ; elle est telle que les dépôts sableux d'une rive proviennent exclusivement des roches de cette rive ; et le mélange des boues de l'une ou de l'autre berge n'a lieu qu'au point où se présentent les tourbillons ; nulle part le cours du fleuve n'est direct ; il est toujours rendu irrégulier par les tourbillons, qui, en modifiant la direction du courant, ralentissent sa marche et protègent les berges.

C'est la dernière fois que le savant ingénieur devait prendre la parole à l'Académie ; M. Belgrand est mort le 8 de ce mois. Entre autres travaux remarquables, qui perpétueront son souvenir, nous rappellerons les aqueducs de la Dhuys et de la Vanne, avec lesquels Paris est maintenant abondamment alimenté d'une eau potable, aussi limpide et aussi salubre qu'on puisse la désirer.

A mesure que l'on dévoile certains mystères de la nature, on entrevoit d'autres mystères plus merveilleux et plus inexplicables. Quand une découverte étonnante, inattendue, est mise au jour, de plus surprenantes encore lui succèdent bien tôt ; à quelques mois, à quelques jours d'intervalle, l'in vraisemblable devient vrai et l'impossible est réalisé.

C'est ainsi que l'on a d'abord émis l'idée que le son, la chaleur et la lumière n'étaient que des sensations perçues par nos organes et le résultat de vibrations plus ou moins rapides ; puis on a démontré physiquement l'existence de ces vibrations ; enfin on les a comptés. Tandis que les sons perceptibles, du plus grave au plus aigu, sont produits par des nombres de vibrations compris entre 16 et 36,000 par seconde, les vibrations lumineuses varient de 225 trillions à 380 trillions par seconde, les plus rapides correspondant au violet qui occupe une des extrémités du spectre solaire, et les plus lentes au rouge, situé à l'autre extrémité.

Ces magnifiques résultats ont été obtenus, pour le son, avec la roue d'écrite de Savart et la sière de Cagniard Latour, dont on trouve la description dans tous les traités de physique ; pour la lumière, à l'aide des appareils si simples, si ingénieux et si délicats de Foucault, de Fizeau, de Lissajous.

On a fait plus encore ; on est parvenu à rendre visibles ces mouvements vibratoires, à les faire enregistrer automatiquement de manière à en conserver indéfiniment un tracé qui donne à la fois l'amplitude des vibrations et leur nombre dans un temps donné. C'est ainsi qu'ont été construits successivement le phonographe de Scott pour les sons, le sphymographe du docteur Marey pour les battements du cœur et du pouls, enfin l'admirable appareil du P. Sechi, le météorographe, qui enregistre de lui-même, d'une manière continue et pour des intervalles de temps exactement déterminés, les hauts et bas du baromètre et du thermomètre, la direction et la vitesse du vent, l'état hygrométrique et l'état électrique de l'atmosphère, enfin les quantités de lumière directe ou diffuse que nous envoie le soleil.

Les plus récentes découvertes en électricité et en photographie ont permis de faire atteindre à ces sortes d'appareils enregistreurs un degré de précision extraordinaire ; mais l'emploi de ces moyens n'est pas indispensable. Tous d'ailleurs sont constitués en principe par une surface, lame ou cylindrique, animée d'un mouvement uniforme, sur laquelle un crayon fixé au corps mobile ou vibrant vient tracer un trait continu plus ou moins accidenté.

Le phonographe ou enregistreur des sons est l'instrument de cette espèce qui est appelé à exciter au plus haut degré la curiosité du public par les singuliers effets qu'il produit. Il y a quelques mois, lorsque nous avons décrit le téléphone, nous avons fait pressentir que ce merveilleux transmetteur électrique de la parole humaine ne donnait pas encore tout ce qu'il promettait. Aujourd'hui, l'invention du docteur américain Bell vient d'être complétée par un de ses compatriotes, M. Edison, qui est parvenu, au moyen d'une légère addition au téléphone, à graver automatiquement la parole transmise à distance, de manière à la conserver et à la reproduire à volonté aussi souvent et aussi longtemps qu'on voudra.

Nous avons déjà dit que le téléphone consistait, pour le transmetteur, en un cornet acoustique en avant duquel était une mince lame de fer, maintenue seulement par un de ses bords, et vibrant sous l'action de la voix humaine. Derrière cette lame aboutit un petit barreau aimanté entouré d'une bobine sur laquelle s'enroule un fil dont les deux extrémités vont, à une très-grande distance, se rejoindre à celles d'un autre fil contenu dans un appareil identique, le récepteur. Quand la première lame vibre, elle change à chaque instant l'état magnétique du barreau aimanté et il se produit, chaque fois, dans le fil de la bobine, un courant électrique qui, à son tour, agit sur la lame du récepteur et lui fait produire des vibrations identiques à celles de la première lame et par suite les mêmes sons.

Dans l'appareil enregistreur de M. Edison, la parole est exprimée devant une membrane bien tendue qui entre en vibration ; cette membrane est limitée dans ses mouvements vibratoires par un anneau de caoutchouc fixé à sa périphérie ; et, d'autre part, une pointe mousse est adaptée au milieu de la membrane vibrante et exécute, par conséquent, les mouvements de va-et-vient que celle-ci lui communique. En avant de la lame est un cylindre mobile autour d'un axe vertical qui, muni d'un pas de vis à son extrémité inférieure, s'avance régulièrement en même temps qu'il tourne sur lui-même ; il résulte de cette disposition que, si la pointe fixe vient affleurer le cylindre en mouvement, elle décrit à sa surface une hélice et non un cercle. Sur le cylindre, pourvu lui-même d'une rainure hélicoïdale du même pas que la vis, on applique une feuille d'étain contre laquelle vient s'appuyer légèrement la pointe mousse placée en avant de la lame vibrante du phonographe. Quand l'appareil parle, les vibrations de la lame armée de la pointe s'inscrivent au fur et à mesure sur la feuille d'étain qui se meut avec le cylindre. Elles y forment un trait hélicoïdal, plus ou moins profondément gravé suivant l'intensité des vibrations, qui pourrait déjà servir par lui-même de traduction écrite de la parole.

Si l'on veut ensuite faire reproduire par l'appareil les paroles qu'il a enregistrées, il suffit de remettre le cylindre exactement dans sa position primitive et de lui faire exécuter le même mouvement de rotation qui lui avait été imprimé tout d'abord. La pointe mousse est obligée de suivre les sinuosités qu'elle a creusées elle-même ; la lame à laquelle elle est fixée reproduit par suite les mêmes mouvements vibratoires, et les auditeurs placés à une petite distance de l'instrument perçoivent très-distinctement les paroles textuelles qui avaient été prononcées au début.

M. Du Moncel a présenté à l'Académie des sciences, dans la séance du 11 mars dernier, le premier phonographe qui ait paru en France ; l'expérience qu'il a faite de ce merveilleux instrument a excité l'enthousiasme de cette grave assemblée.

Un représentant de M. Edison a prononcé dans le cornet, à haute et intelligible voix, la phrase suivante :

“ Le phonographe présente ses compliments à l'Académie des sciences.”

L'appareil a été arrêté aussitôt ; et deux minutes après, le phonographe ayant été disposé convenablement, tous les assistants ont entendu ces mêmes paroles qui paraissaient venir d'un ventriloque.

On a répété l'expérience avec la phrase suivante : “ Monsieur le phonographe, parlez-vous français ?—Oui monsieur.”

Et des applaudissements unanimes ont salué la fin de la phrase.

M. Du Moncel a essayé lui-même le phonographe.

“ L'Académie, a-t-il dit en mettant sa bouche sur le tuyau téléphonique, remercie M. Edison de son intéressante communication.” Mais cette phrase n'a pas été reproduite aussi distinctement que les deux premières.

L'appareil que l'on a vu est un des premiers construits. M. Edison a déjà réalisé des perfectionnements nombreux qui ont eu surtout pour résultat de faire perdre à l'instrument son accent nasillard et sa voix de clarinette. Ainsi, à une récente réunion des mécaniciens des télégraphes tenue à Londres, un phonographe perfectionné a reproduit une phrase qu'il avait prise à New-York et qu'il avait déjà répétée plusieurs fois à bord du steamer dans le cours de la traversée, au grand amusement des spectateurs. Il paraît qu'on s'est beaucoup divertit du *God save the Queen* chanté par une des personnes de la réunion dont la voix fit défaut sur une note haute et qui termina l'air sur un ton plus bas. L'instrument reproduisit l'accident avec une scrupuleuse exactitude ; on lui fit répéter l'air, et le passage défectueux revint invariablement, au milieu des éclats de rire, autant de fois que le chant fut répété.

Le phonographe est un instrument infiniment moins discret que le téléphone ; ce que le téléphone reçoit à une des extrémités, il le reproduit à l'autre, et il n'en reste rien. Le phonographe, au contraire, enregistre chaque son, chaque parole et le ton même de la prononciation : un mot, une fois prononcé, reste comme une lettre écrite ; c'est un témoin qui, dans certains cas, pourrait faire des dépositions d'une effrayante gravité.

Mais n'anticipons pas sur l'avenir de cette découverte ; le champ des hypothèses serait trop vaste si nous voulions, dès le premier jour, entrevoir les applications du phonographe et les conséquences de sa vulgarisation.

—Voici quelques renseignements sur le mouvement de la population de la France.

Le nombre des habitants de la France était, en 1700, de 19,600,000 ; en 1789, de 24,800,000 ; en 1866, de 38,192,064. De 1700 à 1866, la densité de la population a toujours été croissante.

Il n'y avait en France, en 1700, que 36 habitants par kilomètre carré ; il y en avait 70 en 1866. Six ans après, en 1872, la densité était tombée à 68.3 ; mais, dès 1876, elle était remontée à 69.8.

En 1801, sur 1,000 habitants, il y avait 487 hommes et 513 femmes ; en 1872, il y avait 498 des premiers et 502 des secondes.

De 1801 à 1872, l'accroissement relatif du nombre des hommes s'est fait d'un mouvement continu.

Paris en 1675 avait une superficie de 1,104 hectares et une population de 540,000 habitants. Depuis 1861, il couvre 7,802 hectares et sa population était en 1876 de 1,989,000 âmes.

Le territoire de la France algérienne est presque égal en superficie au territoire de la mère patrie. Le premier étant de 529,000 mètres carrés, le second est de 500,000. Ajoutons à ces deux chiffres 30,000 kilomètres pour le Sénégal, et 3 à 4,000 pour nos autres établissements d'Afrique ; ajoutons 36,000 kilomètres en Asie, 29,000 en Océanie et 59,000 en Amérique, et nous arriverons au chiffre de 1,276,717 exprimant le nombre de kilomètres carrés que comprennent les possessions directes ou indirectes de la France.

Cette vaste superficie renferme près de 43 millions d'habitants, dont 36 millions dans la mère patrie (l'Algérie en compte à elle seule plus de 3 millions), et la densité de la population y est, au kilomètre carré, de 34 habitants.

—La direction des beaux arts vient de faire l'acquisition d'un objet des plus précieux, un véritable trésor en son genre, et qui n'a probablement son pareil dans aucun des musées d'Europe : c'est un *papyrus* égyptien d'une dimension inconnue jusqu'à ce jour, même dans les plus précieuses collections. Il mesure 9 mètres 50 centimètres de longueur sur 43 centimètres de largeur, et se trouve dans un état parfait de conservation, bien qu'il date de près de trois mille ans.

Tout le monde sait que le *papyrus* est une espèce de papier fait avec l'écorce d'un roseau et qui, dans les âges reculés, précéda l'invention du parchemin et du papier.

Lorsque, il y a environ deux mois, ce *papyrus* fut remis à la direction des musées du Louvre, il était, comme tous les *papyrus*, en forme de rouleau, et il s'agissait de le déployer. Ce travail minutieux et difficile fut confié à M. Penelli.

L'opération a si bien réussi que non-seulement on est parvenu à déployer, dans toute sa longueur, cette bande de *papyrus*, mais qu'il a été encore possible de reconstituer en entier le texte écrit en hiéroglyphes. On a donc appris que ce *papyrus* date de deux mille années à peu près avant l'ère chrétienne, et qu'il contient le récit de la mort et des funérailles " de la royale mère d'Her-Hor " de la première dynastie des rois d'Egypte. Un fait digne de remarque, c'est que, de tous les écrits hiéroglyphiques connus jusqu'à ce jour, c'est le premier qui porte les armoiries des anciens rois d'Egypte.

Ce précieux souvenir des temps anciens, acquis au prix de 4,000 fr. a aujourd'hui, après avoir été déployé sans accident, une valeur incalculable pour un musée. On lui prépare une vitrine digne de lui ; le public pourra le voir avant l'ouverture de l'Exposition universelle, dans la salle dite des Tombeaux, au musée assyrien.

### Le Soleil

Par le P. SECCHI, de la société de Jésus, directeur de l'observation du collège romain, correspondant de l'institut de France 1.

Depuis quelque temps l'Astronomie a fait des découvertes qu'on peut dire prodigieuses. A l'aide des instruments nouveaux, le ciel a été peuplé d'une immense quantité d'étoiles nouvelles, tous les jours on découvre des comètes échappées jusqu'ici aux regards, les distances de la terre au ciel sont mieux déterminées. Des télescopes d'une force prodigieuse rapprochent les astres presque à la portée de la vue. On dirait que l'homme, non chrétien, nouveau Titan, escalade le ciel, pour s'y placer à côté de Dieu, ou même à la place de Dieu, ou que, chrétien impatient, il veut entrer en paradis, même avant de mourir.

1. 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, t. II, 1<sup>er</sup> fascicule. Paris, 1876, Libr. Gauthier-Villars.

Or, l'astre qui a été le plus étudié, celui sur lequel on a fait les plus intéressantes découvertes, c'est le SOLEIL. On en a recherché la composition, la formation, les périptés, les révolutions incessantes, et l'on en a fait pour ainsi dire l'histoire ; tant est audacieuse la science de l'homme ; *Audax Japeti genus* !

Parmi ces audacieux chercheurs, il faut compter en première ligne le P. Secchi, dont nous annonçons ici l'ouvrage. Nous allons en faire l'analyse d'après celle qu'on a donnée M. le chan. Moigno, qui dans sa Revue si bien nommée *les Mondes*, recueille, recitille et propage toute la science actuelle.

C'est ainsi que nos abonnés pourront dire tenus au courant de la plus extraordinaire découverte de ce siècle. M. le ch. Moigno avertit qu'il emprunte cette analyse au *Monde scientifique* du docteur Quasnoville.

Persone n'était mieux placé que le directeur de l'observatoire du collège romain pour nous décrire ce Soleil qu'il examine jour par jour depuis tantôt dix ans. La 1<sup>re</sup> édition de son ouvrage avait paru en 1870 ; elle n'avait pas tardé à être épuisée. Mais dans l'intervalle l'étude du soleil avait fait de tels progrès, elle avait provoqué tant de travaux divers, qu'il a fallu, en préparant cette 2<sup>e</sup> édition, augmenter le format et doubler le nombre des pages. Le 1<sup>er</sup> volume seul renferme déjà plus de matière que n'en contenait d'abord l'ouvrage entier. Pour ne pas trop retarder l'apparition du 2<sup>e</sup> volume, on s'est décidé à en faire brocher un 1<sup>er</sup> fascicule, et c'est de ce fascicule dont nous allons rendre compte.

La physique solaire forme à elle seule une nouvelle branche de l'astronomie, branche très-jeune cependant et tard venue. Chose curieuse, l'astre qui de tous nous intéresse le plus, qui s'impose à notre attention par l'action prépondérante qu'il exerce sur la vie terrestre, a été fort longtemps négligé par les astronomes ! L'abondance moisson de découvertes qui est restée réservée à la science contemporaine prouve bien que les observateurs du siècle dernier n'ont pas tiré de leurs grands et beaux instruments pour l'étude du Soleil tout le profit qu'ils auraient pu en tirer. Il est vrai que la *photographie* et l'*analyse spectrale* sont devenues de puissants auxiliaires de l'astronomie, à laquelle le *spectroscope* surtout a permis de résoudre des problèmes que naguère elle ne songeait pas même à se poser. Et il faut dire ici que le R. P. Secchi a lui-même apporté aux méthodes d'observation les perfectionnements les plus importants, qui sont décrits en détail dans son ouvrage.

Le phénomène le plus remarquable de la surface solaire, celui qui frappe tout d'abord l'observateur le moins attentif, ce sont les *taches sombres* dont elle est parsemée. Ces taches sont formées d'un noyau noir, entouré d'une pénombre et accompagné de bourrelets très brillants qu'on appelle *facules*.

Bien des hypothèses ont été émises sur la nature des taches solaires ; l'étude minutieuse qu'en a faite le P. Secchi l'a conduit aux conclusions suivantes, que l'on peut regarder comme définitives.

Les taches sont des phénomènes d'*éruption*. Elles résultent de bouleversements qui s'accroissent dans la masse solaire et qui entraînent de grandes différences de niveau, des soulèvements et des dépressions, qui forment, dans la photosphère ou enveloppe lumineuse proprement dite, des cavités plus ou moins régulières, environnées d'un bourrelet vif et saillant. La profondeur de ces cavités ne dépasse guère 6,000 kilomètres ; en général elle est même beaucoup moindre. Ces cavités ne sont point vides : ce sont des sortes de cratères remplis de vapeurs sombres qui s'enfoncent plus ou moins dans la matière lumineuse et arrêtent, par leur pouvoir absorbant, les rayons émis par les couches inférieures.

On croyait autrefois avec Wilson, que la profondeur des taches mesurait l'épaisseur de la couche lumineuse, ou dessous de laquelle on plaçait un noyau solide et obscur, en assimilant le soleil à notre globe terrestre avec son atmosphère gazeuse. Dans cette hypothèse, les taches étaient des *ouvertures* à travers lesquelles apparaissait le noyau central ; mais il suffit de songer à la température excessive qui règne nécessairement dans l'enveloppe lumineuse pour comprendre que dans une pareille fournaise aucune matière ne pourrait rester longtemps à l'état solide. Il faut donc renoncer à cette hypothèse d'un noyau central, et alors toutes les apparences que présentent les taches s'expliquent très-simplement par l'interposition de nuages vaporeux entre la photosphère et l'observateur ; la couche lumineuse peut s'étendre au-dessous des taches à des profondeurs inconnues. Mais d'où viennent ces nuages qui font tache sur le fond lumineux de la photosphère ?

La constitution physique de la masse solaire et la véritable nature des mouvements incessants dont elle est le siège n'ont été bien comprises que depuis qu'on a trouvé dans la méthode *spectroscopique* le moyen de distinguer les divers courants qui se croisent et s'entremêlent, de discerner les jets d'hydrogène et les vapeurs métalliques incandescentes, d'observer en temps ordinaire les protubérances roses qu'autrefois on ne pouvait étudier qu'à la faveur d'une éclipse totale, pendant les rares instants où la lumière

1 Horace, Odes, III, 27.

trop, vive du disque radiéux se trouvait interceptée. Le P. Secchi est parvenu ainsi à constater les relations les plus étroites entre les taches et les protubérances qui s'observent le long du bord solaire.

Si l'on considère, en effet, les résultats d'une série de rotations, ou s'aperçoit qu'en somme les taches, les facules les plus brillantes et les protubérances éruptives (celles qui renferment des vapeurs métalliques), se montrent de préférence dans les mêmes régions du disque solaire, c'est-à-dire dans les deux zones voisines de l'équateur qui sont comprises entre les parallèles de 10 degrés et de 30 degrés de latitude, et que les maxima de ces phénomènes ont lieu sensiblement aux mêmes époques. Lorsqu'on se borne à comparer les observations individuelles des taches et les protubérances, cette coïncidence se trouve souvent en défaut, mais il doit en être ainsi, car les protubérances ne peuvent être vues que sur le bord, tandis que les taches et les facules s'observent dans le champ du disque. Au contraire, le parallélisme des trois ordres de phénomènes devient manifeste dès qu'on prend les résultats en bloc, et qu'on rapproche entre elles les courbes qui en sont l'expression. Au surplus, chaque fois qu'une protubérance considérable surgit au bord oriental, on est presque sûr de voir poindre le lendemain une tache au même endroit.

Il est donc hors de doute que les taches et les protubérances sont deux phénomènes corrélatifs, et que les taches sont un effet secondaire des éruptions qui nous sont révélées par les protubérances. Toutefois il y a lieu de constater que les protubérances ne ressemblent pas toujours à de véritables éruptions; souvent ce sont simplement des jets d'hydrogène incandescent qui sortent de la photosphère comme les flammes d'un feu de forge. Ces flammes d'hydrogène ne peuvent fournir les vapeurs absorbantes qui produisent les taches. Le P. Secchi croit donc nécessaire de distinguer entre les protubérances éruptives, caractérisées par la présence des vapeurs métalliques, et les protubérances hydrogénées, ou ces vapeurs ne se manifestent pas; mais il ajoute que des traces des raies métalliques se découvrent presque toujours à la base des jets d'hydrogène. La différence entre les deux espèces de protubérances n'est donc pas bien tranchée. Souvent les raies métalliques de protubérances empiètent sur le disque solaire et se prolongent jusqu'au noyau d'une tache voisine du bord: c'est une preuve irréfutable que l'éruption de vapeurs métalliques a son origine près du noyau de la tache. D'après les observations personnelles du P. Secchi, les jets d'hydrogène pur s'élèvent généralement au-dessus des facules, et les éruptions métalliques sur les parties sombres des taches. Au delà des parallèles de 40 degrés, on ne rencontre plus guère ni taches ni éruptions proprement dites.

Les éruptions sont probablement des crises violentes provoquées par des combinaisons chimiques qui s'opèrent à une certaine profondeur au-dessous de la surface du soleil. Des produits refroidis de ces éruptions se réunissent en nuage épais, semblables aux fumeroles des sulfatères, et font taches sur un fond lumineux. (Les bouillies d'hydrogène qui sortent de ces foyers d'éruption ne produisent pas le même effet, car on voit souvent à de vastes protubérances hydrogénées succéder des taches très-petites.) Les nuages formés par les vapeurs condensées s'abaissent ensuite, s'enfoncent lentement en vertu de leur poids, dans la couche lumineuse; mais ces masses sombres ne tardent pas à être envahies par la matière photosphérique ambiante. De toutes parts des langues de feu pénètrent dans l'intérieur de la tache, et souvent se joignent de manière à former des ponts qui en s'élargissant, produisent la segmentation de la tache.

Ces filets de matière lumineuse, qui donnent à la pénombre sa structure rayonnée, s'engouffrent dans la matière obscure pour s'y dissoudre ou pour y perdre leur éclat en se refroidissant. La tache prend alors une forme arrondie assez régulière; elle est parvenue à la période de calme et d'épuisement qui succède à cette effervescence, à ces mouvements tumultueux et désordonnés qui caractérisent la première phase des taches en voie de formation. Au-dessus du noyau sombre, il n'existe que des émanations paisibles, des flammes courtes et peu lumineuses, où le spectroscope ne fait plus reconnaître les raies des métaux. Peu à peu la tache diminue, et disparaît complètement.

Cette théorie rend compte de toutes les apparences signalées par les observateurs. C'est avec raison que le P. Secchi repousse l'explication d'après laquelle les taches seraient des tourbillons. "Pour quiconque a l'habitude d'observer ces phénomènes, dit le célèbre astronome, les mouvements tourbillonnaires sont une fiction "dépourvue de toute réalité." Sur quelques centaines de taches qu'on observe dans le cours d'une année, sept ou huit seulement présentent la structure spiriforme; ce sont là de purs accidents qui ne sauraient servir de base à une théorie. La plus souvent cette structure disparaît d'ailleurs au bout d'un jour ou deux, quelquefois même le mouvement tournant, après s'être graduellement ralenti, reprend, mais en sens contraire. Ce n'est donc nullement une propriété essentielle des taches.

La constitution physique du soleil, d'après le P. Secchi, peut se résumer comme il suit. Le Soleil est formé d'une masse fluide incandescente bornée par une photosphère fortement lumineuse, au-dessus de laquelle il y a encore une atmosphère moins dense. La photos-

phère se compose soit d'un brouillard incandescent, soit de gaz devenant lumineux par l'effet d'une haute température et d'une forte pression (comme dans les expériences de M. Gaillet). Immédiatement au-dessus on rencontre une couche très-mince de vapeurs métalliques mélangées d'hydrogène; c'est ce qu'on appelle la chromosphère; elle n'a guère que 10 ou 15 secondes d'épaisseur. Au delà de la chromosphère, il y a une vaste enveloppe composée d'hydrogène et de deux substances inconnues qui produisent la raie jaune D<sub>3</sub> et la raie 1871; on a donné provisoirement à l'une de ces substances le nom de *lithium*. Pendant les éclipses totales de soleil, cette enveloppe devient visible, et donne lieu au phénomène de la couronne. Les éruptions lancent parfois des jets de matière incandescente à des hauteurs égales au quart du diamètre solaire (310,000 kilomètres) et pendant les éclipses on aperçoit les protubérances dont la hauteur est égale au demi-diamètre du soleil. La vitesse prodigieuse avec laquelle s'élèvent les jets a fait penser que l'hydrogène pouvait très-bien quitter le soleil et s'écouler dans les espaces planétaires.

Bien des points sans doute restent encore obscurs dans la théorie des phénomènes dont la surface du soleil est le siège; mais il est permis d'espérer que la lumière se fera peu à peu, grâce au concours des nombreux observateurs qui ont fait leur spécialité de cette branche de l'astronomie. En Italie, c'est la Société des spectroscopistes qui se distribue aujourd'hui la besogne, dont le père Secchi n'est plus seul à porter le poids. En Angleterre, en Amérique, en Russie, en Allemagne, des observatoires spéciaux sont consacrés à ce genre de travaux; peut-être aurons-nous bientôt à notre tour un observatoire pour l'étude du soleil. Tant d'efforts ne pourront manquer de conduire à de grands résultats. En attendant, l'ouvrage du père Secchi est le résumé le plus complet et le plus exact de tout ce que nous savons aujourd'hui des phénomènes solaires et les magnifiques planches en couleur dont il est accompagné en rehaussant singulièrement l'intérêt. C'est une publication qui fait le plus grand honneur à M. Gauthier-Villars, et une des plus belles que cet éditeur ait encore entreprises.

M. R. RADAC, dans le *Moniteur scientifique* du docteur QUESSEVILLE.

### Rapport annuel sur la production des métaux précieux.

Le rapport annuel publié par M. J. Valentine, administrateur général de la Compagnie d'Express Wells, Fargo, sur la production des métaux précieux dans les états et territoires à l'ouest du Missouri River et sur toute la côte du Pacifique, est généralement accueilli par la presse comme le meilleur document qu'on puisse consulter sur cette importante question. Nous en extrayons les chiffres suivants:

La production totale des métaux précieux dans les Etats et Territoires de la côte du Pacifique, y compris la Colombie-Britannique et la frontière du Mexique, n'atteint, en 1877, la somme énorme de 98 millions 421,754 dollars, soit un excédant de 7 millions 516,581 sur la production de 1876, qu'on avait considérée jusqu'ici comme la plus importante dans les annales du pays.

Il est à remarquer que dans le Nevada, l'Arizona, le Colorado, l'Idaho, le Nouveau-Mexique, l'Utah, l'Oregon et le Washington Territory, la production a considérablement augmenté en 1877, tandis qu'elle a diminué dans la Californie proprement dite, la Colombie-Britannique, le Mexique et le Montana; cependant il est possible que la diminution dans ce Territoire soit plus apparente que réelle.

Dans le précédent rapport annuel pour 1876, le Dakota (Black Hills) ne se trouvait pas mentionné. Il parait aujourd'hui crédité pour 1,500,000 dollars en poudre d'or; mais cette évaluation n'est pas bien certaine, attendu qu'il n'a passé par les Compagnies d'Express et de la Maille qu'une somme de 950,000 dans le cours de l'année.

Nous donnons ci-après le tableau statistique de la production des métaux précieux dans chaque Etat ou Territoire, pendant le cours de l'année 1877:

Californie .....	\$18,171,716
Nevada .....	51,580,200
Oregon .....	1,191,997
Washington .....	92,226
Idaho .....	1,832,495
Montana .....	2,614,912
Utah .....	8,113,755
Colorado .....	7,913,549
Nouveau-Mexique .....	379,010
Arizona .....	2,388,622
Dakota .....	1,500,000
Mexique .....	1,432,992
Colombie Britannique .....	1,177,190

Total..... \$98,421,754

Maintenant il est à peu près certain que si le produit des mines du Comstock est égal en 1878 à celui de 1877, le montant général de la production atteindra le chiffre de 100 millions de dollars.

Les lingots provenant des mines du Comstock contiennent généralement 45 pour 100 d'or, tandis que sur la totalité de la production du Nevada, on compte seulement 37 pour 100 d'or, et sur les sol-disant mines d'argent mêlé de bas métal, on ne trouve que 28 pour 100 d'or.

Le grand total de la production générale, que nous avons citée plus haut, se décompose comme suit :

Plomb (5 pour cent) .....	\$ 5,085,250
Argent (48 pour 100).....	47,206,957
Or (47 pour 100).....	46,129,517
<b>Total.....</b>	<b>\$98,421,751</b>

Comme le plomb est l'important élément qu'on désigne généralement sous le nom de bas métal, on pourrait ajouter ici celui que produisent les mines du Missouri et de l'Illinois et qu'on estime annuellement à environ 1,500,000 dollars; en ajoutant encore le produit des mines de Virginie et de la Caroline du Nord et du Sud, estimé à \$500,000, on arriverait au grand total de 100 millions de dollars pour l'année.

—Les cloches ont été connues de toute antiquité. Les Hébreux, les Egyptiens et les Romains s'en servaient. Mais leur emploi dans les églises, pour annoncer les heures et les offices, ne remonte pas au-delà du VI<sup>e</sup> siècle, bien qu'on prétende que la première ait été installée par saint Paulin, évêque de Nôle, qui vivait en 409.

Les premières cloches ont été fabriquées en bronze ou airain, le seul métal que connaît l'antiquité, et c'est encore en airain que sont les cloches de nos jours, bien que de nombreux et fructueux essais aient été faits pour substituer au bronze une autre substance. On a pu voir aux expositions de magnifiques cloches en acier fondu, provenant des usines Krupp, illustrées depuis par des produits moins pacifiques. Les cloches d'acier sont d'une sonorité toute particulière et qui ne le cède en rien à celle du bronze. On a fait aussi de grosses cloches de verre, qui présentent, grâce à leur épaisseur, une solidité à toute épreuve et dont le timbre ne laisse rien à désirer. Enfin, il en existe en or et en argent. Après la prise de Pékin, on conserva au camp français, jusqu'à la fin de la campagne, une grosse cloche en or, provenant du palais de l'Empereur, et qui servait—ô décadence!—à rappeler aux troupiers l'heure de la soupe.

Mais, peut-être pour faire plaisir aux poètes qui appellent les cloches l'airain sonore, c'est le bronze que l'on emploie la plus généralement.

Si, dès le sixième siècle, on appela les fidèles à l'église au son de la cloche, ce n'est qu'au dixième qu'on baptisa cet instrument. La première cérémonie de bénédiction fut faite par le pape Jean XIII, en 965. Sur son initiative, on baptisa partout les cloches, et la coutume prit une extension telle qu'il fallut la réglementer. Le concile tenu à Toulouse en 1500, décida que le droit de baptême d'une cloche appartenait à l'évêque seul et qu'un simple curé ne pouvait y aspirer sans une délégation toute spéciale. Le parrainage fut également fort disputé et les plus grands personnages tirèrent à honneur de donner leur nom à ces filleules qui devaient le perpétuer à travers les âges. Les paroisses en profitaient pour se faire fournir des subsides qui permettaient de donner à la cloche un volume et un poids considérables, et citaient avec orgueil les colosses de bronze de leurs églises.

Les plus grosses cloches connues de nos jours sont celles de Moscou et de Pékin, qui pèsent 60,000 kilogrammes, de Saint-Etienne, à Vienne en Autriche, et de Notre-Dame, à Paris (13,000 kilos), et de Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne. Le fameux bourdon de Rouen, Georges d'Amboise, filleul du cardinal, a été fondu pendant la Révolution.

Un préjugé fort répandu veut que le bronze des cloches contienne une certaine quantité d'argent afin qu'il ait "le son argentin." C'est ce qui fait que les sons de cloches à l'effigie de Louis XVI, frappés en 1792, étaient autrefois fort recherchés. On comprendra que, pour que la quantité d'argent qui contiendrait une cloche d'église pût avoir sur son timbre une influence suffisante, il faudrait que cette quantité fût énorme. Aussi sommes-nous persuadés que les écus de six livres que les fondeurs demandaient autrefois pour mélanger au métal, étaient absorbés plutôt par la fourniture de leurs gossiers que par celle de leur creuset.

La plupart des églises ne se contentent pas d'une seule cloche. Beaucoup en ont deux ou trois, de timbre différent et faisant un accord lorsqu'on les met en branle. Quelques-unes ont des carillons accordés suivant une échelle chromatique de deux à trois octaves. Mais le carillon, flamand d'origine, est surtout l'apanage des cathédrales de la Belgique et de la Hollande, et les églises françaises se contentent de sonner "à volée". C'est plutôt dans les grands édifices appartenant à des particuliers qu'on trouve chez nous le carillon.

On attribuait autrefois aux cloches des églises bien des privilèges et bien des vertus dont un doute aujourd'hui. *Vivos voco, mortuos*

*ploro, fulvurem frango*, disait-on en latin, "j'appelle les vivants, je pleure les morts et je brise la foudre". Le préjugé qui donnait aux cloches cette prétendue faculté d'éloigner le tonnerre, a causé bien des accidents et fait bien des victimes. Le mouvement de la cloche, les ondulations du son dans l'air, attiraient au contraire les nuages chargés d'électricité. Le clocher était brisé, le sonneur foudroyé... qu'importe! Aussitôt le dégât réparé, autant que faire se pouvait, on recommençait à sonner la cloche, et aujourd'hui encore, dans beaucoup de provinces, malgré l'expérience, malgré les avis des autorités, les paysans mettent leur cloche en branle au premier éclair et ne la lâchent qu'après l'orage terminé.

Une autre coutume de l'Ouest est celle qui consiste à faire sonner, lors d'un baptême, trois coups de cloche par le parrain et la marraine "afin que l'enfant ne soit pas sourd." Cette précaution qui produirait plutôt, à notre sens, l'effet inverse, se complète par une indemnité donnée au sacristain, pour avoir touché à sa corde.

Il y a deux façons de sonner la cloche. La plus ordinaire consiste à la balancer par les anses du monton, de façon que le battant vienne heurter successivement les deux parois de la pause. Mais pour certains gros bourdons que plusieurs hommes ont de la peine à mettre en mouvement, on se contente d'attacher une corde au battant qu'on fait seul mouvoir entre les deux parois.

Les cloches des églises sonnent toute l'année, sauf pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, où, en signe de deuil, on leur impose silence. Elles sont remplacées dans la campagne par une crecelle que fait mouvoir un enfant de chœur, qui passe dans les rues pour appeler les fidèles aux offices. Ajoutons que les gamins, généralement enchantés de l'importante fonction dont ils sont investis quand les cloches sont "à Rome," en profitent pour assourdir les passants de leur bruit discordant.

E. BERLIER.

ANNONCES

**\$66** par semaine dans votre propre ville. \$5 de fournitures gratuites. Aucun risque. Si vous voulez entreprendre une affaire qui convient aux deux sexes et qui paiera tout le temps, adressez-vous pour les détails à H. HALLETT & Co., Portland, Maine.

**VOUS** pouvez, en travaillant pour nous, faire de l'argent plus vite que n'importe où. Pas besoin de capital; nous vous mettons en marche. Un homme industrieux peut ainsi faire \$12 par jour chez lui. Nous demandons hommes, femmes, garçons et filles. Voici le temps. Fournitures de prix et termes gratuits. Adressez TRUE & Co., Augusta, Maine.

Situations demandées

Un instituteur muni de diplôme d'école modèle, pouvant enseigner le français et l'anglais, demande une situation. Il a déjà enseigné avec succès pendant deux ans. S'adresser à l'école normale Laval, à M. J. Léonard.

Un instituteur anglais qui a déjà enseigné deux ans demande une situation. Il a un diplôme d'école modèle et il peut enseigner le français et l'anglais. Il peut fournir les meilleures recommandations sous tous les rapports. S'adresser à W. X. Tuohy, principal du collège de St. Michel, Bellechasse.

Un instituteur d'expérience et bien recommandé, muni de diplômes de 1<sup>re</sup> classe, anglais et français, et connaissant un peu la musique, désirerait prendre des engagements pour le terme prochain. S'adresser à B. P., 427, rue Wellington, Montréal.

Un instituteur, porteur d'un brevet d'école élémentaire pour les langues française et anglaise, obtenu du Bureau des Examineurs de Montréal, et ayant enseigné avec succès pendant plusieurs années, sera disponible le premier de juillet prochain (1878). S'adresser à Alexandre Bourgeau, Ecuyer, Aylmer, comté de Ottawa, P. Q.

**LA MEILLEURE** affaire que vous puissiez entreprendre. De \$2 à \$20 par jour pour le travailleur, homme ou femme, dans sa propre localité. Spécimens valant \$5 donnés gratuitement. Employez vos loisirs à cette affaire. Adressez STINSON & Co., Portland, Maine.

## RÈGLEMENTS

CONCERNANT LE

**Concours d'Eloquence Française établi par l'Institut-Canadien de Québec**

ART. I.—L'Institut-Canadien de Québec, grâce à la générosité de l'un de ses membres, ouvre un deuxième concours d'éloquence française auquel sont appelés tous les Canadiens.

ART. II.—Chaque concurrent devra adresser, le ou avant le premier septembre prochain, deux plis cachetés au secrétaire archiviste de l'Institut-Canadien : le premier contenant son travail et une épigraphe ; le second, la déclaration signée que l'ouvrage est inédit, avec la reproduction de l'épigraphe susdite suivie du nom de l'auteur et de l'indication de sa demeure.

ART. III.—Les juges de l'ouvrage seront : l'Hon. J. O. Beaulieu le docteur Hubert Laloue et Simeon Lesage, etc. ; ils décideront d'après le mérite absolu.

ART. IV.—La lecture des pièces envoyées au concours devra exiger un temps variant de une heure à une heure et demie, ni plus ni moins.

ART. V.—Les lauréats seront proclamés en séance solennelle de l'Institut et recevront : le premier prix, une médaille d'or ; le deuxième prix, une médaille d'argent, portant les armes de l'Institut-Canadien de Québec, avec la date et l'inscription : "Prix d'éloquence."

ART. VI.—Nul n'est exclu du concours, si ce n'est celui qui, d'une manière ou d'une autre, se fera connaître comme concurrent, avant la proclamation du lauréat.

ART. VII.—L'Institut-Canadien se réserve la propriété de toute pièce envoyée au concours.

ART. VIII.—Le sujet du concours sera : *Eloge de l'agriculture. Ce qu'est l'art agricole en Canada. Des moyens de l'y faire progresser.*

Par ordre,

ACHILLE LALOE,

Sec. archiviste.

## LIVRES

DE

F. X. TOUSSAINT

- 1o. Géographie Moderne ;
- 2o. Abrégé de Géographie ;
- 3o. Le même traduit en Anglais par une Dame Ursuline ;
- 4o. Traité d'Arithmétique suivi d'un Toisé des surfaces et des solides, et d'un traité d'Algèbre à l'usage des Instituteurs qui désirent obtenir un Diplôme pour école Modèle ou Académique ;
- 5o. Traité Élémentaire d'Arithmétique ;
- 6o. Abrégé d'Histoire du Canada avec questionnaire.

Tous ces ouvrages sont mieux cartonnés que les éditions précédentes et sont imprimés sur de meilleur papier.  
Les libraires de Québec qui ne peuvent livrer aux acheteurs ces différents ouvrages n'ont pas voulu les acheter lorsque l'auteur les leur a offerts.

On peut se les procurer au Dépôt de Livres du Département de l'Instruction Publique.

Aux Commissaires d'Écoles

## LIVRES DE LECTURE

DE

M. A. N. MONTPETIT

Adoptés par le Conseil de l'Instruction Publique dans le concours de 1871.

Seule Série approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec, par S. G. l'Archevêque de Québec et par NN. SS. les Evêques du Canada.

LE PREMIER LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, d'environ 160 pages, texte encadré, illustré de 32 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.20.

LE DEUXIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18, 240 pages, texte encadré, illustré de 40 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.80.

LE TROISIÈME LIVRE DE LECTURE, vol. format in-18 de 320 pages, texte encadré, illustré de 56 gravures, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.40.

LES QUATRIÈME ET CINQUIÈME LIVRES sont en vente.

NOUVELLE MÉTHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE—nouvelle édition complètement revue et augmentée, par F. E. Jussau, inspecteur d'écoles, vol. format in-12 de 96 pages, texte encadré, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$1.50.

NOUVEAU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE A L'USAGE DES ÉCOLES. Deuxième édition, complètement revue et augmentée par L. H. Bellerose, instituteur, vol. format in-12 de 180 pages, cartonnage, couverture imprimée, la doz. \$2.50.

NOUVELLE MÉTHODE D'ÉCRITURE THÉORIQUE ET PRATIQUE, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique. Cette méthode comprend une série de sept cahiers gradués de 24 pages chaque, la doz. 80 cts.

NOUVELLE CARTE DE LA PUISSANCE DU CANADA, comprenant les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, les territoires du Nord-Ouest, l'Île du Prince-Édouard, Terre-Neuve, et une partie des États-Unis. TEXTE EN FRANÇAIS, format 26 par 38 pouces, coloriés, collés sur toile, vernie et montée sur rouleaux, \$2.50.

NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage de la jeunesse, par M. l'abbé Ls. Gauthier, vol. in-12 cartonné, la doz. \$1.00.

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, à l'usage des écoles élémentaires ; nouvelle édition avec questionnaire, vol. in-12, cartonné la doz. \$1.20.

En vente chez

J. B. ROLLAND &amp; FILS, Éditeurs-Propriétaires

Et chez les Libraires et les principaux marchands.

Nouveau Manuel de Tenue des livres en partie simple et en partie double, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, dans sa séance du 11 octobre 1877.

## MANUEL

DE

## TENUE DES LIVRES

A l'usage des

ÉCOLES PRIMAIRES

par

J. C. LANGELIER

Se vend au DEPOT DE LIVRES \$3.00 la douzaine.

Imprimerie de Léger Brousseau, 9, rue Buado, Québec.